

Cercle d'études numismatiques

« European Centre for Numismatic Studies »
« Centre Européen d'Études Numismatiques »

Siège social : 4, Boulevard de l'Empereur, B-1000 BRUXELLES
info@cen-numismatique.com

Conseil d'administration du CEN

Président - Jean-Claude Thiry : thiryfraikin@skynet.be ;
vice-président - Henri Pottier : henri.pottier@skynet.be ;
secrétaire - Jean-Patrick Duchemin : info@cen-numismatique.com ;
trésorier - Ludovic Trommenschlager : ludovic.trommenschlager@live.fr ;
secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : Jean-Marc.Doyen@ulb.ac.be ;
administrateurs - Stéphane Genvier : gen5651@hotmail.com ;
Christian Lauwers : Christian.Lauwers@kbr.be ;
Luc Severs : lucsevers@gmail.com ;
Michel Wauthier : mi.wauthier@clinique-saint-pierre.be
Commissaire aux comptes - Francis Carpiaux : bfc@skynet.be

Site Internet du CEN

http://www.cen-numismatique.com
Responsable du site Internet - Caroline Rossez : caroline@rossez.be

Rédaction du bulletin

Secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : Jean-Marc.Doyen@ulb.ac.be ;
secrétaires-adjoints - Christian Lauwers : Christian.Lauwers@kbr.be ;
Luc Severs : lucsevers@gmail.com ;
traduction des résumés - Charles Euston : gallien@bell.net

Mise en page/graphisme : WE JUNE Agency - www.we-june.com

Publicité

Philip Tordeur : philip.tordeur@telenet.be

Version numérique du bulletin

Le BCEN est accessible en version numérique sur le site, 12 mois après la parution de la version papier : responsable de gestion du site
Caroline Rossez : caroline@rossez.be

Dates de parution : 30 avril - 30 août - 31 décembre

Dépôt des manuscrits : la liste des manuscrits acceptés pour publication dans le bulletin figure sur le site Internet du CEN

Publications du CEN

Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques (BCEN) : 3 parutions par an
- *The Journal of Archaeological Numismatics (JAN)* : un volume annuel
- *Travaux du Cercle d'Études Numismatiques* (18 volumes parus)
- *Dossiers du Cercle d'Études Numismatiques* (3 volumes parus)

Abonnements

Cotisation donnant droit au *BCEN* quadrimestriel et au *JAN* annuel : Belgique €70 - étranger €78
Cotisation donnant droit au *BCEN* quadrimestriel seul : Belgique €32 - étranger €36
Cotisation donnant droit au *JAN* annuel seul : Belgique €45 - étranger €49
Bernadette Carlier : secretariat-cen@hotmail.com

Banque : IBAN BE51 2100 4648 3462 ; BIC GEBABEBB

Forme juridique

« Association sans but lucratif » (asbl) - statuts publiés dans les Annexes du Moniteur belge du 16-11-2012

Note aux auteurs

Le CEN se réserve le droit de diffuser une version électronique du bulletin sur son site Internet ou sur tout autre site en ligne qu'il jugera utile. Le fait de proposer un texte à la publication implique automatiquement l'acceptation de ces conditions.

Bulletin du Cercle d'études numismatiques

Volume 54, n° 2 (mai - août 2017)

Sommaire

2

Les sources de l'or monnayé gaulois d'après les données littéraires et archéologiques

par Christian Lauwers

10

La signification du cognomen « Caesar »

par Thierry Carion

16

Les deniers de Gordien III émis à Rome en 238 et 239

par Briac MICHAUX

20

Probus : un aurelianus inédit de la 2^{ème} émission de l'atelier monétaire de Rome (277 apr. J.-C.)

par Stéphane HILAND

22

Les médaillons de bronze célébrant la nomination de Carin César (Ticinum, octobre 282)

par Renato CAMPO

28

Les aurei découpés : supplément 7 – Dioclétien

par Roland RAYNAUD

30

Un sesterce d'Antonin le Pieux regravé en talisman (XII^e-XIV^e siècles)

par Thibault CARDON

32

Recensions et nouvelles parutions du CEN

40

IN MEMORIAM Gaetano Testa

Les sources de l'or monnayé gaulois d'après les données littéraires et archéologiques¹

par Christian Lauwers

Résumé : Depuis les débuts de leur production monétaire au III^e siècle avant notre ère jusqu'à la Guerre des Gaules, les Gaulois ont frappé essentiellement des monnaies d'or. Différents types de documents et de contextes nous renseignent sur la provenance du métal précieux utilisé : les monnaies elles-mêmes, les sites miniers et la littérature antique. Les premières monnaies frappées dans le nord de la Gaule furent des imitations des statères de Philippe II de Macédoine et de la cité grecque de Tarente, monnaies que les Gaulois reçurent soit pour payer leurs services en tant que mercenaires, soit par le biais du commerce. Des gisements aurifères exploités à l'époque de La Tène ont fait l'objet de fouilles archéologiques, entre autres dans le Limousin. Polybe, Strabon, Diodore de Sicile, Tite-Live et Poséidonios d'Apamée ont mentionné dans leurs écrits des mines d'or gauloises, mais également le paiement de soldes ou de tributs et les prises de butin. Nous tenterons dans cet article de relier ces différentes sources d'or et la production monétaire gauloise.

Mots-clés : or – Gaulois – mines – guerre – commerce – recyclage

Abstract: From the very beginnings of their production of coined money in the 3rd century BCE up until the Gallic Wars, the Gauls struck mainly coins of gold. Various documents and contexts tell us about the origins of the precious metals used: the coins themselves, mining sites and of course, the ancient literature. The first coins struck in the north of Gaul were in fact imitations of the staters of Philip II of Macedon and of the Greek city-state Tarentum; coins which the Gauls would have received either from trade or as pay for mercenary services. Gold mines exploited during the La Tène period, most notably in the Limousin district of France, have already been studied. The ancient texts of Polybius, Strabo, Diodorus of Sicily, Livius and Poseidonius of Apamea all mention gold mines used by the Gauls but also, payments made to Gallic mercenaries, tributes and the capture of spoils of war as potential sources for these precious metals. In this article we will attempt to link these different sources of gold with the production of Gallic coins.

Keywords: gold – Gauls – mines – war – commerce - recycling

D'où provenait l'or que les Gaulois utilisèrent pour frapper monnaie ? Quatre types de sources doivent être envisagées : les mines, la guerre et les tributs qui en sont une conséquence, le commerce et le recyclage. La réponse à notre question doit être cherchée dans une combinaison de ces sources.

L'or se trouve dans des roches dont il faut l'extraire, ou dans des alluvions tirés des roches par l'érosion. Les fouilles archéologiques montrent que les Gaulois exploitaient des mines, en faisant preuve d'un grand savoir technique, et sur une grande échelle. Mais l'or provient également de sources secondaires, monnaies et objets mis en forme dans d'autres régions et obtenus par la force ou par l'échange. De nombreux passages de la littérature antique permettent de caractériser l'exploitation minière gauloise, et de suivre les campagnes de troupes de mercenaires gaulois sur le pourtour de la Méditerranée, du V^e au I^{er} s. av. n.è.

L'analyse isotopique des traces de platine et de palladium présentes dans les monnaies d'or montre que, dans de nombreux cas, les monnaies sont faites d'un alliage de métaux provenant de différentes origines. Au fil du temps, le métal a été fondu et refondu, transformé en monnaies

ou en objets précieux, avant d'être fondu et monnayé à nouveau. Ce processus a dû se reproduire souvent. L'exemple le plus frappant de ces refontes est constitué par les quelque 180.000 talents, soit peut-être 300 tonnes d'or et 2000 tonnes d'argent, dont Alexandre le Grand s'est emparé dans les capitales perses, et dont une grande partie fut monnayée pour payer ses troupes². Les monnaies hellénistiques se sont ensuite retrouvées dans les butins exposés lors des triomphes romains. Il est très probable que leur métal fut fondu une fois de plus et se retrouva dans des objets de luxe et des monnaies romaines. Par suite de ce recyclage de l'or, il est généralement impossible de préciser la mine d'origine du métal de telle ou telle monnaie.

1. Les sources primaires : les mines

1a - Les textes

L'activité minière des Celtes et des Gaulois a fait l'objet de nombreuses descriptions, souvent mêlées de détails légendaires. Polybe décrit l'exploitation des gisements d'or par les Taurisques, un peuple celte de l'Autriche actuelle. Il mentionne des mines, mais également l'exploitation de l'or alluvionnaire, et l'existence de pépites. C'est le texte le plus ancien sur les mines d'or celtiques.

1. Cabinet des médailles, Bibliothèque royale de Belgique (KBR). Exposé donné lors du colloque « L'or des Celtes : sources et ateliers ; techniques et artisans », à Bruxelles, le 13 mai 2017.
2. DE CALLATAÏ 1989, p. 272.

Polybe (c. 200 – c. 118 av. J.-C.), fragment dans Strabon, *Géographie*, IV, 6, 12 :

Polybe rapporte encore qu'on avait découvert de son temps, précisément dans la région d'Aquiléa chez les Taurisci Noriques, une mine d'or offrant des conditions d'exploitation si avantageuses qu'il avait suffi d'enlever au plus deux pieds de terre pour rencontrer immédiatement le minerai, et que la profondeur totale de l'excavation ne dépassait pas quinze pieds. Une partie de l'or extrait à cet endroit était du métal pur en pépites de la taille d'une fève ou d'une cosse de lupin, qui perdait seulement le huitième de son poids à la fonte [...] Les Italiens ayant participé avec les barbares à l'exploitation de cette mine pendant les deux premiers mois, le prix d'achat de l'or avait aussitôt baissé d'un tiers dans toute l'Italie, mais dès que les Taurisci s'en étaient aperçus, ils avaient chassé leurs associés pour garder le monopole de la vente. Aujourd'hui, en revanche, toutes ces mines d'or sont au pouvoir des Romains. Dans cette région aussi, comme en Ibérie, s'ajoute à l'or du sous-sol l'or en paillettes que charrient les cours d'eau, mais en moins grandes quantités.

Athénée de Naucratis, citant Poséidonios, l'ethnographe de la Gaule, mêle réalisme et mythologie. Du côté réaliste, il écrit que l'extraction des métaux précieux, et spécialement de l'or, demande des travaux pénibles. Il mentionne également les indices qui permettent aux prospecteurs de remonter aux filons : les affleurements de roches aurifères et les paillettes d'or charriées par les rivières. Puis il cite les Helvètes et d'autres peuples celtes pratiquant le lavage et la fonte de l'or alluvionnaire, des travaux moins pénibles auxquels les femmes participent. Il se fait d'autre part l'écho d'un mythe selon lequel c'est un incendie de forêt qui aurait permis de découvrir des gisements de métaux précieux dans les Alpes.

Poséidonios d'Apamée (c. 135 – c. 51 av. J.-C.), fragment dans Athénée, *Deipnosophistes*, VI, 23, 233d-234c :

En effet, la nature n'a excepté aucun de ces métaux mentionnés, du commerce de la vie : elle en a seulement caché des veines sous terre ; ce qui en rend les exploitations très difficiles et pénibles : de sorte que ceux qui cherchent ces richesses n'en acquièrent la possession qu'avec les plus grands travaux. Ainsi, les mineurs et ceux qui rassemblent les produits de leurs exploitations, n'obtiennent la jouissance de ces biens éclatants qu'au prix de peines infinies. Il est vrai que la nature semble leur en présenter l'appât (car on en voit à la superficie du sol) aux extrémités de la terre, où des fleuves roulent çà et là des grains d'or dans leurs lits. Des femmes et des hommes, peu susceptibles de grands travaux, les enlèvent avec des sables qu'ils triturent, les séparent en les lavant, et les portent au creuset, comme cela se fait chez les Helvètes, selon mon compatriote Poséidonios, et chez d'autres nations Celtes. Une forêt s'étant embrasée dans les monts que l'on appela d'abord Riphées, ensuite Olbies (ce sont maintenant les Alpes de la Celtique), l'argent y coula sur le sol. Cependant, la plus grande partie de ces métaux précieux ne se tire que des mines qui demandent le plus pénible travail.

Ce même mythe de l'or ruisselant dans une forêt en feu est cité par Strabon, qui l'attribue également à Poséidonios. Strabon cependant n'est pas dupe et parle de fable, μύθος. À propos d'or et d'argent, citant toujours Poséidonios, il appelle ces deux métaux des matières à monnayer, νομισματος.

Poséidonios d'Apamée, fragment dans Strabon, *Géographie*, Livre III, 2, 9 :

Poséidonios, en célébrant l'abondance et l'excellence des métaux de l'Ibérie, ne se prive pas des effets de rhétorique dont il a l'habitude, mais se livre au contraire à l'enthousiasme de l'hyperbole. Il avoue ne pas refuser son crédit à la fable selon laquelle la terre de cette contrée, précieux composé d'argent et d'or, aurait jadis fondu dans l'embrasement des forêts et se serait mise à bouillir à sa surface, puisque, dit-il, chaque montagne, chaque colline de l'Ibérie est en réalité, par le fait d'un destin incomparablement prodigue, un amas des matières dont on tire les monnaies. « Qui verrait ces lieux », ajoute-t-il, « s'écrierait qu'ils sont la chambre au trésor de l'inépuisable nature ou la banque d'état d'un gouvernement destiné à l'éternité. Car cette terre n'a pas seulement les dehors de la richesse : elle est riche aussi sous sa surface ».

Diodore de Sicile reprend le mythe de l'argent ruisselant sur le sol de la forêt en feu et y voit l'origine du nom des Pyrénées, du grec πυρ, le feu.

Diodore de Sicile (c. 90 - c. 20 av. J.-C.), *Bibliothèque historique*, V, 35-38 :

[Les] Pyrénées [...] vont de la mer méridionale presque jusqu'à l'océan septentrional, et, séparant la Gaule de l'Ibérie et aussi de la Celtibérie, elles s'étendent sur trois mille stades environ. Les forêts s'y trouvent nombreuses et denses, on dit que dans l'Antiquité un feu allumé par des bergers embrasa totalement tout le territoire montagneux ; aussi, le feu brûlant sans cesse plusieurs jours durant, la surface de la terre fut-elle calcinée et les montagnes durent à cet événement d'être appelées Pyrénées (Enflammées) ; la surface de terrain brûlée donna naissance à d'importants ruisseaux d'argent et, comme il s'était produit une fonte naturelle, phénomène qui produit l'argent, des courants d'argent pur se formèrent en grand nombre.

Diodore de Sicile décrit le phénomène de l'érosion par l'eau, qui amène la formation de l'or alluvial, et les opérations qui permettent de l'extraire.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 27 :

Il n'y a pas du tout d'argent en Gaule, mais l'or est abondant et la nature le fournit aux indigènes sans qu'ils l'extraitent des mines et sans qu'ils peinent. Le cours des voies d'eau comporte des coudes et se heurte aux pans escarpés des montagnes qu'ils longent en en détachant de vastes collines, ce qui les remplit de paillettes d'or. Les personnes préposées à cette tâche le recueillent, elles meulent les mottes qui contiennent les paillettes, puis en lavent ce qu'il y a de terreux en profitant des eaux, avant de les mettre dans les fours pour les faire fondre. Ce procédé leur procure des monceaux d'or.

Strabon mentionne les riches mines d'or gauloises des Cévennes et des Pyrénées.

Strabon (c. 63 av. – c. 20 apr. J.-C.), *Géographie*, III, 2, 8 :

Et bien que les Gaulois estiment détenir des mines aussi riches dans le Mont Cemmène et au pied même du Mont Pyréné, l'or de Turdétanie est cependant plus prisé.

Strabon, *Géographie*, IV, 1, 13 :

Les Tectosages confinent d'un côté au Mont Pyréné. De l'autre, ils débordent légèrement sur le versant septentrional des Cemmènes. La terre qu'ils occupent regorge d'or.

Et c'est encore Strabon qui cite les mines d'or du pays basque.

Strabon, *Géographie*, IV, 2 :

Les bords de ce golfe [de Gascogne] sont occupés par les Tarbelli, qui possèdent les mines d'or les plus productives de toutes, car les fosses peu profondes qu'on y creuse livrent des lames d'or allant jusqu'à remplir la main. Certaines de ces lames ont parfois seulement besoin d'un léger affinage, tandis que le reste du minerai se présente sous la forme de paillettes et de pépites qui ne demandent, elles aussi, qu'un traitement réduit.

1b - Les recherches archéologiques

De nombreux vestiges des activités minières et métallurgiques du passé ont marqué à jamais les paysages : tertres d'alluvions laissés par les orpailleurs le long des rivières, amas de scories et de stériles (haldes), excavations. Les textes anciens mentionnant l'existence de mines gauloises ont permis de rattacher certains sites à l'époque de La Tène, et ainsi d'identifier plusieurs régions minières exploitées par les Gaulois.

Dans le Limousin, 250 sites miniers, comptant au total 1207 excavations, ont été repérés, et quelques-uns fouillés. Ces fouilles ont été publiées par Béatrice Cauuet³. Des villages de mineurs gaulois ont également été découverts. Cette industrie a occupé près de 10 % du territoire des Lémovices, et s'est prolongée durant près de cinq siècles, du VI^e au I^{er} s. av. n. è⁴. La roche contenait entre quelques grammes et quelques dizaines de grammes d'or par tonne. La fouille de sites miniers du Limousin a mis en évidence les nombreuses étapes de la chaîne opératoire menant de la découverte d'un gisement jusqu'à l'obtention de l'or :

Prospection : recherche des gisements ; la plupart des filons affleuraient, les quartz très durs résistant à l'érosion

Creusement des mines, à ciel ouvert d'abord, puis souterraines, des galeries partant des gradins de la mine à ciel ouvert

Évacuation des déblais

Boisage des galeries

Éclairage des galeries

Exhaure (galeries pour évacuer l'eau des galeries situées sous la nappe phréatique)

Traitement du minerai : broyage, grillage, mouture à l'aide de meules, lavage dans différents bassins, coupellation

La production de ces mines fut importante. Pour la seule mine des Fouilloux, plus de 200.000 mètres cube de terre et de roches ont été déplacés. La production moyenne aurait permis, si elle n'avait été consacrée qu'à l'émission de monnaies, de frapper chaque année entre 16.000 et 40.000 statères de 8,5 grammes.

Métal	Zone de production	Période	Tonnes	Tonnes/an	Source
Or	Limousin (Gaule)	Âge du Fer V ^e -I ^{er} av. J.-C.	69 à 172	0,14 à 0,34	CAUJET 2004

Au Puy des Angles, en Corrèze, une mine d'or a été datée par analyse dendrochronologique entre la fin du III^e et la seconde moitié du II^e s. av. n. è⁵. Treize cercles de haldes (déblais) ont permis d'identifier autant de mines.

Dans les Ardennes belges, des centaines de tertres d'orpaillage ont été découverts le long des rivières, comme dans le bassin de la Lomme supérieure, où plus de 400 tertres, représentant un volume de plus de 15.000 mètres cubes, ont été identifiés⁶.

Les auteurs antiques ne font aucune allusion aux propriétaires des mines, ou à la façon dont les Celtes en organisaient l'exploitation. Dans le Limousin comme en Corrèze, l'ampleur des travaux d'extraction, le fait que de nombreux ouvriers spécialisés – mineurs, forgerons, menuisiers – y étaient employés, l'utilisation à grande échelle de techniques sophistiquées – boisage et aérage des galeries, fabrication et entretien des outils, réseau hydraulique pour le lavage du minerai – tous ces indices convergent pour suggérer l'existence d'une organisation complexe et hiérarchisée⁷ – dont nous ne savons rien par ailleurs.

À l'époque romaine, certaines mines gauloises continuèrent à être exploitées. Les mines du Limousin par contre furent rapidement abandonnées. Claude Domergue a établi la carte des mines gallo-romaines. Elle montre une continuité de l'exploitation dans les Pyrénées, au Pays basque, en Auvergne, en Ardenne et dans les Alpes⁸.

2. Sources secondaires

2a - La guerre

Dans le centre et le nord de la Gaule, les prototypes des premières monnaies gauloises furent les statères de Philippe II de Macédoine et, dans la vallée de la Somme, les statères de Tarente. L'hypothèse que l'on retient généralement aujourd'hui est que ces prototypes furent apportés en Gaule par des mercenaires gaulois ayant combattu pour le compte de cités et de dynastes méditerranéens.

Les rentrées métalliques dues aux guerres ont dû être importantes. Les monnaies originales de Philippe II de Macédoine trouvées en Gaule sont très rares : John Sills en retient seize, Simone Scheers seulement onze⁹. Mais le taux de survie des monnaies antiques, le pourcentage de monnaies conservées jusqu'à aujourd'hui, est très bas. François de Callatay a estimé entre 1/600 et 1/10.000 ce taux pour différents monnayages grecs. John Sills a proposé un taux de un sur 2000 pour les statères de Philippe II trouvés en Gaule, ce qui donnerait un nombre original de 80.000 statères¹⁰. Aucun prototype de statère tarentin n'a été retrouvé en Gaule. Ces monnaies d'or macédoniennes et grecques ont très probablement été toutes fondues, et une partie de l'or obtenu a pu servir à frapper les premiers monnayages gaulois. Les analyses métalliques n'ont cependant pas confirmé ce lien, qui reste hypothétique¹¹.

Parmi les textes antiques mentionnant les mercenaires gaulois, nous avons sélectionné les extraits les plus explicites¹². Ces textes montrent que les guerres permirent aux Gaulois d'encaisser de grandes quantités d'or, mais aussi d'argent.

L'épisode le plus ancien est raconté par Tite-Live. En 390 av. n. è., le chef Brennos, après avoir pillé Rome, accepta de se retirer avec ses troupes en échange d'une rançon de 1000 livres d'or. C'est le fameux épisode du « *Vae victis!* ».

Tite Live, *Histoire romaine*, V, 48, 8-9 :

Alors [en 390 av. J.-C.] le Sénat se réunit. Quintus Sulpicius, tribun militaire, et Brennus, roi de cette fraction des Gaulois, eurent une entrevue et se mirent d'accord : mille livres d'or furent la rançon du peuple qui allait bientôt commander le monde. À ce fait, déjà fort honteux en soi, s'ajouta une action révoltante : les poids apportés par les Gaulois étaient faux, et comme le tribun les refusait, le Gaulois eut l'insolence d'ajouter aux poids son épée et de prononcer ce mot insupportable pour des Romains : « Malheur aux vaincus ! ».

En 280, une coalition de peuples gaulois envahit la Grèce et la Macédoine. Il est très possible que ce soit lors de cette expédition que les Gaulois rencontrèrent pour la première fois des statères macédoniens du type Apollon/bige. Ces statères étaient certainement en circulation en Macédoine et en Grèce à cette époque.

Justin, *Histoire universelle*, XXIV, 4-5 :

Ce peuple farouche, audacieux et guerrier [...] se partagea en deux corps : l'un envahit la Grèce, et l'autre la Macédoine, portant partout le fer et le carnage. Telle était la terreur du nom Gaulois, qu'on vit des rois, prévenant leur attaque, acheter d'eux la paix à prix d'or. [...] Les Gaulois, sous les ordres de Belgius, envoient des députés à Ptolémée pour connaître ses volontés et offrir de lui vendre la paix.

Après avoir vaincu les Macédoniens, une partie des Gaulois décida de piller la Grèce.

Pausanias, *Description de la Grèce*, 19, 8 :

[En 279] Alors Brennus, se multipliant partout, tantôt dans les assemblées publiques, tantôt chez chacun des Galates qui étaient au pouvoir, suscitait une expédition contre l'Hellade, exposait la faiblesse présente des Hellènes, la richesse de leurs trésors publics et la richesse plus grande encore de leurs temples, où il y avait une telle quantité d'offrandes, d'or et d'argent monnayés. Il persuada ainsi les Galates (Gaulois) de marcher de nouveau contre l'Hellade.

En 279, ces mêmes Gaulois pillèrent le temple de Delphes. Une légende voulait que l'or pillé à Delphes ait été ramené à Toulouse par les Tectosages. Cependant, il est probable que très peu de Gaulois ayant participé à cette

expédition soient ensuite rentrés en Gaule, ce que Poséidonios avait fort bien vu.

Strabon, *Géographie*, Livre IV, 1, 13 :

En ce qui concerne les Tectosages, on assure qu'ils participèrent à l'expédition de Delphes et que les trésors sacrés trouvés chez eux dans la ville de Toulouse par le général romain Caepio provenaient des richesses rapportées de là-bas [...] Le récit de Poséidonios est pourtant plus probant : les richesses trouvées à Toulouse atteignaient une valeur d'environ 15.000 talents et consistaient non pas en objets façonnés, mais uniquement en lingots d'or et d'argent brut, déposés en partie dans des sanctuaires, en partie dans des lacs sacrés, alors que le sanctuaire de Delphes, pillé par les Phocidiens lors de la Guerre Sacrée, ne contenait plus, à cette époque, de biens de cette nature. Et si même les habitants de Toulouse en avaient pris à Delphes, ils se les seraient partagés entre plusieurs, mais il n'est pas vraisemblable non plus qu'ils rentrèrent sains et saufs chez eux puisque l'expédition, après avoir quitté Delphes, finit lamentablement dans la dispersion générale par l'effet de la discorde, chacun s'en allant de son côté.

Finalement vaincus par les Macédoniens en 277, les survivants furent engagés comme mercenaires par Antigone Gonatas, afin de l'aider à s'emparer du trône de Macédoine. C'est la plus ancienne mention du montant de la solde de mercenaires celtes, un statère par personne. Le texte montre également que les femmes et les enfants des mercenaires gaulois les avaient suivis dans leur expédition.

Polyen, *Stratagèmes*, IV, 6, 17¹³ :

[Vers 277] Antigone [Gonatas] engagea des mercenaires gaulois, commandés par Kiderios, convenant de leur donner à chacun une pièce d'or [...] Après la bataille contre Antipater, les Gaulois demandèrent leur paie. Antigone paya chaque homme portant un bouclier. Les Gaulois lui demandèrent de payer aussi les hommes non armés, les femmes et les enfants, car ils interprétaient l'accord comme portant sur « chacun des Gaulois ». Le total de trente talents [90.000 statères] pour les combattants montait jusqu'à cent talents si les non-combattants étaient aussi payés.

En 241, à la fin de la première Guerre Punique, Carthage, ruinée par les indemnités de guerre payées aux Romains, se trouva dans l'impossibilité de verser la solde de ses mercenaires. Parmi ceux-ci, Polybe mentionne 2000 Gaulois commandés par Autaritos. Carthage avait frappé de très nombreuses monnaies d'or durant cette guerre, mais cette production

3. CAUJET 2004, p. 111.

4. *Ibid.* p. 113.

5. TOLEDO I MUR *et al.* 2005, p. 207.

6. GILLET 1976 ; DETAILLE 2011, p. 31.

7. TOLEDO I MUR *et al.* 2005, p. 207-209.

8. DOMERGUE 2008, p. 23.

9. SILLS 2003, p. 5-8 ; SCHEERS 2004.

10. SILLS 2003, p. 6.

11. C. Sillon, dans sa communication lors du colloque « L'or des Celtes : sources et ateliers ; techniques et artisans ».

12. BARAY 2017 a très utilement rassemblé toutes les sources littéraires antiques mentionnant les mercenaires celtes.

13. Traduction de BARAY 2017, p. 116, d'après la version anglaise.

connut un coup d'arrêt en 241. Les mercenaires n'ont reçu qu'une pièce par homme à titre d'avance. Les délais demandés par Carthage menèrent à la révolte des mercenaires et à une guerre qui dura jusqu'en 237.

Polybe, *Histoires*, I, 15 :

Dans la crainte où l'on était que cette multitude de gens ramassés ne poussât encore les choses plus loin, on pria leurs officiers de les mener tous à Sicca, de leur faire accepter à chacun une pièce d'or pour les besoins les plus pressants, et d'attendre là qu'on leur eût préparé tout l'argent qu'on était convenu de leur donner, et que le reste de leurs gens les eussent joints. [...] Quelques-uns d'eux occupèrent leur loisir à supputer l'argent qui leur était encore dû, et, augmentant la somme de beaucoup, dirent qu'il fallait l'exiger des Carthaginois. [...] Cette multitude était composée d'Espagnols, de Gaulois, de Ligures, de Baléares, de Grecs de toute caste, la plupart déserteurs et valets, et surtout d'Africains.

En 187, après avoir vaincu les Galates (les Gaulois installés en Asie Mineure depuis 278), Cneius Manlius exhiba lors de son triomphe de grandes quantités d'or, y compris 16.000 statères appelés « philippes ». Pour les Romains, le terme « philippe » ne désignait plus un statère émis par Philippe II de Macédoine, mais était devenu l'appellation générique des statères d'or hellénistiques, émis par Philippe II, mais surtout par Alexandre et ses successeurs, et qui étaient encore au début du II^e siècle une véritable monnaie internationale. Les Galates vaincus avaient auparavant servi de mercenaires lors de plusieurs guerres opposant les royaumes de Bithynie et de Pergame, les Séleucides et les Romains ; de là vient que le butin exhibé par les Romains se composait de monnaies d'origines diverses.

Tite Live, *Histoire romaine*, XXXIX, 6-7 :

Cn. Manlius Vulso triompha des Gaulois d'Asie [...] Dans son triomphe, Cn. Manlius étala 200 couronnes d'or pesant chacune 12 livres, 220.000 livres d'argent, 2103 d'or, 127.000 tétradrachmes attiques, 250.000 cistophores, 16.320 philippes d'or, et une grande quantité d'armes et de dépouilles gauloises entassées sur des chariots.

En 169, le roi gaulois Clondicus demanda à Persée, roi de Macédoine, pour une campagne qui devait probablement durer quelques mois, dix pièces d'or par cavalier, cinq par fantassin, et mille pour lui-même. Ces sommes n'ont rien d'extraordinaire. Elles sont comparables à la solde perçue par les mercenaires grecs de Cyrus le Jeune en 401, et dont Xénophon raconta l'histoire dans l'*Anabase*, un darique d'or par homme et par mois. Persée refusa les conditions des Gaulois et fut vaincu par Paul Émile à la bataille de Pydna.

Tite Live, *Histoire romaine*, XLIV, 26, 2-4 :

L'avarice [du roi de Macédoine Persée] le priva [...] du secours que lui offrait un corps nombreux de Gaulois, répandus dans l'Illyrie. Les Gaulois étaient au nombre de dix mille cavaliers et d'autant de fantassins [...] Ils avaient fait la condition de dix pièces d'or par cavalier, et de cinq par fantassin. Leur chef devait en recevoir mille.

L'expansion romaine en Méditerranée mit fin à l'apogée du mercenariat gaulois et donc à cette source d'or. Des auxiliaires

gaulois combattront encore lors de la guerre civile qui opposa César à Pompée, après la Guerre des Gaules. Flavius Josèphe mentionne les derniers mercenaires gaulois, 400 hommes de la garde personnelle de Cléopâtre, et qu'Octave offrit à son allié Hérode le Grand après avoir conquis l'Égypte.

Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, XV, 217 :

Cependant Hérode, arrivé en Égypte, eut avec César [Auguste, c. 30 av. J.-C.] des entrevues pleines de cordialité, comme un ami déjà ancien, et fut comblé d'honneurs. César lui fit don de quatre cents Gaulois, choisis parmi les gardes du corps de Cléopâtre.

2a bis - Les tributs

Le dossier que l'on peut consacrer aux tributs chez les Gaulois est mince. On trouve une mention des tributs payés aux Galates chez Tite-Live :

Tite-Live, *Histoire romaine*, 38, 16, 12-13 :

Toute l'Asie en deçà du Taurus leur payait donc tribut [...] et telle était la terreur attachée à leur nom [...] que sur la fin les monarques syriens eux-mêmes n'osèrent refuser de leur payer tribut.

Deux autres mentions se trouvent dans la *Guerre des Gaules* de César. Il convient de distinguer le tribut pris à un ennemi vaincu, c'est à dire un paiement à sens unique impliquant deux peuples ou tribus et l'usage de la force, de la fiscalité proprement dite, un échange consistant en la levée de taxes par des autorités sur des dépendants consentants afin de financer des services et/ou des infrastructures. En plus de la mention de Tite-Live sur les Galates, deux passages de César rentrent dans la catégorie du tribut :

César, *La Guerre des Gaules*, 1, 30 :

Les Helvètes, en pleine prospérité, n'avaient abandonné leurs demeures que dans l'intention de faire la guerre à la Gaule entière, d'en devenir les maîtres, de choisir pour s'y fixer, parmi tant de régions, celle qu'ils jugeraient la plus favorable et la plus fertile, et de faire payer tribut (stipendiarios) aux autres nations.

César, *La Guerre des Gaules*, 1, 36 :

Arioviste répliqua que les lois de la guerre voulaient que les vainqueurs imposassent leur autorité aux vaincus [...] Si les Éduens étaient ses tributaires (stipendiarios), c'était parce qu'ils avaient voulu tenter la fortune des armes, parce qu'ils avaient livré bataille et avaient eu le dessous.

Il semble bien établi pour tous ces peuples, Galates, Helvètes, Éduens, Germains et Romains, que le droit de la guerre autorisait les vainqueurs à imposer aux vaincus le paiement d'un tribut. Il s'agit d'un prolongement des revenus provenant de la guerre. En échange du paiement du tribut, le vainqueur peut décider de ne s'engager à rien d'autre qu'à ne pas utiliser la force contre les tributaires. Dans le meilleur des cas, il peut décider de protéger ses tributaires contre d'autres agresseurs afin de sécuriser une source de revenus. Quant au vaincu, il s'affranchira du paiement dès que le sort des armes lui permettra de le faire.

2b - Le commerce (?)

C'est la source la moins probable et en tout cas la moins documentée. La thèse selon laquelle les statères de Tarente seraient arrivés dans la vallée de la Somme par ce biais a un temps prévalu, mais elle a depuis été abandonnée. Selon cette thèse, les Gaulois riverains de la Manche auraient servi d'intermédiaires entre les Bretons producteurs d'étain et leurs clients méditerranéens. Plusieurs faits s'y opposent. D'une part, les Carthaginois ont longtemps empêché le passage des vaisseaux de l'Atlantique en Méditerranée et vice-versa. D'autre part, Diodore précise que le transport de l'étain à travers la Gaule se faisait par terre, le métal étant porté par des chevaux.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 22 :

Les habitants de Bretagne qui sont vers le cap appelé Bélérian sont particulièrement hospitaliers et, du fait des relations qu'ils entretiennent avec les marchands étrangers, civilisés dans leurs manières. Ce sont eux qui procurent l'étain en travaillant habilement le sol qui le porte [...] Ils lui donnent la forme d'osselets et [le] transportent dans une île située devant la Bretagne et qui a pour nom Ictis¹⁴ [...] C'est donc là que les marchands viennent acheter aux indigènes l'étain qu'ils acheminent en Gaule ; enfin, ils traversent à pied la Gaule et, en trente jours environ, ils font descendre les marchandises sur leurs chevaux jusqu'à l'embouchure du Rhône.

De plus, Tarente a frappé des monnaies d'or de c. 333 à 272, alors qu'elle défendait son indépendance contre les peuples italiotes, puis les Romains, et qu'elle employait pour ce faire de nombreux mercenaires. Il est très probable que des Gaulois firent à cette époque partie de ces mercenaires, et que c'est par ce biais que les statères de Tarente arrivèrent en Gaule.

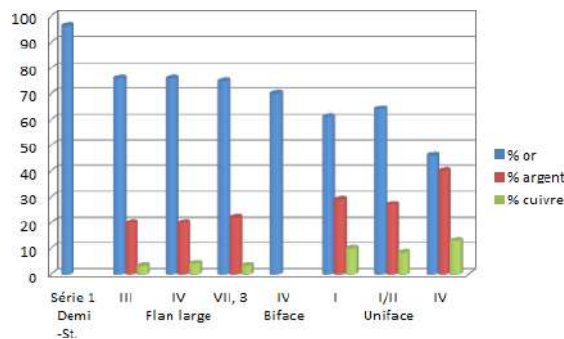
Un texte mentionne une vente faite par des Gaulois à des Carthaginois. En route vers les Alpes, en 218, Hannibal, poursuivi par une armée romaine, se trouva dans l'obligation de faire traverser rapidement le Rhône par son armée. Il acheta alors les embarcations des Gaulois riverains du fleuve. Le plus probable est qu'il se servit pour cela de monnaies d'or.

Polybe, *Histoires*, III, 8 :

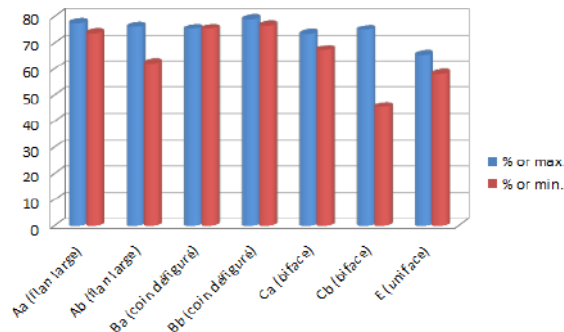
Hannibal étant arrivé sur les bords du Rhône, à peu près à quatre jours de marche de la mer, fit sur-le-champ ses dispositions pour traverser le fleuve dans un endroit où il n'avait qu'un seul courant. Pour cela il commença par se concilier l'amitié de tous ceux qui habitaient sur les bords, et acheta d'eux tous leurs canots et chaloupes, dont ils ont grand nombre, à cause de leur commerce par mer. Il acheta outre cela tout le bois qui était propre à construire encore de pareils bâtiments.

2c - Le recyclage

Au cours du temps, la teneur en or des statères de nombreux peuples gaulois a baissé dans des proportions souvent importantes. Les écarts de composition métallique ont également eu tendance à augmenter. À titre d'exemple, voici l'évolution des statères de la vallée de la Somme. Les monnaies frappées peu avant et pendant la Guerre des Gaules présentent une teneur en or très inférieure à celle des monnaies des séries précédentes. Le constat vaut pour l'ensemble des monnaies d'or de Gaule Belgique. Le plus probable est que pour frapper ces monnaies produites en grand nombre et dans l'urgence, les monnayeurs gaulois ont passé au creuset d'anciennes monnaies mais également des bijoux, de la vaisselle, des armes, dont la teneur en or n'était pas calibrée précisément.



Teneur en or, argent et cuivre des statères de la vallée de la Somme, d'après SCHEERS 1977.



Teneurs maximale et minimale en or des statères de Gaule Belgique, d'après SILLS 2003.

14. Probablement l'île de Wight.

15. ECHT et al. 2011, p. 42-44.

Conclusion

Les données littéraires et archéologiques disponibles indiquent ce qu'était certainement la source principale de l'or monnayé gaulois : les exploitations minières locales. Le rôle de l'or obtenu lors des nombreuses guerres et expéditions auxquelles des Gaulois participèrent, tout autour de la Méditerranée, du V^e au I^{er} s. av. n. è., a pu être important, mais nous ignorons dans quelles proportions. Une hypothèse supplémentaire a été formulée récemment : il se peut que de l'or achéménide, sous forme de dariques, soit arrivé jusqu'en Gaule, peut-être après une étape en Grèce. La masse d'une série de torques correspond en effet à des multiples de la masse de ces

dariques. Mais la composition métallique de ces torques ne permet pas de trancher définitivement la question¹⁵. Des tributs ont sans doute été versés par des peuples vaincus, prolongeant les profits tirés de la guerre. L'arrivée d'or en Gaule via le commerce, dans les derniers siècles de la période de La Tène, est très peu documentée et a probablement été rare, voire exceptionnelle. La piste de recherche qui semble aujourd'hui la plus prometteuse réside dans l'examen des monnaies elles-mêmes à l'aide des méthodes d'analyse métallique. Il devrait être, dans certains cas, possible de tracer l'origine de l'or monnayé et de remonter des monnaies aux régions minières.

Bibliographie

- ATHÉNÉE DE NAUCRATIS
ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Banquet des savants*, traduction par M. Lefèvre de Villebrune, Paris, 1789.
- BARAY 2017
L. BARAY, *Celtes, Galates et Gaulois, mercenaires de l'Antiquité. Représentation, recrutement, organisation*, Paris, 2017.
- CAUJEU 2004
B. CAUJEU, *L'or des Celtes du Limousin*, Limoges, 2004.
- DE CALLATAY 1989
F. DE CALLATAY, Les trésors achéménides et les monnayages d'Alexandre : espèces immobilisées et espèces circulantes ?, in : *L'or perse et l'histoire grecque, Revue des études anciennes* 91/1-2, 1989, p. 259-274.
- DETAILLE 2011
J. DETAILLE, Les anciennes mines d'or de l'Ardenne méridionale, *AGAB-MINIBUL*, 44/2, 2011, p. 25-41.
- DIODORE DE SICILE
DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, Livre V, Paris, Les Belles Lettres, 2015.
- DOMERGUE 2008
Cl. DOMERGUE, *Les mines antiques*, Paris, 2008.
- ECHT *et al.* 2011
R. ECHT, M. MARX, V. MEGAW, W.-R. THIELE, L. VAN IMPE & L. VERHART, An Iron Age gold torc from Heerlen (Prov. Limburg/NL), *Archäologisches Korrespondenzblatt* 41/1, 2011, p. 31-49.
- FLAVIUS JOSÉPHE
FLAVIUS JOSÉPHE, *Antiquités judaïques*, in *Œuvres complètes*, traduction française sous la direction de Th. Reinach, Paris, 1900-1932.
- GILLET
J.-Cl. GILLET, *Les chercheurs d'or en Ardenne*, Gembloux, 1976.
- JULES CÉSAR
JULES CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, Paris, Les Belles Lettres, Vol. 1, Livres I-IV, 1996 ; Vol. 2, Livres V-VIII, 2000.
- JUSTIN
JUSTIN, *Histoire universelle de Justin extraite de Trogue Pompée*, traduction par J. Pierrot, Paris, 1833.
- PAUSANIAS
PAUSANIAS, *Description de la Grèce*, texte grec et traduction de M. Clavier, Paris, 1821.
- POLYBE
POLYBE, *Histoires*, traduction et notes par D. Roussel, Paris, Gallimard, 2003.
- POLYEN
POLYAENUS, *Stratagems of war*, Books VI-VII, traduction anglaise par P. Krentz & E. L. Wheeler, Chicago, 1994.
- SCHEERS 1977
S. SCHEERS, *Traité de numismatique celtique*, Vol. 2, *La Gaule Belgique*, Paris, Les Belles Lettres, 1977.
- SCHEERS 2004
S. SCHEERS, La naissance du monnayage d'or en Gaule d'après les influences étrangères, in K. STROBEL (éd.), *Forschungen zur Monetarisierung und ökonomischen Funktionalisierung von Geld in den nordwestlichen Provinzen des Imperium Romanum. Akten des 2. Trierer Symposiums zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, Trèves, (Trierer historische Forschungen, 49), p. 7-25.
- SILLS 2003
J. SILLS, *Gaulish and British gold coinages*, Londres, 2003.
- STRABON
STRABON, *Géographie*, Livres III-IV, Paris, Les Belles Lettres, 1966.
- TITE-LIVE
TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Paris, Les Belles Lettres, Livre V, 1954 ; Livre XXXVIII, 1982 ; Livre XXXIX, 1994 ; Livres XLIII-XLIV, 1976.
- TOLEDO I MUR *et al.* 2005
A. TOLEDO I MUR, M. VACCA-GOUTOULLI & F. MILOR, Une mine d'or protohistorique : le Puy des Angles aux Angles-sur-Corrèze, *Gallia* 62, 2005, p. 171-214.

MDC

MONACO

ACHAT.VENTE.EXPERTISE

ENCHÈRE

hôtel Métropole Monte-Carlo

Vendredi 1 décembre 2017

ESTIMATIONS
GRATUITES



France. Médaille an VIII
arrivée Napoléon Ier
à Fréjus



France. Philippe VI,
Couronne chef d'oeuvre
de l'art gothique



France. Louis XIV,
demi écu de Flandre aux
insignes 1701W



Portugal.
Pierre Ier,
6400 reis 1827R

27 avenue de la Costa - 98000 Monaco Monte-Carlo
Tel : (00377) 93.25.00.42 Fax : (00377) 97.77.23.13
info@mdc.mc www.mdc.mc

La signification du cognomen « *Caesar* »¹

par Thierry Carion

À Pierre Carion

Résumé : Lors d'une recherche portant sur le denier de César « à l'éléphant », la question de savoir ce que pouvait bien vouloir dire le surnom de la *gens Julia*, que Jules César apposait seul sur ses deniers militaires, s'est présentée. Les tentatives antérieures pour donner un sens à *Caesar* reposent essentiellement sur des similitudes avec des mots en langue latine et même punique. Et si *Caesar* avait une tout autre origine ?

Abstract: In a previous study on the famous 'elephant denarius' of Julius Caesar, arise the question of the exact meaning of the nickname for the *gens Julia*, which Caesar himself placed on all of his military issues. Earlier attempts to decipher the meaning of the term 'Caesar' were essentially based on similarities with other Latin, or even Punic, words. What if 'Caesar' had an entirely different derivation ?

1. Introduction

Le *cognomen* de la *gens Julia*, *Caesar*, a donné lieu à de multiples interprétations depuis l'Antiquité. L'une d'entre elles a eu longtemps la préférence des numismates, celle qui voudrait que ce surnom signifie éléphant, animal associé au surnom de *Caesar* sur un denier de Caius Julius Caesar (fig. 1). Une réflexion à ce propos nous conduit à proposer une nouvelle interprétation de ce *cognomen*.

2. L'origine légendaire de la *gens Julia*²

Il est utile, dans un premier temps, d'exposer ici comment César a construit autour de son nom toute une mythologie que son héritier et successeur, Octave Auguste, amplifiera afin d'asseoir sa légitimité face à Marc-Antoine. Comme nombre de ses contemporains, César honorait la mémoire de ses ancêtres, ce qui constituait l'un des aspects de la *pietas*. Les hauts faits, les exploits militaires ou les actes mémorables des aïeux étaient autant de faire-valoir pour ceux qui entamaient la carrière des honneurs, le *cursus honorum*. Les jeunes magistrats, remplissant la fonction de *triumvir* monétaire (*III vir monetales*), comprirent rapidement tout l'intérêt de la monnaie autant comme l'expression de leur piété filiale qu'en tant que vecteur de leur propagande personnelle en leur permettant de rappeler les services rendus à l'État par l'un ou l'autre de leurs ancêtres, de mettre en valeur leur filiation avec un fondateur de Rome ou parfois même prétendre à une ascendance divine. C'est ainsi que les représentations immobilisées de la déesse *Roma* et des Dioscures, présentes sur les premiers deniers républicains, laissèrent la place à une multitude de compositions plus personnelles qui seront portées à leur paroxysme lors des guerres civiles au cours desquelles les différents partis et les généraux en présence utiliseront la monnaie

à des fins de propagande. César, ainsi que Sylla avant lui, prétendait être un descendant de Vénus. César lui élèvera sur le forum un temple dédié à *Venus genetrix* suite à un vœu fait la veille de la bataille de Pharsale au cours de laquelle le mot de passe utilisé par les troupes de César était « *Venus victrix* »³. Les racines de la *gens Julia*, à en croire la tradition, nous plongent aux origines mêmes de Rome qui sont étroitement liées à la chute de Troie.

Lors de l'éloge funèbre⁴ que Jules César prononça devant le peuple de Rome en l'honneur de sa tante *Julia* (veuve de Marius), il rappela que celle-ci descendait par sa mère, *Marcia Rex*, des rois de Rome et par son père, membre de la *gens Julia*, qu'elle se rattachait aux dieux immortels puisque cette grande famille prétendait descendre de Vénus. Un denier⁵ (fig. 2), émis en 103 par Lucius Julius Caesar (consul en 90), revendique déjà cette ascendance en représentant Vénus sur un char tiré par deux Amours.

César, dans l'éloge funèbre, proclame indirectement sa propre ascendance divine. La *gens Julia* descendait d'Iule (ou Ascagne), fils d'Énée, prince de Troie. Le personnage légendaire d'Énée apparaît pour la première fois dans le récit de l'Iliade et la tradition romaine se fera l'écho de sa destinée par l'intermédiaire de Virgile et de Tite-Live. Homère, dans l'Iliade⁶, nous dit : « *les Dardiens, alliés des Troyens, avaient à leur tête pour les commander le noble fils d'Anchise, Énée, qu'avait enfanté, des œuvres d'Anchise, la céleste Aphrodite* ». Plus loin⁷, Apollon pousse Énée à affronter Achille. Les dieux, spectateurs des événements qui se déroulent devant Troie, sont partagés : les uns soutiennent Achille et les autres Énée. Alors qu'Énée est en mauvaise posture dans le combat singulier qui l'oppose à Achille, Poséidon intervient afin de le soustraire à une mort certaine. Homère fait dire à Poséidon s'adressant aux autres dieux⁸ : « *Son destin est qu'il échappe au trépas afin que ne périsse pas*

1. Tout en remerciant le comité de lecture du bulletin du CEN, notamment J.-M. Doyen pour ses conseils et son aide, je voudrais consacrer ce travail à mes parents à qui je dois mon éducation et ma formation et plus particulièrement à mon papa, Pierre Carion, décédé le 6 novembre 2016.
2. Toutes les dates exprimées ci-après se situent avant J.-C., sauf mention contraire.
3. APP., *BCiv.*, II, 68.
4. SUET., *Iul.*, 6.
5. *RRC.320/1*.



Fig. 1



Fig. 2

Fig. 1 - Droit et revers du denier à l'éléphant de César, *RRC 443* (coll. de l'auteur : 4,01 g ; 3 ; 14 mm ; éch. 2 : 1)

Fig. 2 - Denier *RRC 320/1* (coll. de l'auteur : 3,75 g ; 6 ; 14 mm ; éch. 2 : 1)

sans postérité la race de Dardanos que le Cronide (Zeus) aime comme nul autre entre tous les enfants qui naquirent de lui et de femmes mortelles. Désormais, le fils de Cronos a pris en haine la race de Priam. À présent, Énée le fort va régner sur les Troyens, ainsi que les fils de ses fils qui naîtront par la suite ». Virgile, dans l'Énéide (littéralement « la descendance d'Énée »), s'inscrit dans la tradition romaine selon laquelle les Romains seraient les descendants d'Énée et de ses compagnons. Il prolonge le récit de l'Illiade après la chute de Troie et met en scène Énée, qui au cours d'un long périple en Méditerranée (s'inspirant de l'Odyssée d'Ulysse), parsemé d'embûches, en quête d'une terre d'accueil pour lui et ses compagnons, abordera dans le *Latium* où les Troyens feront souche. Énée, alors que Troie est en flamme, voit en songe Hector, fils de Priam, qui l'invite à fuir⁹ : « Troie te confie les objets de son culte et ses Pénates. Fais-en les compagnons de tes destins et cherche leur des remparts, de puissants remparts, que tu fonderas enfin après avoir couru les mers ». Après avoir prononcé ces paroles, Hector dépose dans ses mains la puissante Vesta, ses bandelettes et son feu éternel. Plus loin dans le récit¹⁰, Énée, abandonnant la lutte sur les conseils de Vénus, rassemble les siens pour l'exil après qu'un présage ait décidé le père du héros, Anchise, à suivre son fils. Énée place son père Anchise sur ses épaules en lui disant : « Eh bien cher père, place-toi sur mon cou, mes épaules te porteront et cette charge ne me sera point lourde ». Le petit lule a mis la main dans celle de son père tandis qu'Anchise prend dans ses mains les objets sacrés et les Pénates de la patrie. Cette dévotion d'Énée pour son père et le sauvetage des Pénates de Troie est une des manifestations de la *pietas*, l'une des valeurs fondamentales du monde romain. Cette tradition est très ancienne et n'est pas une invention propre à l'auteur. Virgile se fait l'écho de la tradition au service d'Auguste pour qui est composé ce poème. En effet, des statuettes en terre cuite représentant Énée portant son père Anchise sur les épaules (fig. 3) ont été retrouvées à Véies (Étrurie), dont celle dite « Le pieux Énée »¹¹ qui daterait du IV^e ou V^e siècle av. J.-C. C'est dans le Livre I de l'Énéide¹² que Jupiter révèle, à Vénus inquiète, la destinée de son fils Énée : « Ton Énée soutiendra en Italie une terrible guerre ; il domptera des peuples farouches et donnera à ses hommes des lois et des remparts jusqu'au moment où le troisième été l'aura vu régner au Latium et où le troisième hiver aura passé sur la soumission des Rutules. Mais l'enfant qui porte aujourd'hui le surnom d'lule, Ascagne remplira de son règne le long déroulement des mois durant 30 années et de Lavinium, il transférera le siège de sa royauté derrière les remparts d'une ville nouvelle, la puissante Albe-la-Longue. Là, pendant trois siècles pleins, règnera la race d'Hector, jusqu'au jour où

une prêtresse de la famille royale, Iliia, grosse des œuvres de Mars, enfantera des jumeaux (Romulus et Remus). Romulus... continuera la race d'Énée, fondera la ville de Mars et nommera les Romains de son nom. Je n'assigne de borne ni à leur puissance, ni à leur durée : je leur ai donné un pouvoir sans fin... Telle est ma volonté... De cette belle race naîtra le Troyen César (Auguste ici) dont l'Océan seul bornera l'empire et les astres, la renommée : son nom de Jul(i)us viendra du grand nom d'lule ». La *gens Julia*, dont Jules César faisait partie, se réclamait de cette tradition sur l'origine de son nom et sur les origines de Rome en s'appuyant sur la ressemblance entre le nom de lule et celui de Julius (le radical *-ius* signifiant fils de ou issu de). Tite-Live, quant à lui, nous apprend dans son *Histoire romaine*¹³, qu'« une guerre civile entre Rome et Albe opposa les parents à leurs enfants : ils étaient tous issus de Troie puisque Lavinium fondée par Énée descendait de Troie, Albe-la-Longue de Lavinium et que les rois albains étaient à l'origine de Rome ». Après la victoire des Romains, le roi Tullus Hostilius fit entrer au Sénat de grandes familles d'Albe-la-Longue¹⁴ parmi lesquelles celle des *Julii*. La *gens Julia* revendiquera cette origine troyenne et divine, mais c'est surtout Caius Julius Caesar et son successeur Octave-Auguste qui l'exploiteront à des fins politiques pour trouver une sorte de légitimation à leur pouvoir. Une illustration parfaite de cette tradition et de son usage comme propagande est le denier (fig. 4) que Jules César a frappé en Afrique¹⁵ alors que la campagne contre Scipion Metellus, général du parti pompéien touchait à sa fin. Il représente au droit Vénus et au revers le nom de CAESAR associé à Énée portant son père Anchise sur l'épaule et dans la main droite le *palladium* arraché aux flammes de Troie.

3. Signification du surnom de Caesar

Que signifie *Caesar* et d'où vient ce surnom ? Le premier membre de la famille *Julia* qui semble avoir porté le surnom de *Caesar*, si on se réfère à Tite-Live¹⁶, est Sextus Julius Caesar, nommé préteur en Sicile en 208, alors qu'Hannibal occupait l'Italie depuis dix ans. Le surnom *Caesar*, hérité des aïeux, est devenu le nom de guerre de Jules César comme le montrent les différents deniers que ce dernier émet afin de payer la solde de ses légions et qui ne portent que ce seul surnom à l'exergue, alors que les deniers émis par les monétaires à Rome portent son nom complet ainsi que les titres et magistratures dont il est revêtu. Ce surnom sera, après Jules César, adopté par tous ses successeurs à la tête de l'empire romain comme un titre quasi sacré associé à l'exercice du pouvoir. Pline l'Ancien¹⁷ (I^{er} s. apr. J.-C.) et Servius¹⁸ (fin du IV^e s. apr. J.-C.) expliquaient que le surnom de *Caesar* avait été donné à

6. HOM., *Il.*, II, vv. 818-821.
7. HOM., *Il.*, XX, vv. 78 et suiv.
8. HOM., *Il.*, XX, vv. 64-69.
9. VERG., *Aen.*, II, vv. 288-297.
10. VERG., *Aen.*, II, vv. 635-724.
11. « Le pieux Énée », Villa Giulia, Rome.
12. VERG., *Aen.*, I, vv. 262-288.
13. LIV., I, 23-30.
14. LIV., I, 30.
15. RRC 458/1. Il existe des hybrides entre le revers du denier représentant Énée et son père Anchise avec le droit du denier à l'éléphant de Q. Caecilius Metellus Pius Scipio (BABELON 1885-1886, II, p. 11, n° 10). Le denier de César pourrait donc avoir été produit en Afrique dans les ateliers même de Scipion Metellus (à *Utica* ou à *Hadrumetum*) où les coins monétaires ont pu être intervertis par erreur.
16. LIV., XXVII, 21.
17. PLIN., *HN*, VII, 9.
18. SERV., *Verg.*, I, 286.



Fig. 3



Fig. 4

Fig. 3 - Statuette en terre cuite d'Énée portant Anchise (390-350 av. J.-C.), villa Julia, Rome (photographie de l'auteur)

Fig. 4 - Denier RRC 458/1 (coll. de l'auteur : 3,89 g ; 7 ; 13/14 mm ; éch. 2 : 1)

l'ancêtre de Jules César qui avait été le premier de la famille venu au monde par « césarienne » c'est-à-dire par une incision venant de *caesus* (participe passé du verbe *caedere*) et Pline ajoutait que ceux qui étaient nés de cette façon naissaient sous les meilleurs auspices car les dieux leurs étaient favorables. Dans *l'Histoire Auguste* (H. A.), le pseudo Aelius Spartianus aborde brièvement le sujet, au début de la biographie du César Aelius Verus¹⁹, à qui l'empereur Hadrien aurait conféré le nom. Spartianus nous dit que selon les hommes les plus cultivés et les plus érudits, le premier à avoir porté ce *cognomen*, c'est parce que soit il avait tué pendant un combat un éléphant, animal appelé *caesai* dans la langue des Maures (Puniques)²⁰, soit qu'il vint au monde par incision du ventre de sa mère morte (*caesus*), soit qu'il était sorti du ventre maternel avec une chevelure abondante (*caesaries*²¹ ou *caesariatus*) ou que ses yeux pers (bleu /vert) avaient un éclat extraordinaire (*caesius*). Il est à noter que Spartianus dédicace sa biographie d'Aelius à l'empereur Dioclétien tandis que l'H. A. semble avoir été compilée à la fin du IV^e s.²². Certaines étymologies avancées sont empruntées à des auteurs antérieurs et il n'est pas à exclure que d'autres ne soient que des spéculations et conjectures du biographe²³ dont celle du terme punique qui peut avoir été suggérée par l'observation même du denier de César. L'origine du *cognomen* *Caesar* était difficile à expliquer même pour les Anciens et ils se référaient à la consonance de mots proches de celui-ci pour tenter d'en trouver la signification. L'étymologie punique²⁴ de *Caesar*, qui voudrait dire éléphant, ne doit pas être retenue. Ce surnom a été donné à un ancêtre de Jules César par ses propres concitoyens afin de le distinguer des autres membres ou branches de la *gens Julia*. C'est pourquoi il est difficile de croire que cet ancêtre aurait été affublé d'un « sobriquet » emprunté à une langue étrangère et inconnue de ses compatriotes. De même, les contemporains de Jules César n'auraient pas pu comprendre la relation qu'il y avait entre le surnom et l'éléphant, tous deux présents sur son denier, sans la connaissance de la langue punique. Il n'y a d'ailleurs pas d'autres allusions dans le monnayage familial, ni dans celui de Jules César, à l'ancêtre qui serait à l'origine du *cognomen*. Enfin, l'éléphant représenté sur le denier ne peut faire allusion à l'origine du *cognomen* de César puisqu'il est remplacé par le nom d'Hirtius, gouverneur de Gaule Transalpine, sur une monnaie de bronze des Trévires²⁵ (fig. 5), émise en 45, qui reprend le même revers et le même droit. Cette monnaie de bronze démontre que le surnom *Caesar* n'est pas aussi étroitement lié à l'image de l'éléphant. Sa présence à l'exergue est là pour rappeler la générosité de celui qui

a fait frapper monnaie et afin de l'associer à un événement particulier.

Certains auteurs modernes²⁶ ont avancé que *Caesar* pourrait avoir pour origine un ancien prénom devenu *cognomen*. Le prénom *Caeso* apparaît notamment dans Tite-Live associé au nom de Fabius²⁷ et au nom de Quinctius²⁸, ce dernier nom étant celui d'une des grandes familles originaires d'Albe, comme celle des *Julii*. Ce prénom, que Tite-Live associe à des familles du V^e s. av. J.-C., est pour le moins inhabituel et pourrait être un *cognomen*. Suétone, dans la *Vie d'Auguste*²⁹, nous laisse entrevoir une autre interprétation. Peu avant la mort d'Auguste, l'auteur nous dit que la foudre frappa sa statue et enleva la première lettre du nom *CAESAR*. On prédit qu'Auguste n'avait plus que cent jours à vivre, nombre indiqué par la lettre C, et qu'il serait admis au rang des dieux (apothéose) comme les lettres restantes « *AESAR* », qui signifiaient dieu en langue étrusque, l'indiquaient. Le surnom de César aurait-il une origine étrusque ? Les Étrusques ont précédé les Romains et après plusieurs conflits armés, les deux peuples et les deux cultures ont fini par fusionner. Un petit vase³⁰, conservé au musée de la Villa Giulia à Rome, porte une inscription de 174 lettres parmi lesquelles le nom *TYPAN* (*Turan*), la Vénus étrusque, qui apparaît à trois reprises et est associé à une occasion au mot *AISEPA* (*aisera*) signifiant très vraisemblablement déesse ou divine³¹. On pourrait objecter que le mot étrusque *aiΣ* (*ais*) signifiant « dieu » et sa forme plurielle *aiΣap* (*aisar*) présentent un I et non un E après le A. Qu'à cela ne tienne, il existe un denier³² émis par Sextus Julius, en 129, portant le surnom de *CAISAR* au lieu de *CAESAR* (fig. 6). Ce denier nous rappelle la forme primitive du *cognomen* avant que la diphtongue *-AI* du latin archaïque n'évolue en latin classique en *-AE*, comme d'autres noms et mots. Le dieu de la médecine, Esculape en latin, est *Aesculapius* dont la première partie dérive directement du mot *aiΣ*. Le surnom de la *gens Julia* pourrait donc avoir été emprunté à la langue étrusque ou en dériver, comme bien d'autres mots empruntés par les Romains. Le sens à donner à *Caesar* ou *Caisar* doit avoir un rapport avec le monde du divin. Il pourrait faire allusion à la prétendue origine divine de la famille *Julia*. *CAISAR* s'écrit en Étrusque *CAIΣAP* ou *KAIΣAP*, comme en Grec. Les Étrusques, d'origine indo-européenne, ont emprunté aux Grecs leur alphabet (avec lequel ils ont retranscrit phonétiquement leur langue), du vocabulaire³³ et probablement certaines habitudes comme le phénomène de crase³⁴. La crase consiste en la contraction de la dernière voyelle (ou syllabe) d'un mot avec la première voyelle (ou syllabe) du mot suivant pour ne former à partir de deux mots plus qu'une seule

19. SHA, *Ael.*, II, 3-4.
20. SERV., *Verg.*, I, 286 : Servius donne également cette hypothèse mais ajoute que c'est le grand-père de Jules César qui aurait tué un éléphant en Afrique de ses propres mains, éléphant se disant *Caesa* en langue punique.
21. FESTUS, *Gloss. Lat.*, livre III.
22. H.A., introduction générale par A. Chastagnol, p. IX à XXXIV.
23. Spartianus nous dit qu'« il y a assez peu de choses à dire de la vie d'Aelius » (SHA, *Ael.*, I, 3) et que « sa vie ne présente rien de mémorable » (SHA, *Ael.*, II, 1). L'auteur aborde donc l'origine du nom *Caesar* afin d'étoffer sa biographie. Il a pu lui-même spéculer sur le sens à donner à ce *cognomen*.
24. NOUSEK 2008, p. 297-298.
25. BABELON 1888-1889, I, p. 543 ; *RPC* 501.
26. VALVERDE 2013, p. 152.
27. LIV., II, 41 et suiv. : les *Fabii*, dont *Caeso*, accèdent au consulat et luttent contre les Éques et les Étrusques.
28. LIV., III, 11-13 : « *Caeso Quinctius* était un jeune aristocrate, fier de sa naissance, de sa prestance et de sa vigueur physique, qualités qu'il devait aux dieux ».
29. SUET., *Aug.*, XCVII.
30. Aryballe de *bucchero nero*, fin du VII^e s., musée de la Villa Giulia, Rome. cf. THUILLIER 2006, p. 41.
31. MAYANI 1961, p. 53 : *Ais* signifie dieu et *aisar* serait la forme pluriel. *Aisera* pouvant être la forme féminine.
32. *RRC* 258.
33. On retrouve en grec *AIS* désignant le dieu Hadès.
34. BAILLY 1963, p. 997-999. Ce dictionnaire m'a permis de trouver le mot *KAI* et de porter à ma connaissance le phénomène de crase lié à ce mot.



Fig. 5

Fig. 5 - Bronze trévirien au nom d'Hirtius, *RPC* 501 (éch. 2 : 1)

unité lexicale. Ce phénomène est très courant avec les mots-outils. On peut décomposer *KAIΣAP* en *KAI-AIΣAP*. Le mot *KAI* que l'on trouve en grec ancien souvent contracté par crase, est soit une conjonction, l'équivalent de notre *et* en français, soit un adverbe signifiant : *et même, de même ou même* ; mais peut prendre la valeur d'un superlatif devant un adjectif pour signifier *même tout à fait*. La conjonction étrusque³⁵ *c*, que l'on trouve accolée aux mots, a la même fonction et signification. *Caius Julius Caesar* ou *Caesar* pourrait donc être interprété comme ceci : Caius, descendant d'Iule et même divin ou Caius, descendant d'Iule et même des dieux³⁶. Le sens de *KAIΣAP* ou *KAIΣAP* a probablement été adapté dans la langue étrusque mais on peut lui donner cette traduction que confirme César lui-même dans ses discours (notamment lors de l'éloge funèbre de *Julia*) et dans sa propre apothéose³⁷, il est « le même que les dieux », il est « d'essence divine » : « Caius Julius le divin ». Un discours³⁸ de Marc-Antoine désigne Jules César comme un enfant des dieux, « titre » reçu par des ancêtres de César pour leur grande *virtus*. L'adoption de ce *cognomen* par tous les successeurs de César à la tête de l'empire romain trouverait dans cette interprétation tout son sens³⁹, puisque le surnom de César légitimait en quelque sorte la détention du pouvoir en se plaçant dans la lignée et sous la protection des dieux⁴⁰. Ce surnom pourrait également avoir un lien avec le mal dont souffrait Jules César, l'épilepsie que l'on appelait la maladie sacrée (comme la nomme Hippocrate) ou le mal divin parce que les anciens pensaient que celui qui en était atteint entrait en communication avec les dieux ou était habité par eux. Un ancêtre souffrant du même mal aurait pu recevoir ce *cognomen*. On peut comprendre dans ce cas de figure que les ambitions politiques des *Julii* ne les aient pas incités à ébruiter la signification de leur *cognomen*.

4. Conclusion

L'étymologie exposée est le fruit d'une réflexion résultant d'une enquête⁴¹ faite autour du denier à l'éléphant de Jules César. Suétone par son allusion à la langue étrusque, la foudre par la césure qu'elle impose au *cognomen*, et la monnaie de Sextus Julius Caesar, sont des indices précieux qui nous conduisent à reconsidérer la signification du surnom de *Caesar*. Pourquoi un mot étrusque ou d'origine étrusque a-t-il été donné comme surnom à un membre de la *gens Julia* ? La question reste ouverte. Il peut s'agir d'un terme étrusque repris en latin archaïque (cf. Tite-Live et l'usage du nom *Caeso* au V^e s. av. J.-C.) dont le sens s'est perdu au fil du temps. De nombreux rites religieux et le vocabulaire associé ont été empruntés par les Romains aux Étrusques avant qu'ils ne soient complètement assimilés par Rome. Le surnom *Caesar* ou *Caisar* pourrait être un terme étrusque utilisé pour désigner ceux que les dieux ont engendrés, les demi-dieux se distinguant par leur *virtus* à l'image d'Hercule. On l'attribua à la *gens Julia* qui prétendait remonter à Énée et à Vénus. Cette interprétation devra sans aucun doute être soumise à la critique des linguistes et érudits avant de suivre son chemin.



Fig. 6

Bibliographie

Sources anciennes

APPIEN

APPIEN D'ALEXANDRIE, *Les Guerres Civiles à Rome*, Livres I-IV, Paris, Les Belles Lettres, 1994-2008, 4 vol.

DION CASSIUS

DION CASSIUS, *Histoire romaine*, traduit par E. Gros et V. Boissée, Paris, Firmin Didot, 1845-1870.

FESTUS

SEXTUS POMPEIUS FESTUS, *De la signification des mots*, en ligne sur remacle.org.

HISTOIRE AUGUSTE

HISTOIRE AUGUSTE. Traduit par A. Chastagnol, Paris, Robert Laffont, 1994.

HOMÈRE

HOMÈRE, *L'Iliade / L'Odyssée*, traduction de L. Bardollet, Paris, Robert Laffont, 1995.

PLINE L'ANCIEN

PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*. Texte établi et traduit par J. Beaujeu et al., Paris, Les Belles Lettres, 1951-2008, 37 vol.

PLUTARQUE

PLUTARQUE, *Vies*. Texte établi et traduit par R. Flacelière et al., Paris, Les Belles Lettres, 1957-1993, 16 vol.

SERVIUS

M. SERVIUS HONORATUS, *In Vergilii carmina comentarii*, traduit par G. Thilo & H. Hagen, Leipzig, Editio Harvardiana, 1881.

SUÉTONE

SUÉTONE, *Les vies des douze Césars*. Texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, 1932.

35. MAYANI 1961, p. 70 : « *enac esi* avec la conjonction étrusque *c* bien connue ». Les textes étrusques sont souvent en continu sans séparation entre les mots, on pourrait donc lire « *ena cesi* » qui signifie du vin et même du sang (allusion à des offrandes faites aux dieux).

36. Caius, descendant d'Iule et des dieux : cette traduction est valable si *aisar* est bien la forme pluriel de *ais* (dieu) et non l'adjectif signifiant divin.

37. PLIN., *HN*, II, 25 : la comète apparaît pendant les jeux organisés par Octave-Auguste et consacrés à *Venus genetrix*, peu de temps après la mort de César. La comète fut interprétée comme étant l'âme de César reçu au nombre des divinités éternelles. PLUT., *Vit. Caes.*, LXIX : « Parmi les choses divines, on remarqua une grande comète qui après le meurtre de César parut fort éclatante et fort lumineuse pendant sept nuits... ». SUET., *Iul.*, LXXXVIII.

38. DIO CASS., XLIV, 37 : « Dans le discours de Marc-Antoine, il est dit que César est issu d'une foule d'hommes illustres et, par ces ancêtres les plus reculés, de la race des rois et des dieux. ... C'est par la suite que ses ancêtres par leur vertu ont été regardés comme des rejetons des dieux... Bien des hommes, jadis et sans le mériter, furent appelés enfants des dieux mais lui, personne ne peut lui refuser d'avoir eu des dieux pour ancêtres ».

39. Le sens du *cognomen* a, semble-t-il, été oublié déjà dans l'Antiquité, mais il était entouré d'une valeur mystique et sacrée.

40. On peut faire un parallèle avec les rois de France qui établirent une monarchie absolue de droit divin.

41. CARION 2017.

Fig. 6 - Denier de Sextus Julius Caisar, RRC 258/1 (coll. de l'auteur : 3,86 g ; 6 h ; 15 mm ; éch. 2 : 1)

TITE-LIVE

TITE-LIVE, *Histoire romaine*. Traduction de A. Flobert, Paris, Flammarion, 1995, 7 vol.

VIRGILE

VIRGILE, *Énéide*. Texte établi par H. Goelzer et traduit par A. Bellessort, Paris, Les Belles Lettres, 1956, 2 vol.

Sources modernes

BABELON 1885-1886

E. BABELON, *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine*, Paris, 1885-1886, 2 vol.

BAILLY 1963

A. BAILLY, *Dictionnaire grec-français*, vingt-sixième édition, Paris, 1963.

CARION 2017

Th. CARION, Enquête autour du denier de César à l'éléphant, un denier qui trompe énormément, dans J.-M. DOYEN & V. GENEVIÈVE (éd.), *Hekátè triformis. Mélanges de numismatique et d'archéologie en mémoire de Marc Bar*, Bruxelles, 2017 (TCEN 16), p. 321-354.

CRAWFORD 1974

M. H. CRAWFORD, *Roman republican coinage*, Cambridge, 1974, 2 vol.

MAYANI 1961

Z. MAYANI, *Les Étrusques commencent à parler*, Paris, 1961.

NOUSEK 2008

L. NOUSEK DEBRA, Turning points in Roman history : the case of *Caesar's* elephant denarius, *Phoenix* 62, n° 3/4, 2008, p. 290-307.

RPC

A. BURNETT, M. AMANDRY & P. P. RIPOLLÉS, *Roman Provincial Coinage. Volume I. From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC – AD 69)*, Londres-Paris, 1992, 2 vol.

RRC

voir CRAWFORD 1974

THUILLIER 2006

J.-P. THUILLIER, *Les Étrusques*, Paris, 2006.

VALVERDE 2013

L. A. VALVERDE, De nuevo sobre el denario de César con elefante (RRC 443/1), *Minerva* 26, 2013, p. 145-162.

MÜNZENHANDLUNG Gerhard Hirsch Nachfolger

Prannerstraße 8 · D-80333 München
Telefon (089) 29 21 50 · Fax (089) 228 36 75
E-mail: info@coinhirsch.de · Internet: www.coinhirsch.de

MÜNZEN – MEDAILLEN –

ANTIKE KLEINKUNST –

ANKAUF – VERKAUF –



– NUMISMATISCHE LITERATUR

– PRÄKOLUMBISCHE KUNST

– KUNDENBETREUUNG



Jährlich mehrere Auktionen

Mitglied im Verband der deutschen Münzhändler e.V., der Association Internationale
Des Numismates Professionelles (AINTP), der Österreichischen,
der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft und der American Numismatic Society





cgb.fr
numismatique
depuis 1988



E-AUCTIONS LIVE-AUCTIONS BILLETS MONNAIES

Grecques

Gauloises

Romaines

Provinciales

Byzantines

Mérovingiennes

Carolingiennes

Féodales

Royales françaises

Royales étrangères

Modernes

Colonies

Monde

Euros

Nécessité

Jetons

Médailles

LIBRAIRIE FOURNITURES

36 rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél. 01 40 26 42 97 - email : contact@cgb.fr
du lundi au samedi de 9h à 18h

www.cgb.fr



Les deniers de Gordien III émis à Rome en 238 et 239

par Briac MICHAUX

Résumé : À partir des exemplaires trouvés dans les ventes et les collections privées et publiques, cet article propose l'étude et l'interprétation des émissions de deniers au nom de Gordien III durant ses deux premières années de règne afin d'en déterminer les raisons et le volume.

Abstract : An interpretation and study of the denarii of Gordian III, in his first two years of rule, based on those found in recent sales and both private and public collections, will determine the origin and volume of their emissions.

Longtemps inconnus et maintenant très recherchés par les collectionneurs, les deniers émis à Rome par l'empereur Gordien III en 238/239 ont vu leur rareté très souvent surévaluée. On a ainsi pu lire dans une vente publique récente : « Extrêmement rare, le second publié pour cette émission »¹, pour la simple raison que les grandes maisons de vente n'utilisent pas Internet où bon nombre d'informations sont maintenant publiées... Il est donc grand temps de faire une mise au point sur ces monnaies.

Contrairement à ce qui peut être lu dans certains catalogues de ventes, ces deniers ne sont pas des monnaies de célébration ou de *donativa* liés à une éventuelle émission spéciale, mais bien des monnaies de circulation et qui se lient très clairement aux émissions d'autres dénominations (antoniniens, sesterces...). A. Jürging² a réalisé ce qui demeure actuellement le plus grand recensement de ces deniers ; il relève trois exemplaires du type IOVI CONSERVATORI, deux PAX AVGVSTI et deux VICTORIA AVG. Il n'a cependant pas identifié les deniers des deuxième et troisième émissions.

Depuis 1995, ces deniers se sont multipliés et les séries se sont complétées. Nous nous proposons de réaliser ici un corpus mis à jour de cette dénomination.

La première émission

La première émission de Gordien III comprend six types d'antoniniens dont trois sont également connus sous forme de deniers et un comme quinaire d'argent (**tableau 1**).

Si le nombre de ces quinaires, qui ont été étudiés par C. E. King³, ne semble pas avoir évolué (du moins pour la période ici étudiée), et que les antoniniens sont relativement communs, les deniers restent rares même si le nombre d'exemplaires s'est accru de manière considérable ces dernières années.

TYPE	QUIN.	DEN.	ANT.
FIDES MILITVM			
IOVI CONSERVATORI			
PAX AVGVSTI			
PROVIDENTIA AVG			
VICTORIA AVG			
VIRTVS AVG			

1. Classical Numismatic Group, Auction 102, 18/05/2016, n° 1070.
2. JÜRGING 1995.
3. KING 2007.

Tableau 1 - Les monnaies d'argent de la première émission.

1. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos. IOVI CONSERVATORI

Jupiter debout à g., tendant un foudre de la main dr. tendue au-dessus de l'empereur debout à g., et tenant un sceptre vertical de la main g.

1a - Jürging 1a = collection E. Roth = Numismatik Lanz, Auktion 40, 25-05/1987, n° 770 : 2,91 g.

1b - Jürging 1b = Collection E. Roth : 2,54 g.

1c - Jürging 1c = B. A. Seaby, *Coin and Medal Bulletin*, mai 1964, n° B360 ; masse et diamètre inconnus.

1d - Collection Michaux = vente eBay Spartahelm n° 252175389180 : 2,39 g ; 1 ; 19,9 mm (**fig. 1**).

1e - P. & P. Santamaria, 13/03/1953, Collezione già del Prof. Angelo Signorelli. III Parte. Monete dell'Impero Romano (da Nerva à Romolo Augusto), n° 1000 ; masse et diamètre inconnus (**fig. 2**).

Trois coins de droit, deux coins de revers.

Liaisons de coins :

Droit 1b, 1e.

Revers 1a-1b, 1e.

Remarque : pas de photo de 1c.

2. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos. PAX AVGVSTI

Pax debout à g., tenant une branche de la main dr. et un sceptre oblique de la g.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

- 2a - Jürging 2a = ANS inv. 1935.117.211 = S. Mosser , n° 158 : 2,99 g.
 2b -Jürging 2b = Londres inv. 1992-5-9-191 = Collection C. Clay = Schulten 2-4/6/1982, n° 857 : 2,75 g (**fig. 3**).
 2c - Collection privée (France) : 2,48 g ; 12, 17-19 mm.

Deux coins de droit, un coin de revers.
 Liaisons de coins :
 Droit 2b-2c.
 Revers 2a-2c.

3. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos. VICTORIA AVG

Victoire avançant à g., tenant une couronne de la main dr. et une palme de la g.

3a -Jürging 3a = Londres inv. 1990-12-28-1 : 2,37 g (**fig. 4**).

3b -Jürging 3b = Göbl 1978, Taf. 174, n° 3650 = Karl Kress (München), Auktion 122, 1962, n° 1305 ; masse et diamètre inconnus.

3c - Collection Michaux = Helios 5, 25/6/2010, n° 379 : 2,31 g ; 21,7mm (**fig. 5**).

3d - Gemini Auction II, 11/1/2006, n° 504 : 2,44 g.

3e - Vcoins, vente Rutten & Wieland : 2,34 g ; 19 mm.

3f - Gerhard Hirsch Nachfolger, Auktion 271, 17/02/2011, n° 2511 : 3,08 g.

3g - Védrières & Pointdessault (Paris), 29/7/2011 : 3,45 g.

Deux paires de coins.
 Liaisons de coins 3a, 3e et 3c, 3d, 3f.
 Remarque : pas de photo 3b.

La deuxième émission

La deuxième émission se compose également de six types, portant tous la même légende P M TR P II COS P P. Leur répartition est reprise dans le **tableau 2** :

TYPE	QUIN.	DEN.	ANT.
<i>Fides</i>			
Jupiter		*	
<i>Pax</i>			
<i>Providentia</i>			2**
<i>Victoria</i>			
<i>Virtus</i>			

* 2 types de dr.

** Dont une monnaie fourrée

Tableau 2 - Les monnaies d'argent de la deuxième émission.

4. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos. P M TR P II COS P P

Fides debout à g., tenant une enseigne verticale de la main dr. et un sceptre oblique de la g.

4a - Gemini IV, 8/1/2008, n° 454 = Triton V, 15/16/1/2002, n° 2075 = collection Georges His = CNG XXVII, 20/09/1993, n° 1079 : 2,90 g (**fig. 6**).

4b - Collection privée (France) = Art Coins Roma, Mail Bid Sale 1, 15/09/2010, n° 295 : 2,3 g ; 18,8 mm (**fig. 7**).

Deux paires de coins.

5. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos. P M TR P II COS P P

Jupiter debout à g., tendant un foudre au-dessus de l'empereur debout à g., et tenant un sceptre vertical.

5a - ANS inv. 1998.8.1 = collection Georges His : 2,6 g ; 19 mm (**fig. 8**).

Une paire de coins.

6. IMP CAES M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos. P M TR P II COS P P

Jupiter debout à g., tendant un foudre au-dessus de l'empereur debout à g., et tenant un sceptre vertical.

6a - ANS inv. 1998.8.2 = collection Georges His = Elmen, vente World-Wide Coins of California X, n° 63 : 3,2 g ; 19 mm.

6b - Collection Michael Mihalka ; masse et diamètre inconnus.

6c - Collection privée (France) : 2,67 g ; 12 ; 17,5 x 19,5 mm.

6d - Classical Numismatic Group, Auction 102, 18/05/2016, n° 1070 : 2,72 g ; 12 ; 19 mm (**fig. 9**).

6e - Collection privée (France) : 2,61 g ; 12 ; 17-19 mm (pas de photo).

Une paire de coins.

Liaisons de coins 6a-6d.

Remarque : ces deniers sont des frappes hybrides issues d'un coin de droit destiné à l'*aureus* (cfr Calicò 3211).

7. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos. P M TR P II COS P P

Providentia debout à g. tenant un globe de la main dr. et un sceptre transversal de la g.



Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 9

7a - ANS inv. 1985.140.181 : 2,54 g ; 20 mm
(fig. 10).

7b - Londres inv. 1975,0303.1 : 2,25 g (fig. 11).

Deux paires de coins.

Remarque 7a : monnaie fourrée.

8. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos.
P M TR P II COS P P

Victoire avançant à g., tenant une couronne
de la main dr. et une palme de la g.

8a - Collection Michaux : 3,67 g ; 6 ; 19,7 mm
(fig. 12).

Une paire de coins.

9. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos.
P M TR P II COS P P

Virtus debout à g., la main dr. posée sur un
bouclier et tenant une lance verticale de la g.

9a - Hunter Coin Cabinet inv. 29528 =
ROBERTSON 1977, n° 5 : 2,52 g ; 20 mm.

9b - Collection Michaux = collection privée
(France) : 2,12g ; 12 ; 19 mm (fig. 13).

9c - Collection privée (France) : 3,06 g ; 12 ; 20 mm
(pas de photo).

Deux coins de droit, un coin de revers.

Liaisons de coins.

Revers 9a-9b.

La troisième émission

La troisième émission est nettement plus importante. Elle emploie trois titulatures qui figurent sur la majorité des types ; nous ne la détaillerons donc pas ici. Nous préciserons cependant que si cinq types de quinaires sont connus, il n'existe à ce jour qu'un unique type de denier et que son revers, contrairement aux deux émissions précédentes, ne se retrouve pas dans les deux dénominations.

10. IMP C M ANT GORDIANVS AVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos.
LIBERALITAS AVG II

Liberalitas debout à g., tenant un abaque de la
main dr. et une corne d'abondance de la g.

10a - ANS inv. 1996.71.6 = Münzhandlung
Schulten Co. GmbH (Köln), Auktion 11-
12/04/1988, n° 683 : 2,05 g ; 18 mm.

10b - Gemini IV, 8/1/2008, n° 455 = Triton V,
part II, 15-16/1/2002, n° 2061 = collection
George His = Harlan J. Berk, Buy and Bid sale 84,
19/01/1995, n° 543 : 2,56 g (fig. 14).

10c - Londres inv. R.486 : 2.83 g.

10d - Vente Burgan 1990, n° 325 ; masse et
diamètre inconnus.

Deux coins de droit, un coin de revers.

Liaisons de coins :

Droit 10a-10c.

Revers 10a-10d.

Synthèse

En examinant ce corpus qui réunit trente-trois deniers se répartissant en dix types faisant usage de quinze coins de revers, nous pouvons faire les constatations suivantes :

Deux des trois divinités figurant dans la première émission se retrouvent également dans la deuxième.

La Pax de la première émission est la seule divinité absente de la deuxième émission. Elle comblerait le vide d'une émission complète.

La deuxième émission a pour ainsi dire été complètement retrouvée et a même été copiée par un faussaire.

Plusieurs types sont connus par plusieurs coins de revers, eux-mêmes liés à plusieurs droits.

Quelles conclusions tirer ?

Les première et deuxième émissions sont clairement liées. La présence d'une copie d'époque implique que ces monnaies ont circulé et ne sont pas restées dans les hautes sphères de l'État. En outre, l'existence de nombreux coins de droit comme de revers implique une émission quantitativement importante. Michael H. Crawford⁴ a, par exemple, estimé à 30 000 le nombre de monnaies émises par coin de droit. Nous sommes ici en présence de 18 coins de droit. En faisant usage de la formule de Warren W. Esty⁵ (nombre de monnaies dont le coin de droit est représenté sur plusieurs monnaies / échantillonnage complet = nombre de coins de droit connus / nombre de coins de droit total), nous pouvons déterminer que 33 coins ont servi pour l'émission, ce qui représente près d'un million de monnaies frappées.

Il ne fait plus aucun doute que nous sommes ici en présence de monnaies véritablement destinées à la circulation, ce qui laisse présager la découverte, dans un avenir plus ou moins proche, des types manquants qui ne manqueront pas de compléter ces séries.

4. CRAWFORD 1974.

5. ESTY 1984.



Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12



Fig. 13



Fig. 14

Bibliographie

CRAWFORD 1974

M.H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974, 2 vol.

ESTY 1984

W.W. ESTY, Estimating the Size of a Coinage, *NC* 144, 1984, p. 180-183.

GÖBL 1978

R. GÖBL, *Antike Numismatik*, Munich, 1978, 2 vol.

JÜRGING 1995

A. JÜRGING, Die erste Emission Gordians III, *JNG* 45, 1995, p. 95-128.

MOSSER 1941

S. MOSSER, *The Endicott Gift of Greek and Roman Coins, Including the "Catacombs" Hoard*, New York, 1941 (NNM 97).

KING 2007

C. E. KING, *Roman Quinarii : From the Republic to Diocletian and the Tetrarchy*, Oxford, 2007.

ROBERTSON 1977

A. ROBERTSON, *Roman Imperial Coins in the Hunter Coin Cabinet, University of Glasgow. III. Pertinax to Aemilian*, Londres – Glasgow – New York, 1977.

Sources internet

American Numismatic Society, Denier 2a,

<http://numismatics.org/collection/1935.117.211>, consulté le 11/06/2016

American Numismatic Society, Denier 5a,

<http://www.numismatics.org/collection/1998.8.1>, consulté le 11/06/2016.

American Numismatic Society, Denier 6a,

<http://www.numismatics.org/collection/1998.8.2>, consulté le 11/06/2016.

American Numismatic Society, Denier 7a,

<http://www.numismatics.org/collection/1985.140.181>, consulté le 11/06/2016.

American Numismatic Society, Denier 10a,

<http://numismatics.org/collection/1996.71.6>, consulté le 11/06/2016.

Ashmolean Museum, Denier 9a,

<http://www.huntsearch.gla.ac.uk/cgi-bin/foxweb/huntsearch/DetailedResults.fwx?collection=numismatic&SearchTerm=29528&reqMethod=Link>, consulté le 11/06/2016.

British Museum, denier 2b,

http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=1152633&partId=1&searchText=gordian+denarius&page=1, consulté le 11/06/2016.

British Museum, denier 3a,

http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=1153402&partId=1&searchText=gordian+denarius&page=1, consulté le 11/06/2016.

British Museum, denier 7b,

http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=1205771&partId=1&searchText=gordian+denarius&page=1, consulté le 12/06/2016.

British Museum, denier 10c,

http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_object_details.aspx?objectId=1205149&partId=1&searchText=gordian+denarius&page=1, consulté le 11/06/2016.

Michael Mihalka, Denier 6b,

<http://mihalkam.ancients.info/giidenarius.html>, consulté le 11/06/2016.



Probus : un *aurelianus* inédit de la 2^{ème} émission de l'atelier monétaire de Rome (277 apr. J.-C.)

par Stéphane HILAND

Résumé : Lors d'une vente organisée en janvier 2013 par la version espagnole d'un célèbre site d'enchères en ligne, il m'a été possible d'acquérir un *aurelianus* de l'empereur Probus dont le buste de forme peu commune au droit et l'absence de marque d'atelier à l'exergue au revers ont attiré mon attention. La présentation de cette monnaie à M^{me} Sylviane Estiot¹, a permis de conclure à un exemplaire inédit frappé par l'atelier monétaire de Rome lors de sa deuxième émission, à l'occasion de l'arrivée de Probus dans la capitale de l'Empire.

Abstract: In January, 2013, I acquired, via a online Spanish auction site, an *aurelianus* of the emperor Probus which, with a rarer version of his bust on the obverse and the absence of a mint-mark in the exergue (reverse), had drawn my attention. Upon presenting this coin to M^{me} Sylviane Estiot it was concluded that the coin was a previously unknown type, minted in Rome, part of Probus' second emission celebrating his arrival in the capital of the Empire.

Une émission monétaire exceptionnelle d'*adventus*

Proclamé durant l'été 276 par les troupes stationnées en Syrie, Probus, après avoir éliminé Florian son concurrent à la pourpre, a hiverné en Asie mineure. Au début de l'année suivante, il franchit le Bosphore et s'engage sur la route des Balkans, soucieux de gagner au plus vite l'Occident où la situation militaire délicate requiert sa présence. Après un passage dans sa ville natale de Sirmium, en Pannonie, il prend néanmoins le soin, à la fin du printemps 277, de se diriger vers Rome afin de faire ratifier son élection par le Sénat et se faire reconnaître par la population. Son arrivée dans la « ville éternelle » constitue l'occasion de dispenser des largesses aux citoyens romains, matérialisées par une importante émission monétaire.

En parallèle aux monnaies d'or et aux médaillons honorifiques réservés aux personnalités importantes et aux cadres de l'armée, des espèces communes sont également frappées à destination de la population. Ces *aureliani* offrent la particularité de montrer un *imago* de l'empereur en conformité avec la réalité du portrait de ce dernier alors que la première émission monétaire, datée de la fin de l'année précédente, s'inspirait largement de celui de Florian. De plus, les titulatures se diversifient et les revers présentent une iconographie renouvelée vantant les mérites du nouvel homme fort de l'État romain. Enfin, c'est la variété des bustes impériaux employés qui distingue également cette émission monétaire. Probus est ainsi représenté portant des attributs militaires comme le bouclier et la haste, ou paré du manteau consulaire avec le *scipio*.

Les bustes traditionnels, radiés et cuirassés à droite, demeurent majoritaires en offrant une variante originale, celle illustrée par notre exemplaire (fig. 1).

IMPCMAVRPROBVS PF AVG

Buste radié, cuirassé et drapé à dr., à mi-corps, vu de $\frac{3}{4}$ en avant (buste A de la nomenclature de P. Bastien).

ADVENTVS PROBI AVG -/-/-

Probus, tenant un sceptre de la main g. et levant la main dr. en signe de salut, sur un cheval avançant à g. À ses pieds, un prisonnier assis, les mains liées dans le dos.

Bi antoninien : 3,70 g ; 12 ; 25 mm.

Atelier de Rome, 277 apr. J.-C., 2^{ème} émission, officine non précisée, exemplaire unique.

Un corpus limité de monnaies sans marque

Les bustes drapés à mi-corps au droit des *aureliani* sont caractéristiques de la deuxième émission monétaire de Rome. Ici apparaît nettement un large pan de *paludamentum* descendant sur la poitrine de Probus. Les épaules sont peu développées et les bras bien posés le long du corps. Au revers de la monnaie présentée, si la scène d'*adventus* n'offre aucune originalité au même titre que la légende qui l'accompagne, c'est bien l'absence de marque d'atelier à l'exergue qui interroge le spécialiste. Normalement, devraient apparaître la lettre R, qui caractérise les productions romaines, ainsi qu'une autre marque, allant de A à Z, des numéraux grecs définissant l'officine émettrice.

1. CNRS, UMR 5189, Université de Lyon 2
2. Numismatik Naumann, Auction 46, 11/9/2016, n° 777.

Fig. 1 - *Aurelianus* inédit de la collection de l'auteur.

Fig. 2 - Numismatik Naumann, Auction 46, 11/9/2016, n° 777 : 3,91 g ; 6.

Fig. 3 - Coll. Giani : 3,84 g ; 12 ; 22,5 mm.
<http://www.colleonline.com/fr/Artefact/Viewer/ae9c9838-2393-408a-8237-5e538cb9f125>

Fig. 4 - Coll. Giani : 4,42 g ; 22 mm.

Bibliographie

ESTIOT & GYSEN 2006
S. ESTIOT & Ph. GYSEN, L'atelier de Rome au début du règne de Probus (276-277) : corpus et documents inédits, *RN*, 2006, p. 231-257.

GUILLEMAIN 2009
J. GUILLEMAIN, *La monetazione di Probo a Roma (276-282)*, Rome, 2009 (Ripostiglio della Venèra, nuovo catalogo illustrato, III, 1).

HILAND & OLIVA 2013
St. HILAND & Chr. OLIVA, *Le règne de l'empereur Probus (276-282 apr. JC)*, *Histoire et Numismatique*, s.l., Éditions III Monetae, 2013

Dans son étude consacrée au monnayage romain sous Probus, publiée en 2009, Jean Guillemain relève cinq exemplaires présentant la même particularité. Cet inventaire se compose de deux monnaies dont le droit présente un buste consulaire (H2) et une titulature longue identique à celle de notre exemplaire. Les revers sans marque renvoient, quant à eux, à la VIRTVS AVGVSTI (La Venèra n° 101) et à la MILITVM FIDES (La Venèra n° 102). Une troisième monnaie se pare d'un buste militaire exceptionnel de type E4, accompagné de la légende de revers ADVENTVS PROBI AVG (La Venèra n° 104) semblable à notre pièce. Enfin, les deux dernières présentent, au droit, un buste de type A, au large pan de *paludamentum* descendant sur la poitrine de l'empereur. C'est la seule similitude affichée avec notre exemplaire, sachant que ces deux monnaies reprennent une titulature plus courte (IMP C M AVR PROBVS AVG). Néanmoins, la monnaie inventoriée sous le n° 100 présente également une scène d'*adventus* avec l'empereur à cheval, complétée par la légende ADVENTVS PROBI AVG. Il ne nous a malheureusement pas été possible d'obtenir un cliché de cet exemplaire répertorié dans le trésor de Svetozavero (n° 1801), pour vérifier une éventuelle liaison de coin.

Selon les informations aimablement communiquées par Jean Guillemain, deux autres monnaies peuvent se joindre à cet inventaire. La première figure dans une vente publique récente (**fig. 2**)² et présente un profil se rapprochant de notre exemplaire. Une liaison de coin du revers ADVENTVS PROBI AVG semble indéniable, alors que le droit orné d'un buste de type A s'accompagne d'une titulature plus courte (IMP C M AVR PROBVS AVG). Cette remarque concerne également un autre exemplaire découvert par Jean Guillemain (**fig. 3**). Ce dernier m'informe avoir remarqué une intéressante liaison de coin de droit avec un exemplaire dont le revers porte la légende VIRTVS AVGVSTI accompagnée de la marque R à l'exergue (**fig. 4**). Sans doute faut-il y déceler la possibilité d'utilisation, lors de cette deuxième et importante émission d'*aureliani* de Rome, de coins monétaires ayant précédemment servi à un autre usage...

Un aurelianus révélant une frappe parallèle aux monnaies d'or ?

L'interprétation de ces anomalies, s'il est vraiment possible d'employer ce terme, repose sur l'hypothèse d'une frappe parallèle aux monnaies d'or célébrant l'arrivée de *Probus* à Rome. En effet, des *biniones* (*aurei* doubles, à effigie radiée) ont également été répertoriés, ce qui traduirait un réemploi des coins monétaires pour un usage plus commun. La découverte de cet inédit témoigne, en tout état de cause, de nos connaissances encore lacunaires sur le sujet. De futures trouvailles, rendues publiques et partagées grâce au web, nous permettront de mieux appréhender l'extrême richesse du monnayage de Probus.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4



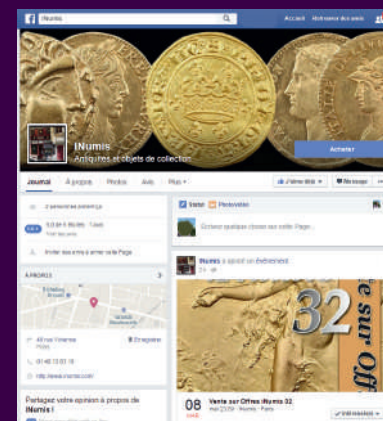
éch. 1 : 1



REJOIGNEZ
LA COMMUNAUTÉ

iNumis

sur facebook
www.facebook.com/iNumisParis/



DÉCOUVREZ LES VENTES EN PRÉPARATION
LES NEWS ET ACTUALITÉS D'INUMIS
ET LES COUPS DE COEUR
D'INUMIS

et toujours www.inumis.com

Les médaillons de bronze célébrant la nomination de Carin César (*Ticinum*, octobre 282)

par Renato CAMPO

Résumé : La réapparition sur le marché numismatique d'un médaillon de Carin César est l'occasion de revisiter le début du règne de Carus jusqu'à sa rencontre avec ses fils Carin et Numérien, qui aurait eu lieu à *Ticinum* (Pavie, Italie), et à la nomination du premier au rang de César. *Ticinum* serait aussi, selon toute vraisemblance, l'atelier où notre médaillon aurait été frappé pour célébrer cet événement, constituant donc un exemple typique de *Festprägung*. Une analyse comparative des coins de tous les exemplaires connus et quelques remarques sur le style propre à cet atelier complètent notre étude.

Abstract: The reappearance on the numismatic-market of a medallion of the Caesar Carinus is a good occasion to re-examine the beginning of the reign of the emperor Carus up until his encounter with his sons Carinus and Numerian, which would have happened at *Ticinum* (Pavia, Italy), and the nomination of the former to the rank of Caesar. It is also likely that *Ticinum* was the location for the minting of our medallion, which would have been struck to celebrate the event - thus becoming a fine example of Roman *Festprägung*. A comparative analysis of the dies of all of the known examples of this medallion as well as a few remarks regarding their style, unique to the mint, will complete our study.

J'ai récemment acquis un médaillon de Carin César illustrant les *Tres Monetae* au revers, qui m'a amené à établir le corpus des exemplaires connus de ce type. Dans cet article je vais exposer le résultat de ces recherches, y compris une étude caractérisant des exemplaires dont j'ai pu trouver une illustration.

La pièce se décrit comme suit :

MAVRCARINVSNOBCAES

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de trois quarts avant.

MO/NETAA/VGG

Les *Tres Monetae* debout de face, regardant à g., chacune tenant une balance dans la main dr. et une corne d'abondance dans la g. ; à leur pied, une pile de métal.

Ae : 23,65 g ; 33,2 mm (fig. 1).

Ce type est répertorié dans les ouvrages numismatiques à partir de la fin du XVII^e s.¹ mais F. Buonarroti (1698) est le premier à remarquer une contradiction patente entre le droit de la pièce (où Carin porte le titre de César) et la légende du revers (*MONETA AVGG*), qui paraît impliquer la corégence de plusieurs Augustes. Il tente une explication, mais nous allons plutôt suivre R. Venuti (1739)² qui aborde la question de façon plus approfondie (fig. 2).

Venuti observe d'abord que dans l'ouvrage de A. F. Gori, publié à partir de 1731, la légende du revers est incorrecte (*MONETA AVG*). Il rajoute que le même titre de *NOB(ilissimus) CAES(ar)* est attribué à Carin dans une inscription de *Tarraco* (ainsi que celui de *Princeps Iuventutis*). Cette incohérence serait due, à son avis, à la négligence

des monétaires qui, lors de la proclamation d'un nouvel empereur, se limitaient à actualiser le droit pour les nouvelles frappes, sans guère se soucier de réutiliser des anciens revers, même s'ils n'étaient plus appropriés.

Fig. 1



Fig. 2

MAXIMI MODULI

73

TAB. XCVI.

NUM. I.

CARINUS

Ex Ære Rub. Argento illit. Pond. Den. XXI. Gr. XI.

M. AVR. CARINUS. NOB. CAES. Caput Carini laureatum, ad pectus cum lorica, & chlamyde.

MONETA. AVGG. Tres Monetæ stantes.

Hoc numisma, quod in Bandurio desideratur, apud Bonarrotum¹, & in Gaza Mediceâ reperies. Sed perperam, ut reor, in Tabulis Musei Florentini² legitur *MONETA. AVG.* ubi *AVGG.* esse debuerat. *Nobilissimi Cesaris, & Principis Iuventutis* titulum Carino datum non ex nummis tantum, sed ex lapidibus *Tarraconensibus* apud Gruterum patet³. Fortasse non eadem die, qua Pater, renunciatus Augustus, sed interjecto aliquo tempore, quo ad expeditionem Rhenanam pararetur; nam in Museo Regis Galliarum nummus aureus rarissimus habetur Imp. C. M. Aur. Karus Aug. & in postica *KARINVS. NOBIL. CAESAR*⁴. Nec me movet nummi nostri pars postica, quæ plurimum Augustorum mentionem facit, nam nullus dubito, quin id factum sit per Monetarios, qui anticam partem nummorum tantum renovabant, de postica parum solliciti, & parsimonie infervientes, ita ut iisdem litteris, typo, & calybe uterentur, & qui Cæsares tantum essent, Augustos appellarent. Obijci laurea posset, quæ triumphantium ornatus, iis tantum, qui Imperium Proconsulare obtinuerant, tribui debebat, nec Cæsaris conveniebat, qui Imperatoris titulum non obtinuerant; at Vopiscus⁵ aperte ait, Carum filio omnis penè Occidentis regimen tradidisse adhuc Cæsari ea lege, ut omnia faceret, quæ Augusti faciunt; sed Augusti lauream gestant.

1. BUONARROTI 1698, GORI 1740, HAVERCAMP 1742.

2. VENUTI 1739-1744, p. 73.

3. *RIC* V/II, p. 126.

4. PINK 1963, p. 14.

Fig. 1 - Médaillon de Carin César (coll. pers., ex Münzhandlung Basel 1, 28/05/1934, n° 2179 = cat. n° 10).

Fig. 2 - Description du médaillon de Carin César par Rodolphino Venuti (1739-1744), p. 73.

Mais après avoir donné cette explication, Venuti n'hésite pas à en donner une autre (déjà ébauchée par Buonarroti) : il observe que même le droit de cette pièce n'est pas « régulier », Carin y apparaissant lauré, tandis que le titre de César n'autorisait normalement qu'une tête nue, et il cite à ce propos un passage de l'*Historia Augusta* (Carus, XVI, 2) où l'auteur affirme que Carus avait confié le gouvernement de la partie occidentale de l'Empire à son fils, avec les pouvoirs effectifs d'un Auguste, alors que celui-ci n'était encore que César (*ea lege, ut omnia faceret, quae Augusti faciunt*). Peut-on accepter cette explication ? Au sujet de la titulature de Carin, il convient de consulter la littérature plus récente.

P. H. Webb, dans le *Roman Imperial Coinage* (1933), se limite à observer que la fin de la légende du revers des monnaies de Carus et de sa famille (AVG versus AVGG) n'aide pas vraiment à préciser la chronologie plutôt incertaine de cette période. Il cite même le cas vraiment éclatant de l'atelier d'Antioche, où « *the triple termination AVGGG... is combined with the legend IMP C M AVR CARINVS (or NVMERIANVS) NOB CAE, on the coins of the younger rulers* »³. Pink note également que : « *Augg in dieser Zeit bedeutet wie immer die domus augusta* »⁴.

Pour essayer d'y voir un peu plus clair il faudra s'adresser à ce qui reste l'ouvrage le plus complet sur Carus, Carin et Numérien, celui de P. Meloni publié en 1948. Du côté numismatique, les articles de référence sur ces règnes sont les deux travaux de Karl Pink, l'un sur les médaillons (Pink 1958), l'autre sur le monnayage en général (Pink 1963).

Meloni situe la mort de Probus et l'acclamation au trône de Carus (qui commandait à l'époque les troupes de la Rhétie et du Noricum) entre fin août et septembre 282⁵. La procédure suivie pour la succession (acclamation par les soldats, acceptation de l'intéressé et communication au Sénat) telle que décrite dans l'*Historia Augusta*, est la même que celle suivie pour tous les empereurs de Claude II à Probus, avec la seule exception de Tacite, désigné par le Sénat et accepté ensuite par les soldats. Le biographe ancien rajoute un détail intéressant : le Sénat aurait manifesté son grand regret pour la mort de Probus et son inquiétude non seulement parce que Carus apparaissait bien inférieur à Probus, mais surtout pour la mauvaise réputation du premier, qui laissait présager un futur sombre pour l'Empire⁶. Si l'information est exacte (et de nombreux historiens ont formulé des objections à cet égard), le Sénat ne pouvait en tout cas s'opposer au choix de l'armée : Carus s'installa au pouvoir et les craintes du Sénat ne tardèrent pas à se matérialiser.

Quand Probus fut tué à *Sirmium*, il était en train de préparer une expédition contre les Perses,

qui maintenant ne pouvait être reportée plus longtemps et cela d'autant que la situation se présentait plutôt favorablement aux Romains en raison d'une de ces crises dynastiques qui tourmentaient périodiquement l'Empire sassanide (l'*Historia Augusta* parle d'une « *domestica seditio* »). Mais Carus se trouvait avant tout dans la nécessité de laisser derrière lui quelqu'un de confiance pendant son séjour en Orient. Il est normal qu'il ait pensé à Carin, qui avait alors dépassé 32 ans et qui l'avait probablement accompagné dans ses campagnes militaires sous le règne de Probus. Carin fut donc nommé César, peu avant la nomination de Numérien au même titre⁷. Ce fut sans doute un choix dicté aussi par la préoccupation de Carus, qui avait alors soixante ans environ, de préparer sa succession. On peut observer la même réaction sous Philippe, Trajan Dèce et Trébonien Galle, mais les circonstances de la nomination de Carin ressemblent plutôt à celles de 254 : Valérien, avant de partir pour sa campagne en Orient, avait choisi de nommer son fils Gallien Auguste après un très bref Césarat, et donc corégent à part entière. Il est évident qu'il y a une différence entre la condition de corégent et celle de simple candidat à la succession. Comment donc faut-il interpréter la phrase de l'*Historia Augusta* déjà citée par Venuti, à savoir que Carin, bien que seulement César, exerçait les pouvoirs d'un Auguste (*ea lege, ut omnia faceret, quae Augusti faciunt*) ? C'est justement l'inscription de *Tarraco*⁸, que Venuti avait découverte dans l'ouvrage de Gruterus⁹, qui nous offre une piste intéressante : Carin y reçoit non seulement le titre de César et de *princeps iuventutis*, mais aussi celui de proconsul. Cet *imperium proconsulare* « secondaire » (selon la terminologie des juristes) accordait à Carin non seulement le contrôle des magistrats et de l'armée, mais aussi la domination territoriale effective sur l'Occident¹⁰.

La question de l'éventuelle attribution à Carin de la *tribunicia potestas*, l'autre pilier du pouvoir impérial, est plus controversée. Th. Mommsen était nettement en faveur de cette hypothèse¹¹. Meloni est lui aussi plutôt favorable, mais il critique les arguments apportés par Mommsen¹². Quoi qu'il en soit, on ne sera pas loin de la vérité si on parle d'une « corégence de fait » plutôt que d'une « corégence de droit ».

Meloni n'essaie pas de proposer une chronologie précise du début du règne de Carus, ni d'établir son itinéraire. En nous fondant sur les données de Pink (1963), il est toutefois possible de donner quelques précisions supplémentaires.

Carus, nous l'avons vu, est élu empereur (contre son gré ?¹³) à *Augusta Vindelicorum* (la capitale de la Rhétie, aujourd'hui Augsburg), en septembre 282. Pink suppose qu'il descendit tout de suite à *Ticinum* (il faut compter un mois de voyage) ; c'est

5. MELONI 1948, p. 56. PINK 1963, p. 58 est fondamentalement d'accord : « *Da Probus wahrscheinlich im September 282 ermordet wurde, wird die Kaiserwahl des Carus in diese Zeit zu setzen sein* ». Cette datation paraît confirmée par les dernières découvertes papyrologiques : voir KREUCHER 2003, p. 185.
6. S.H.A. Prob. XXVI, 4-5 : « *Senatus mortem Probi gravissime accepit, aequae populus. Et cum esset nuntiatum, Carum imperare, virum bonum quidem, sed longe a moribus Probi, Carini causa filii eius qui semper pexime vixerat, tam senatus quam populus inhorrui : metuebant enim unusquisque tristiore principem, sed magis improbum metuebant heredem* ».
7. La preuve que la nomination de Numérien est plus tardive est fournie par les émissions antérieures de l'atelier de Rome (AK, BK... et AAK...) où Carin est César mais dont Numérien est absent.
8. *CIL* II, 4103.
9. GRUTERUS 1602.
10. MELONI 1948, p. 75. Certains auteurs ont vu dans cette innovation une sorte d'anticipation de l'organisation tétrarchique.
11. MARQUARDT & MOMMSEN 1875, p. 1061 : « *Die Caesaren des dritten Jahrhundert besitzen in der Regel die tribunicische Gewalt nicht und haben also an den Regierungsrechten gar keine Antheil ; wird aber ein Caesar mit der tribunicischen Gewalt bekleidet, ohne doch Augustus zu werden, so erlangt er jetzt ein wirkliches Mit-regiment* ».
12. MELONI 1948, p. 75.
13. PINK 1963, p. 58 : « *wie ich glaube gegen seinen Willen* ».

à *Ticinum* qu'il fut rejoint par Carin et Numérien¹⁴, c'est à *Ticinum* encore que, vers la mi-octobre, il nomma Carin César et, finalement, c'est à *Ticinum* que notre médaillon aurait été frappé. Il s'agirait donc d'une *Festprägung* typique, qui prévoyait un nombre relativement élevé d'exemplaires à répartir entre les dignitaires de la cour à l'occasion des célébrations en l'honneur du nouveau prince. De *Ticinum*, Carus va poursuivre son chemin vers Siscia, sans même se permettre une visite au Sénat : comme on le sait, il devait trouver la mort pendant sa campagne en Orient sans plus revoir ni Rome, ni son fils aîné. Carin, lui aussi, devait quitter bientôt *Ticinum*, avec pour destination *Lugdunum* (« *ad Gallias tuendas* » dit l'*Historia Augusta*) : son itinéraire devait passer par *Augusta Taurinorum* (Turin) ou par *Augusta Praetoria* (Aoste), mais nous ne sommes guère documentés sur les opérations militaires qui suivirent. Il nous faut mentionner ici que, dans son ouvrage sur le trésor de la Venèra, D. Gricourt a mis en doute la reconstruction donnée par Pink quant à l'itinéraire suivi par Carus pour se rendre en Orient. En quittant la Rhétie, l'empereur se serait ainsi dirigé sans délai vers Siscia et n'aurait donc jamais rencontré son fils aîné à *Ticinum*, mais l'aurait nommé César quand celui-ci se trouvait encore à Rome. Par conséquent c'est à l'atelier de Rome que notre médaillon devrait être attribué¹⁵. Nous allons maintenant brièvement examiner les arguments que l'auteur apporte à l'appui de sa thèse.

Comme on le sait, l'un des signes du passage de l'empereur par une ville qui est le siège d'un atelier monétaire est l'émission simultanée de monnaies dans les trois métaux. C'est exactement ce qui se produit à *Ticinum* immédiatement après la promotion de Carin au Césarat : Gricourt le reconnaît, mais il objecte que dans l'hypothèse d'un passage de Carus par *Ticinum*, on devrait enregistrer dans cet atelier des volumes d'émission plus importants¹⁶. En effet, l'auteur vient d'affirmer que plusieurs types attribués à *Ticinum* par Pink, doivent, à son avis, être attribués à d'autres ateliers ou bien être reportés à une période ultérieure¹⁷. Il est évident qu'il faut éviter la circularité des arguments : on ne peut pas dire que Carus n'est pas passé par *Ticinum* parce qu'on constate que les émissions y sont trop faibles (notamment aucune frappe de médaillons) et en même temps affirmer que le médaillon ne peut pas avoir été frappé à *Ticinum*... parce qu'il n'y a pas eu de rencontre entre père et fils dans cette ville. Il faudra donc trouver d'autres raisons (par exemple de style) pour soutenir la nécessité d'une réattribution de la pièce à Rome. L'auteur croit en effet en avoir trouvé une : il observe que l'atelier de Rome est caractérisé par une sorte de « marque de fabrique » : la *Moneta* centrale du revers est vue

de face dans la capitale. On peut du reste déjà le remarquer sur les médaillons de Probus du même type.

Or, comme on peut le voir au revers de notre médaillon et sur tous les autres exemplaires illustrés dans cet article, issus de trois coins différents, les trois *Monetae* sont bel et bien tournées vers la gauche. L'argument n'a donc pas de valeur et cela suffit à notre avis pour mettre un point final au débat. Notons encore que, tout en niant le passage de Carus par *Ticinum*, D. Gricourt est en tout cas contraint de supposer un passage de son fils par la ville, ceci pour justifier l'émission à *Ticinum* d'*aurei* au nom de Carin César¹⁸. Le jeune prince aurait été alors à la tête de son armée en marche vers la Gaule et ce passage soulignerait, selon l'auteur, son rapport spécial avec la ville padane, où il allait se marier l'année suivante avec Magna Urbica.

Mais revenons à notre médaillon.

Comme nous l'avons dit plus haut, les frappes de médaillons à l'occasion de fêtes dans la *domus* impériale étaient particulièrement abondantes à cette époque et on ne s'étonnera pas de découvrir que la liste des exemplaires connus de ce médaillon est plutôt longue. Pink (1958) fournit une liste de douze exemplaires. Notons au passage que pour l'ensemble des trois règnes, il recense 85 exemplaires environ, pour une trentaine de types.

14. *Ibid.*, loc. cit. : « *Er eilte von Augusta Vindelicorum auf dem bekannten Weg wie seinerzeit Probus nach Ticinum, einem wichtigem Brückenkopf und Strassenpunkt und seit 274 Münzstätte, wo er etwa Anfang Oktober eingetroffen ist, und liess seine Söhne kommen, ungefähr erste Hälfte Oktober* ».
15. GRICOURT 2000, p. 20 et 29-30.
16. *Ibid.*, p. 20 : « *Considerando la consistenza relativa di tale emissione non pensiamo che Caro si rechi a Ticinum* ».
17. *Ibid.*, loc. cit. : « *Secondo K. Pink, Caro incontrerebbe a Ticinum, durante la prima metà dell'ottobre 282, i due figli Carino e Numeriano... Prima di recarsi in Oriente... egli intende infatti consolidare il suo potere... affidando al figlio maggiore, che nomina Cesare, il controllo e la gestione, se non il comando delle province occidentali... Di fatto a Ticinum una serie monetale di celebrazione rende solenne l'avvenimento. Ma accreditata per questo la tesi di un incontro dei membri della famiglia in questa città? Il fatto che le monete siano battute nei tre metalli in uso in questo momento, oro, billione e bronzo, lo confermerebbe se la coniazione del tipo ADVENTVS CARI AVG dipendesse dalla zecca di Ticinum, e non da quella di Siscia, come in questa circostanza... D'altra parte dissentiamo da K. Pink che integra nell'emissione che celebra l'elevazione al cesarato di Carino parecchi tipi evidentemente più tardi e altri, nel caso specifico i medaglioni di bronzo MONETA AVGG, che appartengono alla zecca di Roma o a quella di Siscia... La serie monetale di Ticinum che ci interessa è dunque meno consistente di quanto pensi il numismatico austriaco* ». Je note en passant qu'une possible attribution de l'*aureus* à la légende ADVENTVS CARI AVG à Siscia me paraît un argument plutôt neutre au sujet de la rencontre de *Ticinum* : un passage à *Ticinum* n'exclut pas un passage à Siscia (comme nous l'avons dit, l'itinéraire imaginé par Pink touche justement les deux villes).
18. On retrouve dans cette émission l'emploi de la lettre K comme initiale du nom du prince, comme ce fut déjà le cas dans la toute première émission au nom de Carus.
19. Illustré dans PINK 1958, pl. XXXVI, p. 560. Une photographie en couleur des n° 1 et 2 nous a été fournie par Klaus Vondrovec du Kunsthistorisches Museum, que nous remercions.
20. Le n° 3 et le n° 4 sont illustrés (les droits seulement) dans GRUEBER 1874, pl. LIV, n° 2-3) et sur le site du British Museum (http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/search.aspx). Une image du n° 3 figure également dans le RIC/II, pl. IX, n° 6.

L'inventaire de ces médaillons est le suivant (**fig. 3 et 4**) :

1. Vienne (Kunsthistorisches Museum) RO 32306 : 30,9 g ; 33 mm¹⁹.
2. Vienne (Kunsthistorisches Museum) RO 32305 : 27,05 g ; 32 mm.
3. Londres (British Museum) BM 1844-0425-1960 : 20,86g ; 32 mm²⁰.
4. Londres (British Museum) BM R 13021 : 23,0 g ; 31 mm.
5. Paris (Cabinet des Médailles, BnF), FG 591 : 22,19 g ; 12 ; 31 mm²¹.
6. Paris (Cabinet des Médailles, BnF), FG 592: 20,43 g ; 12 ; 31 mm.
7. Florence (Museo Archeologico) inv. 35725/328 : 24,70 g ; 33 mm²².
8. Turin (Museo di Antichità) : 21,5 g ; 32 mm²³.
9. Gilhofer & Rausburg, 22/05/1935, Sammlung F. Trau n° 3221 : 22,68 g ; 32 mm²⁴.
10. Münzhandlung Basel 1, 28/05/1934, n° 2179 : 33,2 mm = notre exemplaire (**fig. 1**)²⁵.
11. Münzhandlung Basel 1, 28/05/1934, n° 2180 : 30,5 mm = Naville Numismatics (live auction 15, 7/6/2015, n° 21).
12. Münzhandlung Basel 3, 15-16/03/1938, n° 928 : 31,9 mm.

Fig. 3



Fig. 3 - Les médaillons de Carin César frappés à Ticinum en octobre 282 (cat. n° 1-12).

Dans une note, Pink mentionne aussi les deux exemplaires de Glasgow dont l'existence est rappelée par Gnechi²⁶ :

- 13. Glasgow (Hunterian Museum) GLAHM 23869 : 25,89 g ; 33 mm²⁷.
- 14. Glasgow (Hunterian Museum) GLAHM 23870 : 24,16 g ; 34 mm.

À cette liste, il faut bien sûr ajouter l'exemplaire de la collection Gnechi (aujourd'hui au Museo Nazionale Romano), un autre exemplaire conservé à Turin au Museo Civico²⁸ et deux exemplaires apparus dans les catalogues de vente ces dernières années :

- 15. Rome (Museo Nazionale Romano) Gnechi 102483 : 26 g ; 32 mm²⁹.
- 16. Turin (Museo Civico) « recente acquisto » (1964)³⁰.
- 17. NAC 18, 29/3/2000 n° 696, ex Münzen und Medaillen, 7, 3-4/12/1948, n° 650, ex Niggeler collection, Münzen & Medaillen, 2-3/11/1967, n° 1464 : 25,22 g³¹.
- 18. Goldberg Auction 63, The Pre-Long Beach Coins Auction, 29/05/2011, n° 2564 : 20,17 g³².

Nous en sommes donc à dix-huit attestations, dont dix-sept connues sous forme d'illustration, un nombre vraiment considérable pour un médaillon du III^e s. Cet élément nous a incité à effectuer une étude des coins.

Les coins de droit

J'ai ainsi pu identifier trois coins de droit : sur le coin D1, qui est celui de notre pièce, le C de CAES est gravé en-dessous du nez ; par contre sur D2, qui est le coin de droit du n° 1, le C se place légèrement au-dessus. Ces deux coins ont servi à frapper la plupart des exemplaires connus. Toutefois le n° 13 et le n° 4 sont frappés à l'aide d'un troisième coin de droit D3, où les sept premières lettres de la légende (M AVR CAR) se distinguent par leur taille importante. Je reviendrai plus loin sur cette irrégularité du *ductus* des légendes.

Fig. 4



Les coins de revers

La détermination des coins de revers est plus simple, car la légende y apparaît répartie différemment :

MO/NETA A/VGG (R1)

MO/NETA AV/GG (R2)

Il existe en outre un troisième coin R3 qui présente la légende répartie de la même façon que sur le coin R1, mais où la corne d'abondance de la *Moneta* placée au centre affecte une forme différente.

- 21. Les photographies des n° 5 et n° 6 nous ont été fournies par Dominique Hollard de la Bibliothèque Nationale de France, à qui vont également nos remerciements.
- 22. Illustré dans BANI, BENCI & VANNI, p. 133, n° 144.
- 23. Illustré dans GNECCHI 1912, Tav. 122, n° 8 et dans FAVA, SACHERO & VIALE 1964, Tav. 32, n° 8.
- 24. Illustré dans le catalogue de la vente Trau, ce médaillon figure également dans la collection MAZZINI 1957, pl. LXV, n° 58.
- 25. Les n° 10, n° 11 et n° 12 sont illustrés dans les catalogues de vente qu'on trouve digitalisés sur le site de l'Université d'Heidelberg (<http://digi.ub.uni-heidelberg.de>).
- 26. GNECCHI 1912, II, p. 121.
- 27. Le n° 13 et le n° 14 sont illustrés sur le site du Hunterian Museum de Glasgow : (<http://www.huntsearch.gla.ac.uk/>).
- 28. Exemplaire signalé dans FAVA, SACHERO & VIALE 1964 comme une « recente acquisto ».
- 29. Nous remercions Gabriella Angeli Bufalini, responsable du médaillon du Museo Nazionale Romano et Maria Daniela Donninelli de la Soprintendenza Speciale per il Colosseo, qui nous ont fourni la photographie du n° 15.
- 30. La collection du Museo Civico de Turin n'est apparemment pas accessible en ce moment.
- 31. Illustré également dans KENT & HIRMER 1973, Taf. 126, n° 559.
- 32. Illustré dans <http://www.goldbergcoins.com/view-auctions/catalog/id/11/lot/26246/>.
- 33. PINK 1963, p. 27.
- 34. GRICOURT 2000, p. 20.
- 35. Sammlung Leo Benz, Lanz, Auktion 100, 20/11/2000, n° 442. On le trouve illustré sur http://www.wildwinds.com/coins/ric/carinus/Pink_p27.jpg et sur <https://www.acsearch.info/search.html?id=74427>. Plusieurs autres exemplaires sont répertoriés.
- 36. Ceci sans vouloir mettre en doute la validité générale de la remarque de Pink sur la mobilité des graveurs. Voir PINK 1955, p. 17: « daß nur wenige Münzämter so eingerichtet waren, daß sie Medaillone prägen konnten. Daher manchmal die Transferierung von Münzarbeitern, die ihren Stil mitnahmen ».

Fig. 4 - Les médaillons de Carin César frappés à Ticinum en octobre 282 (cat. n° 13-18).

Si nous réunissons les coins de droit et ceux de revers nous obtenons le tableau (fig. 5) :

	R1	R2	R3
D1	n° 2 n° 5 n° 6 n° 7 n° 14 n° 10 n° 17 n° 15		
D2		n° 1 n° 8 n° 9 n° 18 n° 11 n° 3	n° 12
D3		n° 13 n° 4	

Fig. 5

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots à propos du style de ces médaillons. Il ne sera pas inutile de rappeler à ce propos que Pink³³ attribue à *Ticinum* une émission d'*aes* de Carin César, des *asses* sans doute, non répertoriés dans le *RIC*. Cette attribution est du reste confirmée par D. Gricourt³⁴. Un exemplaire portant la légende PRINCIPI IVVENTVT (un peu différente de celle du *RIC* 174, frappé à Rome, qui est PRINCIPI IVVENT), est apparu lors de la dispersion de la collection de Leo Benz (fig. 6)³⁵. La ressemblance de style avec le portrait de notre médaillon est frappante : c'est une raison supplémentaire pour l'attribuer à *Ticinum* et au même graveur en charge de réaliser tout l'*aes* festif de l'atelier³⁶. Quant au poinçonnage des légendes, on peut remarquer qu'à *Ticinum* (fig. 7) il est en général plus irrégulier qu'à Rome (fig. 8), même dans les émissions d'antoniniens contemporains du médaillon. Cette constatation constitue un dernier argument en faveur d'une frappe des multiples de bronze par des graveurs de *Ticinum*.

Fig. 6



Fig. 7



Fig. 8



Fig. 5 - Les liaisons de coins des médaillons connus par des photographies.

Fig. 6 - As de Carin César frappé à *Ticinum* (Lanz Auktion 100, Sammlung Leo Benz, 20/11/2000, n° 442 : 5,36 g).

Fig. 7 - Antoninien de Carin César, atelier de *Ticinum*, *RIC* V/2, 182 (Rauch, E-auction 23, 24/6/2017, n° 2322 : 4,61 g).

Fig. 8 - Antoninien de Carin César, atelier de Rome, *RIC* V/2, 155 (Numismatik Naumann 46, 11/9/2016, n° 797 : 3,98 g).

Bibliographie

- BANI, BENCI, VANNI s. d.
S. BANI, M. BENCI & A. VANNI, *I medaglioni romani nelle raccolte del Museo Archeologico di Firenze, vol. I*, Florence, Ministero per i Beni e le attività culturali, Sovrintendenza per i Beni Archeologici della Toscana, s.d.
- BUONARROTI 1698
F. BUONARROTI, *Osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi*, Rome, 1698.
- CIL II
Corpus Inscriptionum Latinarum, Inscriptiones Hispaniae Latinae, II, Berlin, 1869.
- FAVA, SACHERO & VIALE 1964
A. S. FAVA, L. SACHERO & V. VIALE, *Il Medagliere delle raccolte numismatiche torinesi*, Turin, 1964.
- GNECCHI 1912
F. GNECCHI, *I medaglioni Romani I-III*, Milan, 1912, 3 vol.
- GRICOURT 2000
D. GRICOURT, *Ripostiglio della Venèra : nuovo catalogo illustrato, Caro-Diocleziano*, vol. IV, Vérone, Comune di Verona, 2000.
- GORI 1740
A. F. GORI, *Museum Florentinum*, Florence, 1740.
- GRUEBER 1874
H. A. GRUEBER, *Roman medallions in the British Museum*, Londres, 1874.
- GRUTERUS 1602
J. GRUTER, *Inscriptiones antiquae totius orbis Romani*, Heidelberg, 1602.
- HAVERCAMP 1742
S. HAVERCAMP, *Nummophylacium Reginae Christinae...*, La Haye, 1742.
- KENT & HIRMER 1973
J. P. C. KENT, B. OVERBECK, A. U. STYLOW, M. & A. HIRMER, *Die römische Münze*, Munich, 1973.
- KREUCHER 2003
G. KREUCHER, *Der Kaiser Marcus Aurelius Probus und seine Zeit*, Stuttgart, 2003.
- MACDONALD 1906
G. MACDONALD, *Roman medallions in the Hunterian collection*, NC, 4th Ser., vol. VI, 1906, p. 93-126 ; vol. IX, 1909, p. 53-55.
- MAZZINI 1957
G. MAZZINI, *Monete imperiali romane*, Milan, 1957, 5 vol.
- MELONI 1948
P. MELONI, *Il regno di Caro, Numeriano e Carino*, *Annali della Facoltà di Lettere dell'Università di Cagliari*, XV/II, 1948.
- MOMMSEN 1875
J. MARQUARDT & Th. MOMMSEN, *Römisches Staatsrecht*, II.2, Leipzig, 1875.
- PINK 1955
K. PINK, *Die Medaillonprägung unter Kaiser Probus*, NZ 76, 1955, p. 16-25.
- PINK 1958
K. PINK, *Die Medaillonprägung unter Carus und seinen Söhnen*, dans H. INGOLT (ed.), *Centennial Publication of the American Numismatic Society*, New York, 1958, p. 553-562.
- PINK 1963
K. PINK, *Der Aufbau der römischen Münzprägung in der Kaiserzeit*, VI, 2 Carus und Söhne, NZ 80, 1963, p. 5-68.
- RIC V/II
P. H. WEBB, *The Roman Imperial Coinage*, vol. V, part II, Londres, 1933.
- VENUTI 1739-1744
R. VENUTI, *Antiqua numismata maximi moduli aerea ex Museo Alexandri Albani...*, Rome, 1739-1744.

Les aurei découpés : supplément 7 – Dioclétien

par Roland RAYNAUD

Résumé : Deux aurei découpés au nom de Dioclétien enrichissent le catalogue et semblent confirmer que la masse obtenue est toujours recherchée avec précision, vraisemblablement en lien avec les étalons romains officiels. L'étude de la masse de ces deux nouveaux exemplaires peut nous éclairer sur la datation de cette pratique en fonction de l'étalon pondéral de l'aureus et du solidus.

Abstract : Two clipped aurei, in the name of Diocletian, which help to further complete our catalogue also confirm that the weight(s) obtained was always done-so with precision and in relation to the official Roman standard. Study of the weights of these two new examples makes it possible to date this practice with respect to the weights and aureus and solidus respectively.

Deux nouveaux aurei découpés viennent enrichir l'inventaire que nous publions dans ces pages depuis plusieurs années¹. Le premier est un exemplaire rare pour Dioclétien provenant d'une collection privée suisse². Sa description est la suivante :

Dioclétien, Cyzique, vers 286-287.

IMPC[CVALDIOCLETIANV]SAVG

Buste lauré, cuirassé et drapé à dr., vu de dos.

IOVIC[ONSERVAT]ORI -/-/SC

Jupiter debout à g., tenant un foudre ou un globe nicéphore, et un long sceptre vertical.

Aureus fractionné : [2,39] g ; 12 h (**fig. 1**).

RIC V/II, 296 (tenant un globe nicéphore et un sceptre) ou 297 (tenant un foudre et un sceptre)³.

Une fois de plus nous constatons que la pièce a été découpée en deux temps, ce qui n'est pas sans analogie avec de nombreux exemplaires déjà publiés. Nous supposons encore ici que la découpe a d'abord été faite dans un axe diamétral 9 h - 3 h puis a, semble-t-il, nécessité un découpage supplémentaire d'ajustement dans l'axe 4 h - 1 h, enlevant un tout petit fragment. La masse moyenne d'un exemplaire complet est de 5,33 g⁴, celle de notre fragment d'aureus n'est donc pas prévue pour être une moitié de cette dénomination pour Cyzique⁵. Elle ne correspond pas davantage aux productions d'aurei pour Lyon, Rome, Siscia, Ticinum et Antioche de la même période, compte tenu des étalons pondéraux successifs (1^{ère} émission au 1/70^e de la livre et 2^e émission incluant, dans son courant, le changement de la taille du 1/70^e au 1/60^e de la livre)⁶. Sa masse se rapprocherait donc davantage de celle du « demi-solidus » (2,27 g) plutôt que du « demi-aureus » (2,66 g), d'autant qu'un redécoupage a été nécessaire afin d'adapter la monnaie à cet étalon.

Cet exemplaire appartient clairement à la catégorie des aurei découpés en deux moitiés. L'axe de découpage parfaitement horizontal

montre que les lobes de l'oreille et du nez ont servi de repère principal, ce qui est assez inhabituel jusqu'à présent. Si cet exemplaire nous renseigne sur un nouvel axe de découpage, il nous interpelle également par la fréquence régulière des découpes en plusieurs temps, pour un ajustement manifeste.

Le second aureus est encore un exemplaire rare, toujours pour Dioclétien, provenant cette fois d'une collection privée hongroise⁷. Sa description est la suivante :

Dioclétien, Antioche, vers 284-305.

[DIOCLETIANVS] / AVGVSTVS

Buste lauré à g., vu de dos.

CONCORDI[AE AVGG NN]

Dioclétien et Maximien assis à g., chacun tenant le globe et le parazonium. Au-dessus, une victoire de face, couronne les deux empereurs.

Aureus fractionné : [4,21] g ; 12 h (**fig. 2**).

RIC V/II, n° 313 ; Calicó 2003, n° 4429 ; Depeyrot 2004, n° 13/2 ; Cohen 2 n° 38 ; Lukanc 1991, n° 7 et pl. 153, 5.

La découpe s'est faite directement dans l'axe 7 h - 11 h, en évitant, autant que possible d'abîmer le portrait. La moyenne pondérale de ce type d'aureus est de 5,35 g⁸, ce qui nous permet d'évaluer la partie manquante autour de 1,14 g.

L'axe de découpage 7 h - 11 h n'est pas sans rappeler celui pratiqué sur un aureus de Carin signalé précédemment⁹ et qui correspond à un calibrage à la masse du solidus. Notre exemplaire affiche une masse assez proche, soit 4,20 g, avec le même souci d'épargner autant que possible l'effigie impériale. Il semble bien correspondre à la catégorie des aurei découpés pour être aligné sur un standard officiel ou avoisinant.

Remarquons au passage dans les deux cas leur parfait état de conservation, ce qui est la norme de la plupart de ces pièces découpées.

1. Se référer à nos publications précédentes : RAYNAUD 2010-2015.
2. Nomos AG, Obolos 4, n° 805 (21/02/2016).
3. Nous n'avons relevé aucune liaison de coin avec les 8 exemplaires illustrés par LUKANC 1991.
4. Moyenne des masses obtenues avec les exemplaires pour le même type et atelier : (1) Astarte S.A., Bolla Collection, n° 91 (28/02/2007), 5,19 g ; (2) Heritage Auctions, Inc., 2011 September Long Beach Signature World & Ancient Coins Auction, n° 23373 (12/09/2011), 5,40 g ; RIC 296 (var. SC*) ; (3) Ira & Larry Goldberg Coins & Collectibles, Inc., Auction 46 - The Millennia Collection, n° 136 (26/05/2008), 5,33 g ; (4) Gorny & Mosch, Auction 114, n° 401 (4/03/2002), 5,31 g ; (5) Gorny & Mosch, Auction 151, n° 471 (9/10/2006), 5,21 g. Nous pouvons y rajouter encore 20 autres exemplaires des types RIC 296 et 297 cités par Lukanc pour parvenir à la masse moyenne de 5,33 g.
5. J.-M. Doyen nous a fait remarquer que : « la moitié de 5,33 g vaut 2,665. Le fragment pèse 2,39 g. Il est donc trop léger de 0,275 g, soit 10 % sous la moitié de la valeur théorique. Autrement dit, la petite découpe finale a eu pour objet d'adapter cette demi-monnaie à un autre étalon que celui de l'aureus de Dioclétien frappé à Cyzique ».
6. Pour la métrologie de l'or des années 286-294, voir PINK 1931, p. 28-29 ; CALLU 1969, p. 439-443 ; BASTIEN 1972, p. 79-81. La masse de notre fragment est trop élevée pour la moitié de la moyenne des 1^{ère} et 2^e émissions d'or au 1/70^e de la livre (4,50 g / 2 = 2,25 g), moyenne obtenue par la pesée de 106 aurei venant de Lyon (12 ex.), Rome (16 ex.), Cyzique (58 ex.) et Antioche (20 ex.). En revanche, la masse est trop basse pour la moitié de la moyenne de la 2^e émission d'or au 1/60^e de la livre, dont notre exemplaire fait partie (5,33 g / 2 = 2,66 g).

Elles circulent très peu et sont rapidement fractionnées. Pour les *aurei* découpés en deux moitiés, nous savons pour l'instant que cette pratique n'a probablement pas dépassé le règne de Maximin II Daïa et qu'aucun exemplaire postérieur au règne de Dioclétien n'a été relevé pour les *aurei* « calibrés de force » au standard proche du *solidus* de Constantin I^{er}. En effet, rappelons qu'à ce jour aucun exemplaire de *solidus* découpé n'a été inventorié pour les émissions de Constantin I^{er} 10.

Sans la provenance exacte de ces exemplaires, nous ne pouvons actuellement que toujours conjecturer une origine danubienne d'Europe centrale pour ces deux pratiques spécifiques, qui semblent bien procéder d'une logique monétaire ayant lieu peu avant, pendant, ou peu de temps après l'introduction du *solidus*. Constantin I^{er} a-t-il été influencé par cette « économie danubienne » ou l'inverse s'est-il produit ?

7. Roma Numismatics, E-Sale 27, n° 877 (28/05/2016).
8. Masse calculée avec les trois exemplaires parfaitement comparables suivants (mêmes coins de droit et de revers pour l'atelier d'Antioche) provenant de (1) Rauch Auction 94 n°1301 (09/04/2014 et Auction 97 n° 776 (14/04/2015) : 5,28 g. (mais la même monnaie est vendue par Künker Auction 257 n° 9087 (10/10/2014) en mentionnant une masse de 5,31 g) ; (2) NAC AG Auction 71 n° 271 (16/05/2013) : 5,31 g. ; (3) British Museum n° 1896,0608.83 (ex-Montagu) : 5,50 g.
9. RAYNAUD 2013, p. 135-136.
10. Les quelques *solidi* découpés connus sont récoltés dans des régions trop éloignées des frontières du monde romain (pays scandinaves et Ukraine), davantage pour des raisons de bijouterie que pour un usage monétaire.



Fig. 1 - éch. 3 : 1



Fig. 2 - éch. 3 : 1

Bibliographie

BASTIEN 1972
P. BASTIEN, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. Dioclétien et ses corégents avant la réforme monétaire (285-294)*, Wetteren, 1972 (Numismatique romaine, essais, recherches et documents 7).

CALICÓ 2003
X. CALICÓ, *The Roman avrei. Catalogue*, Barcelone, 2003, 2 vol.

CALLU 1969
J.-P. CALLU, *La politique monétaire des empereurs romains de 238 à 311*, Paris, 1969.

DEPEYROT 2004
G. DEPEYROT, *L'or du Bas-Empire. Inventaire justificatif des tomes 1 et 2*, Wetteren, 2004 (Collection Moneta 40).

LUKANG 1991
I. LUKANC, *Diocletianus. Der römische Kaiser aus Dalmatien*, Wetteren, 1991.

PINK 1931
K. PINK, *Die Goldprägung des Diocletianus und seiner Mitregenten : 284 bis 305*, NZ 6, 1931, p. 1-59.

RAYNAUD 2010-215
R. RAYNAUD, *Les aurei découpés, catalogue et étude*, BCEN 47/2, 2010, p. 246-263 ; supplément 1, BCEN 48/1, 2011, p. 335 ; supplément 2, BCEN 48/3, 2011, p. 388-390 ; supplément 3, BCEN 49/1, 2012, p. 31-32 ; supplément 4, BCEN 50/1, 2013, p. 135-136 ; supplément 5, BCEN 51/2, 2014, p. 258-259 ; supplément 6, BCEN 52/2, 2015, p. 36.

Un sesterce d'Antonin le Pieux regravé en talisman (XII^e-XIV^e siècles)

par Thibault CARDON

Résumé : Cet article présente un sesterce d'Antonin le Pieux gravé de plusieurs croix et d'une formule cabalistique. Des parallèles avec d'autres objets portant cette formule permettent d'y reconnaître un talisman des XII^e-XIV^e s. faisant un réemploi conscient d'un objet antique.

Abstract: This article presents an interesting case of a sestertius of Antoninus Pius, re-engraved with several crosses and a cabalistic pattern. Parallels with other objects, bearing similar patterns allow us to recognize this as a talisman dating from the twelfth – fourteenth centuries, which makes conscious use of an ancient object.

La monnaie qui fait l'objet de ce court article n'a pas de provenance connue et est actuellement dans une collection privée¹. Il s'agit d'un sesterce fortement usé qui se décrit comme suit :

Antonin le Pieux, Rome, après 140.
]NINVS AVG/PIVSPTRP[
Tête laurée à dr.
Légende illisible.
Apollon (?) en robe longue, debout à g., tendant [un plectre] de la main dr. et tenant une lyre.
Sesterce : 21,18 g ; 12 ; 33 mm ; usure 9-10 (fig. 1).
Probablement BMC 1229 et pl. 28, n° 2 ; Hill 1970, n°s 470-471.

La spécificité de ce sesterce est d'avoir été retravaillé sur les deux faces. Dans les deux cas, les légendes regravées contournent les motifs et les restes de légende. La gravure est assurée et profonde. Plusieurs caractères stylistiques dénotent une gravure médiévale : croix pattées, G oncial particulièrement arrondi, A sommés d'une barre. On peut plus particulièrement les rapprocher de la graphie employée sur les monnaies des XII^e-XV^e s. Aucun trou d'accroche ni aucune trace de monture n'est visible. Voici la lecture que l'on peut faire de cette regravure :

A/ .+AGLA (grande croix pattée fichée), le tout disposé en arc de cercle devant le portrait, début de légende à 1h
R/ (grande croix) +A+G+L+A+ (croix cerclée) A A, le tout disposé en cercle, début de légende à 9h.
Plusieurs coups de poinçons circulaires dans le champ.

La formule AGLA répétée à deux reprises est un acronyme cabalistique assez bien attesté pour les périodes médiévale et moderne. L'emploi de formes acronymiques est une pratique courante dans la cabale, connue sous le nom de Notarikon ou Notarique. Plus précisément, AGLA est une formule condensée de la phrase « Ata gibor le'olam Adonai » (יגידא מלודעל רובג התא) qui signifie,

en hébreu, « Tu es puissant à jamais, Seigneur ». Cette phrase, tirée de la deuxième bénédiction de la prière juive Amida, est également utilisée plus largement en introduction aux conjurations cabalistiques. Ce n'est donc pas, du moins aux périodes médiévale et moderne, une formule spécifique aux juifs, mais, au contraire, des chrétiens se la sont appropriée dans une perspective plus ou moins ésotérique. Une recherche rapide effectuée sur le Portable Antiquities Scheme – qui centralise la plupart des trouvailles archéologiques du Royaume-Uni faites à l'aide d'un détecteur de métaux – révèle l'existence de nombreux petits objets portant cette formule. Ce sont souvent des pendentifs en forme de croix sur lesquels sont regravées les lettres AGLA. Les graphies sont très similaires et ces objets sont habituellement datés des XII^e-XIV^e s.

1. Je tiens à remercier son propriétaire actuel, M. Jacques Krygier, ainsi que Jean-Marc Doyen de m'avoir permis d'étudier cette étrange monnaie-talisman.
2. <https://finds.org.uk/database/artefacts/record/id/564080>, trouvé dans le Derbyshire en avril 2013.
3. <https://finds.org.uk/database/artefacts/record/id/252079>, trouvé dans le Dorset en mars 2007.
4. FONDRILLON *et al.*, 2012, vol. 3, annexe, p. 272.



Fig. 1



Fig. 1 – Sesterce d'Antonin le Pieux regravé en talisman. Photo J.-M. Doyen.

Deux objets méritent une mention particulière. Le premier est une intaille romaine figurant *Bonus Eventus*, montée en pendentif sur une monture d'argent dont le devant et le pourtour sont gravés de formules cabalistiques (fig. 2). On trouve notamment sur le devant l'inscription « +ERIGERARI . AGLA . OZA »². Le second est une autre intaille romaine figurant cette fois une tête laurée tournée vers la gauche (fig. 3). La monture en argent est plus succincte, mais est très nettement gravée sur le devant de la légende suivante : « +:A:+:G:+:L:+:A : ». On remarquera, en plus de la parenté graphique entre ce pendentif et le sesterce-talisman, l'insertion régulière de croisettes dans la légende³. Précisons qu'il ne s'agit pas d'une spécificité anglaise et que l'on dispose simplement d'un bien meilleur référencement des trouvailles de monnaies et de petits objets pour ce pays.

À titre de comparaison, les fouilles urbaines de Bourges ont permis la découverte d'un fermail en étain portant l'inscription « AGLA AVE MARIA GRAVIA + »⁴. Au-delà du fait qu'il s'agit d'une attestation continentale, on constate là encore l'association de références chrétiennes et cabalistiques sur un même objet. Pour revenir aux trouvailles britanniques, l'intérêt de ces deux objets est surtout de reprendre un élément prestigieux de l'Antiquité romaine pour lui adjoindre ces formules. Le choix des intailles paraît volontaire et conscient, et peut être mis en parallèle avec la monnaie-talisman ici étudiée. On a là comme une volonté de captation magique via la réutilisation d'un objet antique, et le respect par la gravure des motifs du sesterce ne fait que renforcer cette impression.



Fig. 2

Fig. 2 – Intaille romaine avec inscription « AGLA » sur la monture. www.finds.org.uk, DENO-5D69B7.



Fig. 3

Fig. 3 – Intaille romaine avec inscription « AGLA » sur la monture. www.finds.org.uk, DOR-B80705.

Bibliographie

BMC
H. MATTINGLY, *Coins of the Roman Empire in the British Museum. Volume IV. Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1940.

FONDRILLON *et al.* 2012
M. FONDRILLON, E. MAROT & J. TROADEC, *ZAC Avaricum, évolution d'un quartier urbain de Bourges du I^{er} s. jusqu'à nos jours*, Rapport final d'opération de fouille préventive, Bourges-Plus, Service d'archéologie préventive, 2012, 7 vol.

HILL 1970
Ph. V. HILL, *The dating and arrangement of the undated coins of Rome, A.D. 98-148*, Londres, 1970.

Recensions



Salvatore GARRAFFO & Mario MAZZA (a cura di), *Il tesoro di Misurata (Libia). Produzione e circolazione monetaria nell'età di Costantino il Grande. Atti del Convegno internazionale di studi, Roma, Istituto Nazionale di Studi Romani – Onlus, 19-20 aprile 2012*, Catania-Roma, Edizioni del Prisma, 2015, A⁴, 263 p., nomb. ill. n/b et coul. (Testi e Studi di Storia Antica 27). ISBN 978-88-86808-50-7. Prix : 80 €.

En février 1981 fut découvert dans la localité de Suq el Kedim, à quelques kilomètres de la ville actuelle de Misurata, une incroyable accumulation de monnaies constantiniennes s'achevant en 333/334, totalisant 108 000 exemplaires et pesant environ 620 kg. Du 19 au 20 avril 2012 – par hasard le jour du 1700^e anniversaire de la bataille du Pont Milvius – s'est tenu à Rome sous la direction des prof. S. Garraffo et M. Mazza, un colloque consacré à ce gigantesque dépôt rapidement devenu mythique. Les numismates qui s'attendent à trouver ici un ouvrage dévoilant le contenu de Misurata seront toutefois déçus, l'inventaire n'étant pas achevé en 2012. En revanche, c'est un ouvrage méthodologiquement important qui nous est offert.

Le volume constituant les actes de ce colloque est dédié à la mémoire de J.-P. Callu, qui avait participé aux journées d'étude mais qui nous a quitté avant la sortie de l'ouvrage. Celui-ci s'organise suivant trois axes majeurs : les textes traitant du trésor de Misurata et de son contenu, ceux traitant de la circulation monétaire et finalement ceux consacrés au contexte historique ou socioéconomique régional. S'y ajoutent deux articles plus méthodologiques, consacrés aux « grands ensembles » monétaires et à leur gestion par les numismates.

1. Le trésor de Misurata

Huit textes sont dédiés à ce thème, dont quatre portant plus spécifiquement sur les analyses de la composition des monnaies. Le responsable de l'étude, faut-il le rappeler, est également directeur de l'« *Istituto per le Tecnologie applicate ai Beni Culturali* ». S. Garraffo détaille les circonstances de la découverte lors d'une fouille de contrôle consécutive à une trouvaille fortuite de 750 monnaies. Le statut du site est incertain : deux bâtiments peu soignés et un bassin à eau dans ce qui semble être un jardin ont été mis au jour. On a

évoqué à ce sujet une fabrique liée aux *limitanei*, même si la frontière se trouve nettement plus au sud. L'ensemble monétaire était réparti dans 15 vases de formes et de tailles très différentes. Ces récipients avaient été enfouis en pleine terre en deux ensembles. Le groupe A, à l'ouest de l'édifice le plus grand, comprenait 6 vases disposés en demi-cercle, totalisant environ 20 000 monnaies. Le groupe B, à une quinzaine de mètres à l'ouest du bassin, réunissait 9 vases disposés de manière irrégulière et contenant environ 74 500 pièces. S'y ajoutaient deux groupes isolés de 13 500 monnaies éparées, sans traces de contenant.

Le détail de la composition par vase (p. 51) montre bien le danger d'une interprétation hâtive quant à la date d'enfouissement, même dans le cas de très gros ensembles. Si le groupe 4 (11 357 ex.) ne comprenait que 35 monnaies antérieures à 324, le groupe 9 (5432 ex.) s'achève par 3831 pièces de 307-313, et le groupe 11 (4497 ex.) intègre seulement un *nummus* de 324/330, et un autre de 330-334. Il s'agit dès lors d'un seul et même ensemble réuni au même moment, du type « à cachettes multiples » défini autrefois par J.-P. Callu. Quoi qu'il en soit, l'étude quantitative montre que le lieu de découverte ne correspond certainement pas au lieu de constitution du dépôt. S. Garraffo insiste sur le caractère atypique de la trouvaille, dans laquelle 79 % des monnaies sont antérieures à la réforme de 318. Cette structure particulière – c'est-à-dire l'hétérogénéité d'un ensemble couvrant quarante années et mélangeant les espèces issues des réductions pondérales d'époque tétrarchique aux refontes postérieures à 318 – est très brièvement développé par J.-P. Callu (p. 71-75) qui y voit, pour sa part, un trésor « de temple ».

L'estimation de la valeur-or du trésor proposée par Garraffo se monte à 300/350 *aurei*, un montant finalement assez peu important sans pour autant être négligeable. L'auteur examine d'autres « grands trésors » d'époque constantinienne. Celui découvert en 1895 à Cologne, qui comptait entre 75 000 et 300 000 exemplaires, vient du « *Kapitolstempel* » de la ville. Sa valeur-or est estimée à 500/550 *solidi*. Malgré l'accumulation de ces monnaies de bronze argenté à Cologne, la comparaison avec le trésor de la Feldstraße à Trèves et ses 2518 *aurei*, montre que les hypothèses voyant des « encaisses militaires » dans ces énormes amas de monnaies de faible valeur ne reposent sur aucun fondement véritable. Dans le cas de Misurata, un simple particulier aurait très bien pu être le propriétaire de l'ensemble. C'est du reste la question que se pose C. Katsari (p. 163-174). Celle-ci estime que le trésor a été enfoui dans un endroit isolé sans connexion directe avec un marché local ou avec des institutions officielles. En outre, vu son conditionnement dans des récipients hétéroclites et peu maniables, il ne semblait pas devoir être déplacé dans l'immédiat. Dès lors, C. Katsari estime qu'il s'agit d'un trésor de thésaurisation constitué par un banquier prospère, voire par un riche propriétaire terrien de la région.

Un tel ensemble apporte évidemment son lot de raretés. On appréciera, dans la contribution de S. Garraffo, les 3 planches de *nummi* de l'usurpateur Alexandre (9 ex.), et des *nummi* rares ou inédits de Constantin I^{er}, tel celui célébrant le LIBERATOR ORBIS – un type étudié autrefois dans le BCEN) – ou de Constantin II César, comme cet extraordinaire *nummus* romain de 318-319 au revers FORTVNA REDVX AVGN, jusqu'ici inédit. S. Santangelo (p. 89-93) ajoute quelques raretés soigneusement commentées.

Quatre textes relatifs aux examens scientifiques concluent la partie de l'ouvrage consacrée aux monnaies. M. Ferretti et ses collaborateurs, à partir de l'examen au

microscope électronique de la surface des monnaies, montrent que l'« argenture » superficielle comporte entre autres de 2,2 à 6 % d'étain, de 1,1 à 8,5 % de plomb et de 1,4 à 2,3 % d'argent. Grâce à l'archéologie expérimentale, les auteurs avancent qu'un simple traitement thermique provoque un dépôt argenté en surface. La quantité d'argent y est fonction directe de la concentration en plomb dans l'alliage. Mais ce procédé de blanchiment n'a pas été le seul utilisé. En effet, F.P. Romano et ses collaborateurs montrent la présence de mercure dans la couche superficielle, grâce à l'analyse par fluorescence X (XRF) de 1041 *nummi* émis entre 294 et 333/4. Mais cet élément chimique ne figure que dans la production de trois ateliers italiens (Rome, Aquilée et Ticinum), ainsi qu'à Constantinople. En outre, cette technique d'argenture au mercure apparaîtrait seulement après 320. L'hypothèse est corroborée par l'étude détaillée de L. Pappalardo (et coll.), qui établit la corrélation entre l'argent et le mercure superficiel. Quant à l'aspect pratique des différents traitements destinés à donner aux monnaies un aspect argenté, il fait l'objet d'une étude de E. Ciliberto et E. Viscuso. Ceux-ci montrent, expérience à l'appui (sesterce de Maximin I), que l'argenture pouvait être obtenue très facilement en mêlant de la poudre de chlorargyrite, un minerai naturel d'argent, à de l'ammoniac issu de la décomposition de l'urée provenant... d'urine fermentée. Mais c'est bien connu, l'argent n'a pas d'odeur.

E. Arslan examine finalement le problème de la gestion des grands trésors, en fondant ses observations sur les dépôts de Biassono 1975 (2 224 sesterces, 10 *dupondii* et 5 antoniniens) et de la synagogue de Capharnaüm (20 323 monnaies s'achevant en 476 apr. J.-C.). Dans ce dernier cas, un histogramme comparant la composition du trésor à celle des monnaies isolées du même site montre le décrochement entre les profils, particulièrement sensible après 400.

2. La circulation monétaire

V. Drost s'intéresse à la circulation et à la thésaurisation du monnayage de Maxence ; il arrive à la conclusion que l'usurpateur qui occupa l'Italie et l'Afrique du Nord entre 306 et 312 fut contraint de régner dans une quasi autarcie économique. La rapide disparition du monnayage à son nom après la bataille du Pont Milvius est sans doute due plus à des problèmes métrologiques qu'à une possible *damnatio memoriae*.

De son côté, G. Malingue décrit la circulation monétaire en Afrique à la fin du III^e et au début du IV^e s., en se fondant de manière plus spécifique sur les productions de l'atelier de Carthage. Mais une fois encore, la circulation monétaire se résume à un examen de trésors, pas moins de 30 totalisant 88 000 monnaies frappées entre 284 et 337. Si les conclusions sont intéressantes, peut-on réellement les appliquer à la circulation quotidienne ? Les analyses citées plus haut montrent que l'aspect physique des monnaies évoluait selon les ateliers et donc que nous ne pouvons exclure des tris effectués dans la circulation, voire des importations directes fondées sur le caractère plus ou moins engageant des pièces. Ceci impliquerait dès lors que les monnaies utilisées quotidiennement pourraient présenter une structure très différente de ce que laissent supposer les trésors. Nous l'avons noté plus haut à propos de Capharnaüm.

B. Callegher revient quant à lui sur les trouvailles de Čentur, autrefois étudiées par A. Jeločnik, en s'interrogeant sur le nombre de dépôts – cinq ensembles ont été distingués – et sur le nombre de monnaies qui y figuraient à l'origine. Apparemment, sur les 42 378

monnaies du dépôt (s'achevant vers 310), à peine 13 302 sont aujourd'hui disponibles pour étude. L'auteur tente, lui aussi, une estimation de la valeur-or de ce dépôt, aboutissant à une somme d'environ 400 *aurei* taillés au 1/60^e de livre.

D. Foraboschi aborde, à partir des sources papyrologiques, le problème de la circulation monétaire tardoromaine ; il constate que dans le courant de la seconde moitié du III^e s., le monnayage impérial est de plus en plus surévalué. À la fin du siècle surgit une crise marquée par une inflation importante. Ainsi le bronze, estimé 0,09 denier le gramme en 300, en vaut-il 0,15 en 301 et même 73 (!) en 338. Ce phénomène sera à l'origine de la frappe et de la généralisation de l'emploi du monnayage d'or.

3. Le contexte historique et socioéconomique régional

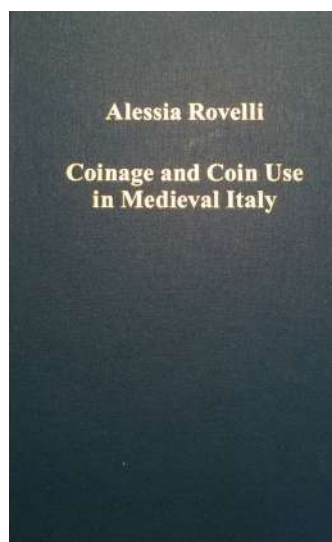
En tête de volume, A. Di Vita et M.A. Rizzo (p. 33-39) brossent un rapide tableau de l'état de la province de Tripolitaine à la fin de l'Empire. De son côté, M. Mazza traite de l'économie de l'Empire romain tardif, en se distançant des positions adoptées naguère par M. McCormick (*The Origins of the European Economy, Communication and Commerce, c. 300-c. 900*, Cambridge, 2001).

G. Manganaro s'intéresse à l'histoire économique et monétaire de la Sicile, de Maxence à Alaric. L'auteur insiste sur la pauvreté de l'île, où ont été découverts seulement six trésors du Bas-Empire, tous constitués d'espèces de bronze ; en outre, certains sont très petits. Ce sont dès lors les sources écrites, épigraphiques et littéraires, qui sont mises en œuvre.

D. Castrizio insiste sur le fait que l'Égypte, dans l'Antiquité tardive, n'entretenait guère de rapports avec les limites actuelles du pays. Composée de différentes provinces, l'Égypte a connu des circulations monétaires régionales bien différenciées, s'écartant du repli sur soi qui lui est trop souvent attribué à partir d'un statut politique antérieur.

Pour conclure, le volume sert en quelque sorte de « mise en bouche » en attendant une synthèse plus consistante. L'étude du dépôt de Misurata constituera un apport majeur à notre connaissance de la circulation monétaire dans la Méditerranée occidentale à la charnière des III^e et IV^e s.

Jean-Marc DOYEN



Alessia ROVELLI, *Coinage and Coin Use in Medieval Italy*, Farnham, Ashgate, 2012, 8°, XVI + 378 p., cartes, fig. (Variorum Collected Studies, Series CS 1023). ISBN 978-1-4094-4504-3. Prix : £ 95.

« *E frutto di molti anni di studi e di ricerca* », c'est ainsi que mon ami Gaetano Testa (†) me présentait ce livre en vue de sa recension. Il s'agit d'un recueil de dix-sept travaux publiés pour la plupart en italien et traduits en anglais même si certains ont été laissés dans leur langue d'origine, certains en français.

Le développement des recherches en archéologie ces dernières décennies nous apporte de nouveaux éléments sur le Moyen Âge, notamment sur son monnayage. Dans l'œuvre qui nous intéresse, Alessia Rovelli nous propose une synthèse de ce qu'aurait pu être le monnayage en Italie entre le VI^e et le XII^e s., s'attardant plus particulièrement sur l'époque carolingienne.

L'objet de ce travail est d'expliquer la rareté dans le premier Moyen Âge italien de monnaies contemporaines, notamment d'argent, et particulièrement des deniers carolingiens. A. Rovelli (Rome, 1957), est diplômée en Histoire du Moyen Âge auprès de l'Université romaine « La Sapienza » (1981) et a obtenu un doctorat à l'Université de Florence. Elle est diplômée de l'École nationale d'archéologie, toujours à l'Université « La Sapienza ». Boursière auprès de l'École nationale des études du Moyen Âge, branche de l'Institut d'Histoire Médiévale italienne, elle est désormais professeure de numismatique à l'Université « della Tuscia » à Viterbo et dans plusieurs autres universités, facultés et grandes écoles. De 2003 à 2007, elle fut à l'initiative, avec M. McCormick, M. Bompain, C. Morisson, B. Gratuze et J.-N. Barrandon, d'un programme de recherche sur l'argent au temps des Carolingiens, avec la participation du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de France et du laboratoire du Centre Ernest-Babelon (CNRS, Orléans). A. Rovelli participa aux fouilles de la « Crypta Balbi » à Rome. L'étude du sol de l'exèdre et particulièrement des strates correspondant aux VII^e et VIII^e s. permet, par l'examen des vestiges, fragments de poteries et monnaies, de dater les structures mais aussi d'établir des rapports entre le nombre et la qualité de ces éléments afin de les confronter à des notions comme l'usage de la monnaie durant le haut Moyen Âge. L'auteur s'attache à définir ce qu'en numismatique

nous appelons des trésors monétaires. Les monnaies découvertes ensemble, dans des bourses, dans des jarres, dans des puits, dans des tombes, dans des cavités, dans des murs, constituaient peut-être des dépôts temporaires. En cas de danger lié aux circonstances militaires, économiques ou politiques, ces richesses pouvaient de cette manière être mises à l'abri, toujours avec l'intention de les récupérer plus tard.

Ce livre envisage l'activité monétaire d'une région. On aborde ainsi la problématique des ateliers, des lois qui régissent l'émission de monnaies, et finalement de l'économie. On note la persistance de l'emploi ou du réemploi de monnaies romaines en bronze du Bas-Empire pendant tout le Moyen Âge (voir à ce sujet le JAN 5-6/2016-217). A. Rovelli s'attarde plus particulièrement sur les trésors monétaires attribués à la période carolingienne découverts en Italie, et s'interroge sur leur relative rareté par rapport, notamment, à ceux découverts en France.

L'étude de chartes, d'actes notariés et d'amendes en numéraire datés entre le VIII^e et le X^e s., venant essentiellement de trois régions du nord de la péninsule italienne, permet une approche du monnayage utilisé pendant cette période dans ces régions. On voit apparaître la dichotomie entre un système se référant encore au système monétaire byzantin avec son *solidus*, ses *tremisses* en or, et le système issu de la réforme carolingienne qui préfère l'argent et son denier ; sans oublier parfois l'absence de système monétaire avec un retour aux échanges en nature.

L'ouvrage rappelle la mise en place de la réforme monétaire carolingienne par le Capitulaire de Mantoue en 781. L'auteur s'attache ensuite à une étude de la circulation monétaire à Rome et dans le *Latium* entre le V^e et le XI^e s. pour passer, dans le même chapitre, à une étude des monnaies découvertes dans la crypte Balbi. A. Rovelli attire notre attention sur le fait que les fouilles de la crypte Balbi, ou sur le site du Vatican, montrent la présence d'un grand nombre de monnaies de bronze appartenant à la période tardive de l'Empire romain, correspondant à une période qui s'étend entre le IV^e et le V^e s. Près de la tombe de saint Pierre, on retrouve un grand nombre de monnaies du Moyen Âge provenant d'Italie mais aussi du reste de l'Europe. Ces monnaies auraient été amenées par des pèlerins entre le XI^e et le XIII^e s. Par contre, sur les sites de fouille de Rome, nous constatons la relative rareté des monnaies carolingiennes. Les monnaies de bronze retrouvées dans un contexte archéologique pourraient dès lors être considérées comme un monnayage servant aux petites transactions journalières. L'étude de documents de l'abbaye de Farfa montre que pour des transactions plus importantes, les actes mentionnent des paiements en *solidi*, en biens ou en combinant des biens et des *solidi*. Il semble que la réforme monétaire carolingienne entre le IX^e et le XI^e s. ne changea pas les modes de paiement. Bien qu'il semble qu'au cours de cette période, on observe une augmentation du volume monétaire en circulation...

Dans la région de Farfa, entre le VIII^e et le XI^e s., le denier d'argent serait un moyen pour accumuler, préserver, thésauriser ses biens ; il servirait à payer les taxes, les dettes, les amendes, mais il serait également utilisé pour les transactions importantes, ce qui explique sa rareté dans les fouilles archéologiques où l'on retrouve plutôt le petit monnayage de bronze. Le denier d'argent se retrouverait, lui, dans des trésors dits d'épargne, composés de monnaies semblables et de haute valeur en opposition avec des trésors dits d'urgence composés de toutes sortes de monnaies de valeurs différentes... L'étude du matériel issu des fouilles archéologiques de

Rome (et notamment dans la crypte Balbi) montre, entre le VI^{ème} et le début du VIII^{ème} s., la présence significative d'un monnayage byzantin en cuivre mais aussi en argent et en or. L'administration byzantine continue de payer les fonctionnaires et les soldats, et maintient une production monétaire qui va décliner au fur et à mesure que Constantinople perd de son influence dans la région. Ainsi, la teneur en fin du monnayage d'or décline dès le début du VIII^{ème} s. à Rome, alors qu'il se maintient à un niveau élevé à Syracuse toujours sous hégémonie byzantine. Entre 720 et 730, alors que Byzance s'efface dans la région, on observe la raréfaction des monnaies dans les découvertes archéologiques. La période devrait apporter des deniers carolingiens, ce qui n'est pas le cas : ce monnayage avait peut-être une trop forte valeur libératoire par rapport au numéraire de cuivre pour être facilement perdu.

Un autre chapitre aborde ensuite le monnayage lombard dans le nord de l'Italie.

Depuis le Capitulaire de Mantoue en 781, il semble que le denier carolingien s'impose en Italie à l'exception des territoires lombards et de ceux du sud de la péninsule sous influence byzantine. Ainsi le *tremissis* d'or serait remplacé par le denier d'argent. L'auteur souligne que force est de reconnaître qu'en Italie pour cette période, l'archéologie apporte très peu de deniers carolingiens alors que la même période livre une très grande quantité de tessons de poterie. La valeur importante du denier carolingien aurait limité la possibilité de le perdre ce qui expliquerait qu'on en retrouve si peu. Son importance laisse penser qu'il n'était pas utilisé pour les petites transactions. Il semble pourtant que ce numéraire d'argent se soit facilement établi dans la plaine du Pô. Par contre, son usage dans le *Latium*, en Italie centrale et dans les Abruzzes semble avoir été plus laborieux, au moins jusqu'à la fin du XII^{ème} s. L'analyse de trésors découverts hors d'Italie après le Capitulaire de Mantoue permettrait de compter près de 40 % de deniers émis en Italie. Au contraire, les trésors datant d'avant 781 ne livrent que quelques pièces d'argent provenant de Gênes, de Pavie, de Milan, de Côme, de Brescia, de Venise, de Mantoue, de Parme et de Piacenza.

Dans le chapitre suivant, l'analyse porte sur une période qui s'étend entre 600 et 900 apr. J.-C.. L'auteur confronte l'activité économique, le monnayage en circulation, l'usage de la monnaie et la découverte simultanée de céramique. Notre attention est pourtant attirée sur la fragilité des informations que l'étude d'un trésor peut apporter. On épingle que les écrits mentionnant des transactions particulières ne révèlent pas l'entière de l'activité économique se rapportant à une région ou à une période donnée. L'année 781 ne voit apparemment pas une évolution quantitative tangible du monnayage carolingien, peut-être parce que ce denier d'argent de 1,7 g pouvait apparaître de moindre valeur par rapport au *tremissis* en or. Nous relevons que l'obole (demi-denier) n'a pas été émise en Italie. Pendant la période carolingienne, Pavie et Milan semblent être les ateliers les plus réguliers dans l'émission du numéraire. Ainsi, l'archéologie signale en Italie très peu de trouvailles de deniers carolingiens isolés. Cependant nous devons prendre en compte la découverte dans la péninsule d'une dizaine de trésors composés de ce type monétaire pour une période qui va de 781 à la fin du IX^{ème} s. À l'opposé, on en recense plus de 70 en France ! Encore une fois, l'auteur s'attarde sur la relation entre la découverte de monnaies et celle de fragments de poterie contemporains les uns les autres, considérant ces tessons comme un moyen de suivre la production de denrées et leur déplacement sur de plus ou moins grandes distances. A. Rovelli avance l'idée que l'absence

d'un marché économique régulier en Italie serait une des causes de cette relative carence monétaire. Le très petit nombre d'ateliers monétaires régulièrement actifs contribuerait à cet état. L'époque carolingienne devait s'imposer par l'usage d'une monnaie unique pour tout l'Empire, sauf en Italie !

Pavie était la capitale du royaume des Lombards. Après la conquête franque, elle devient la capitale du royaume d'Italie. L'atelier de Pavie produit un monnayage de type lombard, notamment en or et, depuis la réforme carolingienne, un numéraire d'argent, le denier. A. Rovelli établit les rapports entre le denier de Pavie et celui de Milan, le premier étant considéré comme de meilleur aloi. Puis l'auteur s'étend sur l'émission et la circulation de monnaie dans le *Latium*.

Entre le VII^{ème} et le VIII^{ème} s., la monnaie y est celle de Rome. Au début de l'époque carolingienne, la monnaie de Lucques prend l'ascendant sur celle de Pise et de Pistoia sur le territoire de la Toscane lombarde. À Rome, la rupture avec Byzance sous le pontificat du pape Hadrien I^{er} voit aussi la production régulière de deniers de type carolingien. Du XI^{ème} au milieu du XII^{ème} s., la frappe prépondérante dans la région Toscane-*Latium* est la monnaie de Lucques. Encore une fois, on relève la rareté des pièces dans les fouilles archéologiques. L'auteur explique la rareté du monnayage carolingien en Italie entre le VIII^{ème} et le IX^{ème} s. d'abord par une diminution en Italie du stock de métal monnayable ; ensuite par la fragilité du réseau commercial qui fait que le commerce se ralentit et que les transactions entre les cités et les campagnes se réduisent tout autant. En parallèle, dès le X^{ème} s., l'activité économique à Venise explose, et on peut retrouver dans les trésors de cette période un plus grand nombre de deniers vénitiens, et ce même en Toscane. Le denier de Pavie circule dans la région et semble être une monnaie importante. Ce sont les deniers de Pavie dit « ottoniens » qui sont les plus abondants encore au XI^{ème} et XII^{ème} s. De manière étonnante, les deniers frappés à Pavie aux XI^{ème} et XII^{ème} s., toujours de très bonne qualité et de grande pureté, sont moins diffusés en Toscane et dans le *Latium*. Ils semblent au contraire circonscrits à la région de Pavie, en Lombardie et en Ligurie. L'activité économique de Pavie n'était pourtant pas supérieure à celle de Milan ou de Venise, mais il semble que l'influence politique des empereurs dit ottoniens était prépondérante, et il apparaît qu'à Pavie on pouvait compter sur une plus grande réserve d'argent monnayable provenant de Saxe. On note une carence monétaire pour Pise à cette période correspondant à la fin du XII^{ème} s.

Le système monétaire semble se développer en même temps que l'augmentation de l'activité économique. Le modèle carolingien basé sur un système monométallique, le denier, fera place à un système plus complexe qui utilise le billon, l'argent mais aussi l'or. Les ateliers monétaires byzantins dans la péninsule italienne étaient Ravenne, Rome et Naples, auxquels s'ajoutent les ateliers siciliens de Catane et de Syracuse, directement sous contrôle byzantin. Rome émet pour l'Empire byzantin depuis au moins l'année 537. Ravenne, occupée par le général Bélisaire, pouvait avoir une activité pour Byzance dès le milieu du VI^{ème} s. Par contre, Naples aurait accueilli un atelier monétaire aux alentours de 663, lors d'un séjour de Constantin II dans la ville. Le monnayage d'or byzantin local portait indistinctement la marque CONOB (CON(*stantinopolis*) OB(*ryziacus*)) soit « *solidus* de bon aloi de Constantinople ». Il est donc difficile d'identifier des ateliers monétaires particuliers. A. Rovelli signale qu'avant l'avènement de Constantin II, seule Ravenne pouvait émettre des monnaies d'or, cette ville étant le siège du gouvernement impérial.

À cette époque, Rome n'aurait émis qu'un monnayage de bronze. Selon certains numismates toutefois, Rome aurait tout de même pu émettre des monnaies d'or pour quelques empereurs. À partir de 641, les monnaies d'or « italiennes » présentent une telle variété de style que la création d'autres ateliers monétaires peut être conjecturée. Depuis Constantin IV, le *solidus* et le *tremissis* émis à Ravenne porteraient le symbole Θ , ceux émis à Rome porteraient le symbole Φ , ceux émis à Naples porteraient quatre points disposés en croix. Au X^{ème} s., un monnayage pour le duché de Bénévent serait émis sous Gisolf I^{er} de Salerne. Il serait de type « pseudo impérial » puisqu'il copie les émissions byzantines, notamment de Tibère III et de Justinien II. Ce monnayage porte dans le champ la lettre G (pour Gisolf, duc de Bénévent). Les fouilles menées dans la nécropole de Campochiaro, dans les localités de Vicenne et Morione, ont livré 29 monnaies d'or, 20 d'argent et 8 de bronze. Parmi les monnaies d'or, huit sont clairement byzantines, les autres sont essentiellement des *tremisses* « pseudo byzantins » émis peut-être à Pavie, originaires de la Tuscia, ou provenant d'un atelier lombard de l'Italie centro-méridionale, probablement Bénévent. Les siliques d'argent et leurs fractions auraient été émises dans le duché de Bénévent. Il semble que parmi les huit monnaies d'or attribuées à Byzance, certaines, émises au cours du premier règne de Justinien II, ne porteraient aucune marque. On a retrouvé ce type de monnaie dans la crypte de Balbi et à Farfa. De même, un denier attribué à Justinien II vient de San Vincenzo nel Volturno. Certains numismates pensent que ce monnayage « non marqué » a été émis à Rome.

Le tremblement de terre qui frappa Naples en novembre 1980 fut suivi de travaux de restructuration urbaine. La construction du métro, s'ajoutant à ces chantiers, entraîna la découverte de trésors monétaires. Nous savons que depuis le séjour de Constantin II à Naples, des demi-*folles* sont frappés en son nom dans la cité. Certains voudraient distinguer ces monnaies en lisant la lettre « P » pour Parthénope, d'autres attribuent cette frappe à un atelier itinérant attaché aux forces armées. Quoi qu'il en soit, on frappe à Naples aussi bien des *solidi* que des *tremisses* d'identification délicate. Les émissions de bronze, elles, portent une signature d'atelier : NE. Les demi-*folles* de Constantin II peuvent encore être identifiés grâce à une longue barbe caractéristique. La frappe de demi-*folles* semble s'arrêter à Naples après le règne de Justinien II en 695, alors qu'elle se poursuit à Rome. Le trait caractéristique des émissions de Naples semble être la présence de quatre points disposés en forme de croix en fin de légende de revers ou, alternativement, d'une petite croix.

Sous le règne de Constantin V, au VIII^{ème} s., le particularisme napolitain (déjà observé dans le haut Moyen Âge) s'exprime encore : les trois métaux sont frappés simultanément à Naples, se distinguant ainsi de Rome qui n'émet pratiquement plus de bronze, et de la Sicile qui ne frappa jamais l'argent. L'adoption du système trimétallique pourrait réaffirmer l'adhésion du duché de Naples à l'Empire. La Sicile et le duché de Naples montrèrent, notamment par leur monnayage, leur loyauté vis à vis de Constantinople, peut-être en opposition à Rome au moins jusqu'au IX^{ème} s. ; c'est à ce moment, sous Nicéphore I^{er}, que l'on observerait les derniers *solidi* de tradition byzantine.

Au IX^{ème} s., on voit apparaître des *folles* anonymes qui portent au revers le buste de saint Janvier, ou encore la légende *Neapolis* en caractères grecs, disposée sur quatre lignes. À cette période, il existerait de très rares deniers d'argent et des demi-*folles*. Les fouilles ont livré peu d'*aes* 3 ou d'*aes* 4. Par contre, on y retrouve

des *minimi*, imitations de monnaies romaines qui appartiennent à l'époque qui suivit immédiatement la période romaine, des *pentanummi* et des *decanummi* qu'on situerait entre le VI^e et le VII^e s. Ces monnaies auraient été émises à Ravenne, à Rome ou à Catane. L'étude de documents lombards du VIII^e s., entre autres des contrats de mariage, révèle que le *solidus* semble être l'objet des transactions. Si le *tremissis* est la monnaie d'or utilisée, le *solidus* ne serait en revanche qu'une monnaie de compte. On apprend que des *solidi* byzantins payés « en tribut » auraient pu être fondus et utilisés pour l'orfèvrerie lombarde. Après le Capitulaire de Mantoue, les documents évoquent des *solidi* tarifés 12 deniers d'argent carolingiens, alors que le *solidus* devait valoir 40 deniers... On pourrait évidemment imaginer qu'il existait des *solidi* d'aloi différent. À moins que ce soit le *solidus* en tant que monnaie de compte virtuel qui vaille seulement 12 deniers...

Dans un autre chapitre du livre, l'auteur s'attache particulièrement au monnayage des Lombards émis dans le nord de l'Italie. Si les Goths dans un premier temps considèrent les monnaies comme du métal, de la bijouterie, des amulettes – ils les utilisent comme pendentifs –, les Lombards vont utiliser le système romano-byzantin et même fonder leur économie monétaire sur le *tremissis*. Après la conquête du royaume lombard par les Francs, il semble que Charlemagne fasse encore battre des *tremisses* avant d'imposer son propre système monétaire basé sur l'argent et donc sur le denier. Les premiers deniers étaient légers avec une masse de 1,3 g pour atteindre, après le Capitulaire de Mantoue en 784, une masse de 1,7 g. On pouvait lire au droit CARO/LVS ou RxF (*Rex Francorum*) ou encore le monogramme classique. Après une grande dissémination d'ateliers monétaires sous les Lombards (Ivrea, Vercelli, Novate, Pombia, Castel Seprio, Milan, Pavie, Piacenza, Brescia, Vicenza, Treviso, Reggio Emilia, Pisa et Lucca) il semble que, sous Charlemagne, la monnaie soit essentiellement concentrée à Milan, Pavie et Treviso, et, dans une moindre mesure, à Lucca et à Pisa. Durant le IX^e s. et la première décennie du siècle suivant, la production monétaire est concentrée à Pavie, Milan et Vérone. Des deniers carolingiens seront frappés aussi à Venise, Rome, Capoue, Naples, dans le Bénévent, à Salerne et peut-être à Ravenne mais seulement sous le règne de Charlemagne. Nous notons que, sous Louis le Pieux, Venise émet des deniers à son nom alors qu'elle est toujours sous la tutelle de l'Empire byzantin. Plus tard, des deniers « neutres » serviront autant les Francs que l'empereur de Byzance. À la fin du IX^e s., Rome tend à montrer par son monnayage son éloignement vis à vis de l'empereur de Constantinople, en ne se référant plus entièrement à celui-ci. À Naples, des deniers sont émis au nom de l'empereur de Constantinople Basile I^{er}, avec la typologie classique d'une croix placée sur des degrés. L'administration tant militaire que publique en Italie sous Charlemagne a été efficace. Pépin le Bref et Charlemagne avaient effectivement restauré la puissance régale sur les émissions monétaires. La monnaie est l'expression du pouvoir souverain. Dans ce cas, elle est la prérogative de l'empereur. Les Francs avaient abandonné le *tremissis* depuis plus d'un siècle au moment de l'intégration du royaume lombard dans l'Empire franc. Dans un souci d'adaptation en douceur, les *tremisses* lombards furent maintenus sous les Carolingiens jusqu'au Capitulaire de Mantoue en 781, lorsque le denier d'argent devint la monnaie de référence. Charlemagne continue d'émettre des *tremisses* à son nom, mais on observe une diminution du nombre d'ateliers monétaires : ses *tremisses* sont produits à Bergame, Coire, Lucques, Milan, Pise, Castel Seprio, Pavie et Parme. En ce qui

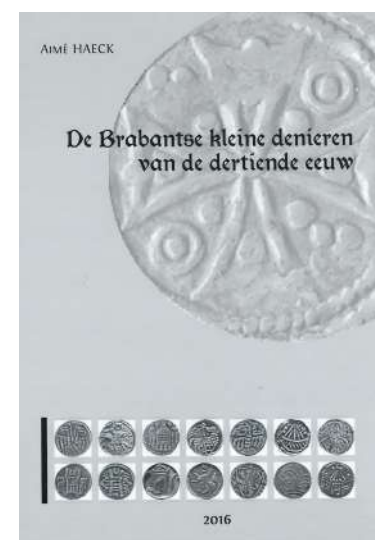
concerne les deniers, on relèverait seulement Castel Seprio, Lucques, Milan, Parme, Trévise et peut-être Florence. En Italie du nord, à la fin de la période, il ne subsisterait que Pavie, Milan et Trévise, peut-être Lucques et Pise. Venise et Rome échappent alors au contrôle des Carolingiens. Cette réduction du nombre d'ateliers monétaires s'observe également au-delà des Alpes. Certains numismates ont pensé que cette restriction du nombre d'ateliers monétaires imposée par une série de capitulaires de Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve, allait de pair avec un contrôle étroit de la monnaie publique. La multiplicité des lieux d'émission serait ainsi la marque de l'affaiblissement du contrôle de l'autorité émettrice. Cette hypothèse est cependant contredite par Coupland pour le règne de Louis le Pieux, et pour celui de Charles le Chauve par l'Édit de Pitres qui met en place des ateliers provisoires pour remplacer la monnaie en circulation par de la *moneta nova*, peut-être pour payer les tributs exigés par les Vikings. Quoi qu'il en soit, cette politique de centralisation partielle de la frappe appliquée en Italie aurait permis d'empêcher la féodalisation de la monnaie : la réduction du nombre d'ateliers aurait pu entraîner une réduction du volume monétaire disponible, ce qui expliquerait la persistance du monnayage d'or bien après le Capitulaire de Mantoue, et la nécessité de maintenir des transactions en nature. A. Rovelli avance encore que sous les Carolingiens, dans le royaume d'Italie, la rareté des deniers d'argent, la diminution du volume monétaire disponible, la restriction du nombre d'ateliers monétaires ne seraient pas dus à un excès du contrôle monétaire, ni même par une mauvaise gestion de la monnaie par l'autorité en place, mais plutôt par un approvisionnement insuffisant en métal blanc au cours de cette période.

Une partie de l'ouvrage s'attarde sur le monnayage dans le sud de la péninsule. Selon de récentes études, il faut tenir compte des occupations lombarde, byzantine, arabe et normande pour appréhender les processus d'alimentation monétaire du sud de l'Italie pendant le Moyen Âge. Les deniers de Bénévent et de Salerne ne semblent pas avoir eu une grande importance. Le denier carolingien aurait trouvé son usage maximal aux frontières septentrionales du « *regnum italicum* ». Il semble que, même après le Capitulaire de Mantoue, le duché de Bénévent, assailli par les Arabes, les Byzantins et les Carolingiens, ait continué d'émettre un monnayage d'or qui voit, dans cette période du IX^e s., son taux de fin décroître. En Bénévent, le monnayage se réfère au duc, pas au prince ; il porte le monogramme de Charlemagne en tant que roi : le message de soumission est clair. Le denier d'argent va trouver dans les territoires du Bénévent et de Salerne un certain développement entre 880 et le début du X^e s. Après cette date, on voit réapparaître dans l'économie locale des *tari* et des *solidi*. Il est important de noter qu'à la fin du IX^e s., la plupart des ateliers monétaires du Bénévent et de Salerne n'étaient plus en activité. On note, dès le X^e s., le retour à un système bimétallique soit or/billon (*AV/B*) faisant suite à un système or/argent (*AV/AG*). Le sud de l'Italie reviendra très vite vers un système romano-byzantin trimétallique *AV/AR/AE*. Notons que le centre de l'Italie, souffrant d'une carence en approvisionnement monétaire, recourra aux échanges en nature. Le recueil se termine par une présentation du monnayage de Charlemagne en Italie. Un type monétaire de Charlemagne émis en territoire franc porte sur une de ses faces le monogramme de KAROLVS formé par les lettres KRLS portant en son centre un losange (pour la lettre O), entouré par le nom du lieu d'émission. En Italie, le monogramme devient CRLS autour d'un

cercle pour le O. On peut observer la titulature + CARLVS REX FR autour d'une croix au revers.

A. Rovelli décrit des deniers faisant apparaître un monogramme atypique comportant des lettres grecques avec une titulature + ET LANG AC PAT ROM ([*Carlus rex Francorum*] et [*Langobardorum ac patricius Romanorum*]). Charlemagne comprenait le grec et le latin, plusieurs tentatives de mariage avaient d'ailleurs été négociées entre les Pipinides et la couronne de Constantinople. Le *Rex Francorum* aurait déclaré sa flamme à Irène, mais il semble que nous n'en sachions pas plus sur ces insertions « grecques » dans le monnayage carolingien. Alessia Rovelli nous propose, comme nous l'avons dit, un recueil composé de dix-sept textes formant des approches différentes d'une même problématique, formant autant de prismes. Ces contributions tentent de porter un éclairage nouveau sur ce que pourrait avoir été le monnayage en Italie entre le VI^e et le XII^e s., pendant une période décrite comme le « Moyen Âge obscur ». Au travers des résultats des fouilles archéologiques, de l'étude des documents littéraires ou administratifs, de l'analyse de trésors, ce travail s'attarde longuement sur un thème récurrent, celui de la rareté des monnaies carolingiennes dans les trésors ou sur les sites italiens.

Agostino SFERRAZZA



Aimé Haeck, *De Brabantse kleine denieren van de dertiende eeuw* [Les petits deniers brabançons du treizième siècle], Dilbeek, chez l'auteur, 2016, 8^e, VIII + 272 p., nombreuses ill., cartonné. En néerlandais. Prix : € 40.

Dans le *Jaarboek voor Middeleeuwse Geschiedenis* de 2007, sous le titre « *Les petits deniers brabançons. État de la question, réflexions et pistes de recherche (c. 1210 – c. 1295)* », S. Boffa avait déjà conclu à la p. 172 : « Aimé Haeck travaille actuellement à une nouvelle typologie des deniers brabançons. Nous attendons ce travail avec une grande impatience. Il apportera sans nul doute de nouveaux éléments de réponse et constituera la base de toute future recherche ».

Cette longue période de maturation contraste avec les mots empreints de modestie d'Aimé Haeck dans la préface de son nouvel opus de 2016, dans laquelle il informe le lecteur que, dès 2011, il avait conçu le plan d'un catalogue des petits deniers de Brabant du

XIII^e siècle. A. Haeck ne craint pas l'exhaustivité : le catalogue commence par une introduction de 45 pages dont 19 traitent des revers de ces « petits deniers ». L'auteur étudie les revers à partir d'une enquête très détaillée puisque le corps du catalogue se développe sur environ 224 pages. L'introduction présente succinctement le Brabant du XIII^e siècle. L'auteur s'intéresse aux questions-clés telles la chronologie de la frappe des monnaies et la détermination géographique des ateliers de frappe. Il traite brièvement des sources écrites, des trouvailles pertinentes, du contenu en argent et de la masse, de la valeur et du taux de change.

Un nombre limité d'affirmations génèrent des commentaires. Nous aurions personnellement préféré voir l'auteur motiver les propositions chronologiques suggérées pour les différentes émissions. Sa conclusion, celle que tous les deniers brabançons avaient les mêmes modules, poids, contenus et images de croix spécifiques au sein de la même période de frappe, est peut-être démontrée dans d'autres publications, mais ces dernières ne sont pas explicitement mentionnées. Même si l'auteur opte clairement pour une frappe uniforme menée de façon centralisée en Brabant, le débat reste peu concluant quant à une frappe organisée par les villes et/ou par le seul duc. Des arguments récemment mis en évidence en faveur d'une frappe seulement ducale ne sont pas présentés. Le chapitre sur la valeur et le taux de change nous apprend beaucoup sur le denier de Louvain et de Bruxelles en tant que monnaie de compte. En ce qui concerne le chapitre sur le contenu et la masse, il y a selon nous une erreur d'impression quand il affirme qu'un petit marc de Flandre est égal à 186,478 grammes (au lieu de 189,478).

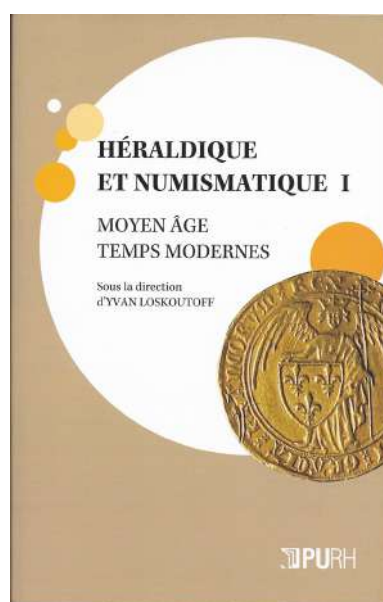
Les revers des petits deniers continuent à intriguer : Aimé Haeck propose 45 combinaisons différentes en vue de combler moins de cent ans de monnayage. Les différences apparaissant sur les revers ne sont pas des corruptions mais des signes sciemment choisis par le maître de la monnaie/le gérant de l'atelier/le graveur de coins ou le prince.

Les différences observées parmi les avers conduisent à la création d'environ dix types seulement ; cela contraste avec la grande diversité de l'iconographie des revers. N'est-ce pas justement un argument en faveur de la thèse impliquant que l'on a monnayé à plus de trois ou quatre endroits, même sous une stricte supervision du prince qui veillait au respect de la métrologie et au contenu des monnaies ?

Le catalogue nous offre plus de 500 types que l'auteur, avec sa précision coutumière, décrit de manière systématique et illustre d'environ 800 photographies en noir et blanc.

Le tout est réuni dans un livre d'un format pratique, bénéficiant d'une mise en page agréable. Celle-ci ménage de nombreux interlignes permettant d'y apporter des notes personnelles. Nous ne pouvons que féliciter A. Haeck et J. Moens, responsable de la mise en page. Malgré les descriptions très précises des avers et des revers, les « petits deniers » conservent leur caractère énigmatique. Ce catalogue s'adresse évidemment aux spécialistes mais constitue, en même temps, une référence très précise pour permettre de comparer ses variantes afin de les intégrer dans le vaste ensemble des deniers brabançons du XIII^e siècle. Ce travail incitera les collectionneurs non encore contactés par l'auteur à lui faire part de nouvelles variantes, et servira de point de départ à d'autres recherches, exactement comme S. Boffa l'avait prédit en 2007.

Willy GEETS



Yvan LOSKOUTOFF (dir.), *Héraldique et numismatique. Moyen âge - Temps modernes*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 3 vol., 2013-2015, (I) : 262 p. [ISBN 978-2-87775-572-6 (25 €)] ; (II) : 318 p. [ISBN 979-10-240-0081-7 (27 €)] ; (III) : 258 p. [ISBN 979-10-240-0428-0. (27 €)].

De nos jours, la numismatique se confirme de plus en plus comme une science qui fournit les outils pour aider à la reconstruction de l'Histoire, l'objectif étant de combler les lacunes existantes ou de démystifier les falsifications qui se sont affirmées au fil du temps et qui se reproduisent de manière acritique dans les livres d'histoire. Mettre des monnaies l'une à côté de l'autre sans essayer d'en tirer les éléments pouvant s'inscrire dans la poursuite de cet objectif constitue un exercice stérile ou de nature purement esthétique, qui n'apporte pas la valeur ajoutée que l'on attendrait de la numismatique comme instrument de connaissance et de croissance humaine. L'expérience du passé a montré à suffisance les limites d'une approche centrée exclusivement sur l'identification et le classement des monnaies. L'étude de ces dernières s'oriente donc de plus en plus vers la reconstruction des politiques monétaires suivies dans l'Antiquité, au Moyen Âge ou même dans des époques plus récentes, la mise en évidence des flux commerciaux et de la circulation monétaire, la recherche des utilisations non monétaires des pièces, la compréhension du message que porte une image gravée dans l'espace restreint d'un petit flan métallique. Tout cela impose de suivre une approche intégrée reposant sur les rapports entretenus par la numismatique avec les autres sciences, notamment l'histoire, l'archéologie, l'économie.

Une nouvelle série d'études, initiée par Yvan Loskoutoff, professeur à l'université de Rouen, tente d'apporter une contribution complémentaire au travers de l'héraldique. Celle-ci consiste en un système de signes codifiés qui s'est développé à partir du XII^e siècle sur les écus des chevaliers. Les emblèmes héraldiques répondent au besoin d'une reconnaissance personnelle ou à celle d'un groupe, et impliquent le choix de couleurs et de symboles. Les armoiries, transmises héréditairement, deviennent des signes identitaires qui se diffusent à large échelle sur toutes sortes de supports, depuis les sceaux jusqu'aux tombeaux. Marques et symboles ne sont pas des éléments nécessairement statiques.

Ils suivent l'évolution des pouvoirs qu'ils sont censés représenter : les structures féodales et les contours territoriaux des fiefs sont sujets à des variations résultant d'affrontements militaires, de pactes d'alliance politique souvent scellés par des unions matrimoniales ou des redistributions successorales. Comme l'a souligné Y. Loskoutoff dans l'introduction du premier volume, l'héraldique suit ces mouvements qui se répercutent ensuite sur l'utilisation de symboles et emblèmes. Les monnaies, comme les médailles, sont fréquemment ornées d'images armoriales et deviennent le véhicule de marques d'autorité. On y découvre parfois un lien étroit avec la typologie des sceaux. L'apparition d'un signe, quel qu'il soit, sur une monnaie, n'est jamais un fait anodin et sans signification. L'étude de la numismatique, qui inclut la recherche du pourquoi des choix typologiques, est souvent difficilement concevable sans le recours à l'héraldique. Emblèmes et symboles deviennent aussi des signes d'identification des émissions et des ateliers monétaires. L'apport de l'héraldique a également montré son utilité à des fins de datation des monnaies.

Les volumes « *Héraldique et Numismatique* » sont divisés de manière équilibrée en deux parties, la première étant consacrée aux monnaies et la seconde aux médailles. La couverture géographique des études est variée, touchant majoritairement le royaume de France mais aussi d'autres régions médiévales indépendantes comme par exemple la Provence. Des thématiques touchant d'autres pays sont également bien développées, notamment – mais pas uniquement – en ce qui concerne l'art de la médaille en Italie à l'époque de la Renaissance. Toutes ces contributions sont de grand intérêt même s'il est à regretter que certaines d'entre elles se contentent de décrire l'évolution des représentations gravées sur les monnaies, sans s'engager à décrypter les messages que les autorités monétaires ont voulu leur confier. Une bibliographie générale et un résumé de toutes les contributions clôturent chaque volume.

Michel Dhénin, dont la contribution ouvre le premier volume, développe des thèmes relatifs à l'introduction des monnaies d'or en France depuis Saint Louis, en faisant des liens avec le monnayage de tradition arabe et byzantine en Italie du Sud. Il tend à montrer l'étroite corrélation avec le monde des sceaux en se concentrant sur la représentation du souverain – assis en majesté, debout ou à cheval – et sur l'évolution de la forme du trône, à partir de celui, sans dossier, de Dagobert. Christian de Mérindol traite des signes d'identification des ateliers monétaires en France, d'Edouard III d'Angleterre à Louis XII de France (lettres de l'alphabet, points secrets, signes particuliers) en recherchant leur signification symbolique. L'apport scientifique fourni par les recherches héraldiques pour comprendre les problématiques numismatiques est mis en relief également par Andrea Saccocci, professeur à l'université d'Udine. Partant de l'étude de cas particuliers à Padoue et à Gorizia, celui-ci montre comment l'héraldique peut être utilisée pour une attribution correcte des monnaies et pour une meilleure définition de leur chronologie. Joëlle Bouvry, conservatrice du Cabinet des Monnaies et Médailles des Archives municipales de Marseille, apporte le fruit de ses connaissances à partir du patrimoine monétaire confié à ses soins. Ses contributions apparaissent avec régularité dans chaque volume de la série : la terre provençale est toujours au centre de son attention. Elle souligne comment les armoiries, devenues héréditaires, évoluent néanmoins au fil des vicissitudes et des événements. La Provence, terre particulièrement convoitée entre France et Aragonais, est riche d'exemples à ce sujet. La transition des types

monétaires propres au monnayage catalan vers des formes iconographiques angevines montre à suffisance comment les autorités souveraines qui ont étendu leur domination sur la Provence du XII^e au XV^e siècle ont laissé des traces irréfutables de leur pouvoir. J. Bouvry décrit, dans ses aspects monétaires, l'endurance de Marseille pour préserver son autonomie au cours des siècles, depuis les Chapitres de Paix conclus en 1257 avec Charles I^{er} d'Anjou jusqu'à la cession de la Provence au roi de France suite aux dispositions testamentaires du « bon roi René » de la seconde maison d'Anjou¹, et même lors de la révolution française de 1789. Les monnaies frappées sous le bon roi René (1434-1480) sont une illustration émouvante des événements de l'époque : elles rappellent, dans le raccourci d'un petit module, la légitimité d'un souverain aux seigneuries dispersées, souvent revendiquées mais pas réellement possédées. En passant de la Provence à l'Orient latin, toujours au départ de la collection conservée au Cabinet de Marseille, J. Bouvry dessine dans le deuxième volume une fresque du mélange culturel issu des conquêtes des Croisés. Les influences réciproques des monnayages arabe et provençal sont mises en évidence notamment par l'association des symboles de l'étoile et du croissant de part et d'autre de la Méditerranée, ainsi que par des rapprochements avec le monnayage normand de l'Italie du Sud². Dans le troisième volume J. Bouvry s'attache à décrire la persistance des armes de la ville sur les monnaies frappées à Marseille lors de la cession au roi de France. Il s'agit d'un symbole destiné à affirmer la volonté d'indépendance et d'autonomie de cette ville. La partie du premier volume consacrée à la numismatique se conclut par une contribution de Jérôme Jambu sur la signification et la symbolique des différents utilisés en France du XVI^e à la fin du XVIII^e siècles. Dans le deuxième volume, Christian de Mérindol poursuit son approfondissement au sujet de la typologie et des légendes des sceaux et monnaies de Louis IX à Charles V : son approche est analytique et détaillée. Les influences réciproques entre sceaux et monnaies au Moyen Âge sont abordées dans leurs contributions par Jean-Christophe Blancard et Gildas Salaün. L'héraldique ecclésiastique dans les sceaux portugais du XIII^e au XV^e siècles est présentée dans une contribution sous la plume de Anísio Miguel Saraiva, de Maia do Rosario Morujão et de Miguel Metelo de Seixas. Andrea Saccocci revient à ses recherches portant sur le monnayage du nord-est de l'Italie par une étude de l'héraldique et de l'iconographie des Carrara de Padoue, alors que Lorenzo Passera se concentre sur les manifestations du pouvoir religieux et du pouvoir impérial sur les armoiries, sceaux et monnaies à Aquilée du XIII^e au XV^e siècles. D'autres contributions concernant les médailles complètent ce deuxième volume.

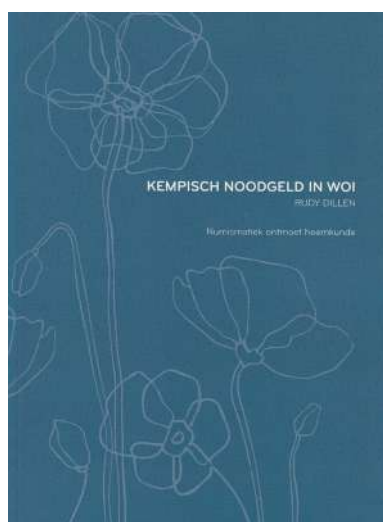
Le troisième volume s'ouvre par des contributions de Dominique Delgrange sur l'apparition du lion dans les armes de Flandre à la fin du XII^e siècle, et d'Emiliano Bultrini sur l'héraldique qui figure sur les gros du Sénat de la ville de Rome à la suite de la descente en Italie de Charles d'Anjou au XIII^e siècle et ensuite sous l'influence des grandes familles romaines. La numismatique portugaise revient avec une contribution de Miguel Metelo de Seixas sur les inscriptions et les symboles sur les monnaies de la dynastie d'Avís de Jean I^{er} à Manuel I^{er} (1383-1521).

L'origine et la diffusion du culte de la croix patriarcale à double traverse fait l'objet d'une étude de Jean-Claude Pruja³. Mis à part les antécédents historiques byzantins et hongrois, cet auteur met en évidence le rôle joué par Yolande d'Aragon dans la diffusion de ce culte. Appartenant à la famille royale d'Aragon, elle était née

à Barcelone en 1380 et fut mariée en 1400 à Louis II duc d'Anjou, comte de Provence et prétendant au royaume de Naples (maison Anjou-Valois). Mère de Louis III et du bon roi René, elle était une femme de caractère qui avait joué un rôle actif au milieu des intrigues politiques en France, bien au delà du cadre des territoires contrôlés par sa famille. Elle était aussi une femme de foi : sa dévotion pour la croix patriarcale remonte à son héritage catalano-aragonais et elle s'en fera la promotrice. Ce culte, elle le transmettra notamment à son fils, le bon roi René, qui ensuite sera au premier rang en assurant la diffusion de la croix à double traverse sur le plan monétaire. Jean-Claude Pruja note que le traité de Poey d'Avant sur les monnaies féodales de France fait état d'un carlin gillat de Naples au nom du roi Robert avec au revers l'image de la croix patriarcale⁴. Poey d'Avant n'ayant pas vu personnellement cette monnaie mais en ayant repris le dessin d'un ouvrage de Duby (1721-1782), Jean-Claude Pruja a fait des recherches bibliographiques et consulté les ouvrages d'auteurs anciens, tels qu'Antonio Vergara, Jean-Pierre Papon, Fauris de Saint-Vincent, Carpentin, Émile Caron. En conclusion il se range à l'avis de Caron qui considère impossible l'émission du carlin en question par le roi Robert et l'attribue au bon roi René⁵ : question d'une mauvaise lecture du nom du roi dans la légende ? À notre avis, on ne peut pas nier que les premières représentations de la croix patriarcale sur les carlins gillats de Naples reviennent à René. La doctrine numismatique moderne s'accorde sur ce sujet. Cependant on ne peut pas exclure non plus que, suite à la défaite de René par Alphonse d'Aragon dans la lutte pour le trône de Naples, les partisans de la cause angevine – profitant de l'instabilité de la région et du vide du pouvoir – aient frappé des gillats montrant la croix patriarcale dans un but de propagande politique, mais retenant dans la légende le nom du roi Robert pour des raisons de sécurité et éviter des représailles de la part du parti adverse. Nous avons par ailleurs connaissance d'un autre exemplaire de carlin gillat au nom de Robert mais présentant des marques qui ne peuvent être attribuées qu'à René. Peut-être, un jour, retrouvera-t-on dans les collections d'un musée ou sur le marché numismatique le carlin gillat à la croix patriarcale et au nom de Robert, publié par Duby puis par Poey d'Avant. Comme on peut le constater, l'apport de l'héraldique à la science numismatique est substantiel. La couverture territoriale des thèmes traités dans « *Héraldique et Numismatique* » et leur étendue chronologique sont suffisamment larges pour intéresser une vaste gamme de numismates, qu'ils soient professionnels, universitaires, chercheurs ou simples amateurs. Nous souhaitons une longue vie à cette nouvelle revue.

Gaetano TESTA (†)

1. En négligeant sciemment le précédent d'une succession au féminin comme ce fut le cas pour la comtesse Béatrice ou la reine Jeanne de Naples, le roi René avait désigné comme héritier universel son neveu Charles III dont la santé fragile et l'absence de descendance laissaient entrevoir la cession de la Provence au roi de France. Cela au détriment de son petit-fils direct René II, issu du mariage de sa fille Yolande avec le duc de Lorraine et dont le caractère fort aurait pu préserver l'indépendance de la Provence. Le monnayage des duchés de Lorraine et de Bar de 1419 à 1508 est traité par Jean-Christophe Blancard, dans le premier volume également. Une espèce de médaille ou d'écu en argent, à flan large (40 mm) et pesant environ 30 g, émise par René II en Lorraine en 1488, a suscité la curiosité de plusieurs numismates du passé et fait l'objet d'une étude par Ludovic Jouvert dans le troisième volume.
2. Pour un approfondissement de ces thématiques, voir aussi G. CARELLI, La figura della mezzaluna sulla moneta cristiana di Napoli e Sicilia, *Bollettino del Circolo numismatico napoletano*, 1932/3, p. 17-20, et G. CARELLI, Influsso araldico sulla tipologia monetale dell'Oriente latino, *Bollettino del Circolo numismatico napoletano*, 1934/1, p. 53-57.
3. Dans cette contribution (p. 57), Jean-Claude Pruja affirme que la Provence revint au royaume de France en 1245 à la mort de Raymond-Bérenger V et que le roi Louis IX (Saint Louis) la donna en apanage à son frère Charles I^{er}, duc d'Anjou, qui devint ainsi comte de Provence. Mis à part le fait qu'à l'époque, l'Anjou était un comté et pas un duché, nous nous demandons d'où cet auteur pourrait avoir tiré ces informations sur l'origine du pouvoir angevin en Provence. Raymond-Bérenger V ne souhaitait à aucun prix qu'à sa mort la Provence tombe dans l'orbite des puissants royaumes de France ou d'Angleterre, préférant – à la limite – la Catalogne. Ainsi, il régla par une dot sa succession en faveur de ses filles Marguerite et Éléonore, qui avaient épousé respectivement les rois de France et d'Angleterre, et désigna comme comtesse héritière de Provence sa fille Béatrice. C'est par son mariage avec celle-ci que Charles d'Anjou vint en Provence : ce fut le résultat d'une manœuvre habile de la diplomatie française, mais sans impliquer un quelconque lien féodal avec le roi de France.
4. F. POEY D'AVANT, *Monnaie féodales de France*, Paris, 1858, (réimpr. Graz, 1961), t. II, n° 3987.
5. É. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882, (réimpr. Bologne, 1974), p. 224.



Rudy DILLEN, *Kempisch noodgeld in WOI – Numismatiek ontmoet heemkunde*, s.l., s.d. [2015], 360 p., ill.
ISBN 9789082163247.
Prix : 20 €.

Cette étude fait partie de la série de publications *Het Vergeten Slagveld* du Erfgoedcel Kempens Karakter. Elle se compose d'un préambule, suivi d'une introduction, de la table des matières (avec une liste alphabétique de toutes les communes traitées) puis des notices historiques concises du Comité National de Secours et d'Alimentation, de la *Commission for Relief in Belgium* et, en général, de la monnaie de nécessité belge pendant la Première Guerre mondiale. L'auteur détaille ensuite les bons émis, puis donne la composition et l'historique du comité local de chaque commune (dans l'ordre alphabétique). Le livre se termine par quelques annexes : l'inventaire des bons des camps de réfugiés belges aux Pays-Bas (Baarle-Nassau-Grens et Uden), les médailles honorifiques destinées aux collaborateurs du Comité National de Secours et d'Alimentation (y compris une plaquette vendue au bénéfice de cette organisation), la liste des collections publiques conservant des bons de nécessité campinois et, finalement, la bibliographie.

Le terme géographique de « Campine » se limite ici à sa partie occidentale, probablement la partie qui se trouve dans la province d'Anvers, c'est-à-dire la Campine anversoise. Une carte de la région étudiée aurait certainement été utile pour le clarifier. De cette région, toutes les communes ont été reprises, même celles pour lesquelles l'auteur ne connaît pas de bons. Ces derniers, et tout ceux servant à la distribution des biens de consommation, qui, en principe, ne tombent pas sous la notion de *noodgeld*, sont décrits en détail (avec photo en couleur, autorité émettrice, date ou période d'émission, dénomination, description du matériau, dimensions, provenance de l'exemplaire décrit et description de l'avert et du revers). Il devient très rapidement évident que cette publication n'a pas l'intention d'être un catalogue, puisqu'il n'y a qu'une seule description pour tous les bons d'un même type – qui peut compter jusqu'à une douzaine d'émissions successives et datées, comprendre plusieurs dénominations et ce pour trois types de destinataires. De plus, en l'absence de numérotation, il est impossible de renvoyer d'une manière simple à cette publication pour identifier un bon précis. La description comprend la transcription intégrale des textes figurant sur les bons ; souvent, mais pas toujours, celle-ci est complétée d'une description

(parfois très sommaire et parfois très détaillée) des ornements et images. L'indication des couleurs n'est pas homogène et pas toujours suffisamment précise. Les photos, en couleur, sont d'une très bonne qualité, mais pas à taille réelle ou à un taux d'agrandissement ou de réduction uniforme.

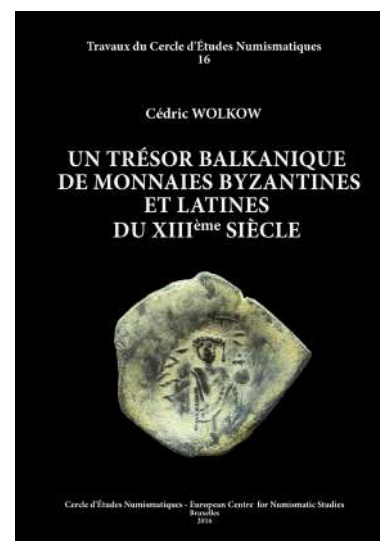
Le cas échéant, il y a systématiquement des renvois à la publication de J. De Mey¹ dans un tableau qui suit la description du groupe de bons concerné, mais sans mention de ses numéros de référence. Il est alors assez surprenant de constater que certains bons mentionnés par De Mey n'ont pas été repris, et que des références à la publication beaucoup plus récente d'A. Debelder² manquent presque toujours. Les bons qui se trouvent dans la collection de l'Imperial War Museum à Londres sont les seuls qui ont été repris individuellement de manière systématique (dans des tableaux séparés et avec leurs numéros d'inventaire). Les raisons de cette exception ne sont pas très claires.

La coopération des cercles historiques locaux est bien visible dans les parties de l'ouvrage concernant la composition et l'évolution des comités de secours. Elles nous rappellent à nouveau que ce livre a surtout l'intention de replacer dans leur cadre historique l'émission et l'utilisation des divers bons émis pendant la Première Guerre mondiale, plutôt que de s'imposer comme un catalogue de tous les exemplaires connus. Nous insisterons finalement sur le fait que les biographies concises des administrateurs des comités (souvent avec cliché) et les photos des collaborateurs et des installations ressuscitent cet aspect de notre histoire récente qui est déjà tombé dans l'oubli.

René WAERZEGGERS

1. J.-R. DE MEY, *Les billets de nécessité belges (1914-1918) – (2) Anvers, Le courrier numismatique* 30, 1980.
2. A. DEBELDERT, *Belgium's Monetary History of the Great War 1914-1918*, Anvers, 2014.

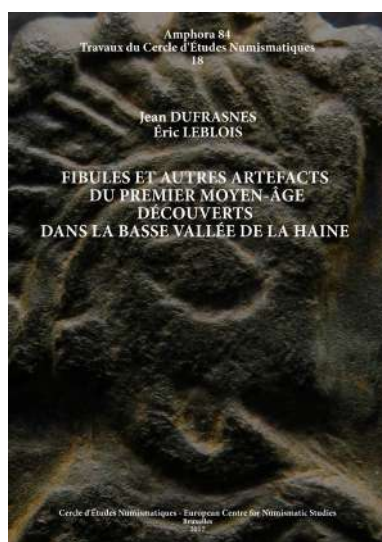
Les nouvelles parutions du CEN



Cédric WOLKOW, *Un trésor balkanique de monnaies byzantines et latines du XIII^{ème} siècle*, Bruxelles, 2016, A4, 90 p. dont 8 planches en quadrichromie (Travaux du Cercle d'Études Numismatiques 16).
ISBN 978-2-930948-00-3.
Prix : 19 € + 2,50 € de port.

Le 16^{ème} volume des « Travaux du Cercle d'études numismatiques » propose l'étude d'un dépôt monétaire datant d'une époque perturbée par la dislocation de l'Empire byzantin résultant de la prise de Constantinople par les Croisés en 1204. Outre un catalogue avec description détaillée de chaque type monétaire et plus de 200 monnaies (sur 701) illustrées en couleur, l'auteur nous offre un résumé du contexte historique, un répertoire des attributs et vêtements des empereurs représentés sur les *trachea* de cette période et une analyse comparative avec trois autres trésors provenant des Balkans.

L'ouvrage a été préfacé par le vice-président du CEN, Henri Pottier.



Jean DUFRASNES & Éric LEBLOIS, *Fibules et autres artefacts du premier Moyen Âge découverts dans la basse vallée de la Haine et sur les territoires limitrophes (bas-plateau du Pays d'Ath et Hauts-Pays)*, Bruxelles, 2017, A4, 192 p. en quadrichromie, 67 fig., 15 tabl. (Amphora 84 / Travaux du Cercle d'Études Numismatiques 18). ISBN 978-2-930948-02-7. Prix : 40 € + 4 € port.

Soigneusement décrits, illustrés et commentés, cent quatre-vingts artefacts du premier Moyen Âge (V^e-XI^e siècle) sont présentés dans cet ouvrage. Ils proviennent de prospections menées à la surface de terrains cultivés couvrant une large région d'un peu plus de 700 km², située entre Valenciennes et Ath et drainée par le bassin inférieur de la Haine.

Il s'agit essentiellement de fibules auxquelles s'ajoutent diverses pièces dont des éléments de buffleterie et d'armement, ainsi que quelques monnaies. Ces objets, replacés le plus précisément possible dans le contexte des sites mérovingiens et carolingiens régionaux, ont également permis aux auteurs d'identifier quelques aspects technologiques particuliers liés notamment à la fabrication des fibules du premier Moyen Âge. Un autre apport novateur, en dehors de l'étude chronotypologique, ressort des observations contextuelles de Jean Dufrasnes et Éric Leblois. L'identification des lieux de découvertes avec de potentiel habitats est en effet peu probable. Dès lors, les auteurs privilégient une interprétation des sites comme constituant des « champs d'épandage », une hypothèse avancée en se fondant à la fois sur la dispersion spatiale et sur la composition des séries d'artefacts. Des zones atteignant parfois plusieurs hectares et dont les sols sableux s'avèrent propices à l'agriculture tout en réclamant de nécessaires amendements, peuvent ainsi avoir reçu, de façon préférentielle, des matières fertilisantes durant plusieurs siècles. De nombreux petits objets en alliage cuivreux datant de l'Antiquité

à l'Époque Moderne témoignent en ces lieux de pratiques agricoles précoces consistant à l'évacuation des déchets organiques générés par les populations des agglomérations pour l'amendement des sols légers. Des liens semblent également exister entre les zones de découvertes des artefacts du premier Moyen Âge et le réseau des voies de communications.

Le repérage de champs d'épandage anciens ne peut que rarement être réalisé lors de fouilles archéologiques traditionnelles qui sont menées sur des espaces trop restreints et qui ne concernent pas la couche arable. De façon complémentaire, les ramassages en surface réalisés à grande échelle montrent ici leur intérêt. Encore est-il nécessaire, comme on le voit dans cette étude, de pouvoir rassembler les informations des nombreux prospecteurs et de dépasser l'attention portée aux seuls objets.

L'ouvrage a bénéficié d'une préface de l'un des meilleurs spécialistes de l'archéologie mérovingienne, le Prof. Patrick Périn, directeur honoraire du Musée d'archéologie nationale à Saint-Germain-en-Laye.

Volume coédité par Amphora (Tubize) et par le Cercle d'Études Numismatiques (Bruxelles)

Commandes : info@cen-numismatique.com ou via le site internet du CEN : www.cen-numismatique.com



La 10^e édition du Prix quadriennal de la Société royale de Numismatique de Belgique

Instauré en 1976, le Prix Quadriennal de la Société royale de Numismatique de Belgique fête cette année sa dixième édition et en profite pour voir sa dotation passer de 1.250 € à 2.000 €. Ce prix couronne un mémoire scientifique original et inédit consacré à la numismatique, la sigillographie ou la glyptique dont l'auteur n'aura pas dépassé les 35 ans au 1^{er} novembre 2017, date limite de remise des manuscrits. Le règlement complet peut être consulté sur : <http://www.numisbel.be/reglementfr.htm>

IN MEMORIAM

Gaetano Testa (1941-2017)



Nous avons le regret de vous informer de la disparition de notre collègue et ami Gaetano Testa, décédé à Bruxelles le 19 mars 2017. Gaetano Testa est né à Naples en 1941. Après des études de droit et une carrière de juriste au sein du Département de la politique des transports des Communautés Européennes, il s'était installé à Bruxelles, lieu qu'il partageait avec une résidence à Antibes. Il siégeait en tant qu'administrateur de notre société depuis 2014, après avoir été membre depuis le début des années 1980. Gaetano Testa était plus spécifiquement chargé de la gestion des recensions d'ouvrages destinés aussi bien au *Bulletin* qu'au *Journal of Archaeological Numismatics*.

Il était également membre de la Société royale de Numismatique de Belgique (depuis 1983) et de plusieurs sociétés italiennes dont celle de sa ville natale, Naples.

La numismatique italienne – et en particulier les gillats napolitains et provençaux – constituait son principal centre d'intérêt. Son premier article sur la question date de 1979 et le dernier, tout récent, a paru dans les *Mélanges en l'honneur de Marc Bar* où il traitait de l'abandon des titres comtaux sur les gillats provençaux sous le roi Robert. Une recension publiée à titre posthume figure également dans ce numéro du *Bulletin*.

Gaetano Testa nous laissera le souvenir d'une personne affable, soucieuse des autres et doublée d'une rigueur sans faille que nous avons pu apprécier dans son rôle d'administrateur de notre société.

Jean-Claude Thiry
Président du CEN

Liste des principales publications (hors recensions) de Gaetano Testa

La riforma monetaria angioina nel regno di Napoli e le origini del Gigliato, *Bollettino del Circolo Numismatico Napoletano*, LXIV-LXV, 1979/1980, p. 57-76.

Aperçu du monnayage du royaume de Sicile, *BCEN* 20/1, 1983, p. 8-16.

Le type du gillat napolitain et son message politique, *BCEN* 43/1, 2006, p. 191-205.

In memoriam de H. Kowalski, *BCEN* 44/1, 2007, p. 310-311.

I gigliati napoletani : il punto della ricerca, *RIN* CIX, 2008, p. 553-560.

Trois monnaies médiévales dans une étude récente de G. Libero Mangieri au sujet d'un dépôt du XV^{ème} siècle en Italie du Sud. Notes de lecture, *BCEN* 48/1, 2011, p. 332-341.

I Gigliati di Provenza, dans *Atti del 3° Congresso Nazionale di Numismatica, Bari, 12-13 novembre 2010, Le monete della Messapia. La monetazione angioina nel Regno di Napoli*, Bari, 2011, p. 555-588.

Les gillats napolitains : identification et classement des émissions provençales, *BCEN* 51/1, 2014, p. 213-220, et 51/2, 2014, p. 249-257.

Un trésor de monnaies médiévales comprenant notamment des gillats de Naples et Provence, *RBN* CLX, 2014, p. 317-350.

Deux hypothèses sur l'abandon des titres comtaux sur les gillats émis en Provence au nom du roi Robert, dans J.-M. DOYEN & V. GENEVIÈVE (éd.), *Hekâtê triformis. Mélanges de numismatique et d'archéologie en mémoire de Marc Bar*, Bruxelles, 2017 (TCEN 16), p. 469-482.



Paul - Francis Jacquier

NUMISMATIQUE ANTIQUE

MONNAIES ANTIQUES DE QUALITÉ
CELTES - GRECQUES - ROMAINES - BYZANTINES
HAUT MOYEN-ÂGE - ARCHÉOLOGIE
ACHAT - VENTE - EXPERTISE

**VENTE AUX ENCHÈRES
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE**



Honsellstrasse 8 - D - 77694 Kehl am Rhein - Allemagne

Tél.: +49 7851 1217 - Fax : +49 7851 73074

E - mail : office@coinsjacquier.com

www.coinsjacquier.com



Association Internationale des Numismates Professionnels
Verband der Deutschen Münzenhändler e.V.





**MONNAIES
ET
MÉDAILLES**

B. FRANCESCHI & FILS



rue Croix de Fer, 10 à B - 1000 Bruxelles

☎ *02/ 217 93 95*

drusofranceschi@hotmail.com

ACHAT, VENTE ET EXPERTISE

Numismates professionnels depuis 1935





AGORA

Ancient Coins

www.agora-ancientcoins.com

P.O. Box 141, 1420 AC Uithoorn
The Netherlands
+31 (0)6 233 042 80
info@agora-ancientcoins.com



Tetradrachm, Athens, ca. 500-480 BC
head of Athena to the right/AOE; owl standing right, in left field: olive-twig



BESANÇON NUMISMATIQUE

Monnaies Antiques & Médiévales

CELTES
ROMAINES
BYZANTINES
FEODALES
ROYALES

ACHAT - VENTE - EXPERTISE

+336 18 99 30 23


www.bnumis.com

Travaux du Cercle d'Études Numismatiques
17

Hekaté triformis MÉLANGES DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE EN MÉMOIRE DE MARC BAR

Textes édités par Jean-Marc Doyen
& Vincent Geneviève

Cercle d'Études Numismatiques - European Centre for Numismatic Studies
Bruxelles
2017

MONETA PAUWELS

ANCIENT - MEDIEVAL - MODERN COINS
TOKENS - MEDALS - PAPER MONEY



SELLING - BUYING - ADVISING

+32 494 61 86 78 Pieter
+32 496 52 99 52 Eddy

PIETER.PAUWELS@LIVE.NL

www.ma-shops.com/pauwels

[STORES.BENL.EBAY.BE/MONETAPAUWELS](https://stores.benl.ebay.be/monetapauwels)

JEAN ELSEN & ses FILS s.a.

DEPUIS TROIS GÉNÉRATIONS - ACHAT - VENTE
EXPERTISES - SUCCESSIONS - VENTES PUBLIQUES



LES MEILLEURS PRIX SE RÉALISENT À BRUXELLES,
AU CŒUR DE L'EUROPE

AVENUE DE TERVUEREN, 65
1040 BRUXELLES

TÉL. 02-734.63.56

FAX 02-735.77.78

WWW.ELSEN.EU

INFO@ELSEN.EU